



Rapport
de gestion



Rapport
RSE



Rapport
financier

SOMMAIRE

P.02
INTERVIEW
DU PRÉSIDENT

P.04
CHIFFRES CLÉS

P.05
FAITS
MARQUANTS



P.48
SÉCURITÉ ET SANTÉ

P.54
DONNÉES SOCIALES

P.60
DONNÉES
ENVIRONNEMENTALES

P.68
DONNÉES SOCIÉTALES

P.72
TABLEAU DE SYNTHÈSE
DES INDICATEURS RSE

P.74
NOTE MÉTHODOLOGIQUE
RAPPORT DE L'ORGANISME
TIERS INDÉPENDANT

P.08
CONJONCTURE
ET CONTEXTE PÉTROLIER

P.24
LUBRIFIANTS
ET SPÉCIALITÉS

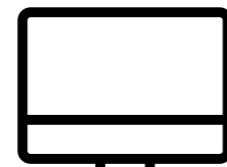
P.32
RAPPORT SUR
LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

P.12
CARBURANTS
ET COMBUSTIBLES

P.27
PERSPECTIVES 2018

P.42
PROJET DE RÉSOLUTIONS

P.28
FACTEURS DE RISQUES
ET CONTRÔLE INTERNE



Ce rapport annuel a été
édité par la Direction
des Affaires Générales
d'Esso S.A.F.



CE RAPPORT ANNUEL
EST DISPONIBLE
EN VERSION DIGITALE SUR:
rapportannuel.esso.fr/2017



P.78
RÉSULTATS ET DONNÉES
FINANCIÈRES
DU GROUPE ESSO S.A.F.

P.82
RÉSULTATS ET DONNÉES
FINANCIÈRES
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

P.86
COMPTES CONSOLIDÉS
DU GROUPE ESSO S.A.F.

P.116
COMPTES ANNUELS
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.



« NOUS NOUS TRANSFORMONS POUR ÊTRE ENCORE PLUS INNOVANTS ET RELEVER LES DÉFIS DE L'AVENIR »

ANTOINE DU GUERNY
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ESSO S.A.F.

Quels sont pour le groupe Esso les éléments marquants de l'année 2017 ?

Ils sont nombreux, mais j'en retiendrai trois principaux. Tout d'abord, la réussite du grand arrêt de Fos-sur-Mer, réalisé sans aucun accident, qui a rendu la raffinerie encore plus performante. Ensuite, et malgré cet arrêt, le record de production des raffineries à 16,1 millions de tonnes qui démontre la fiabilité de notre outil industriel et l'excellence opérationnelle de nos équipes. Enfin, le lancement du programme de carburants Esso Synergy illustrant notre capacité d'innovation.

Quels ont été les résultats financiers de la société ?

Le résultat opérationnel ajusté s'établit à 139 millions d'euros, pour un résultat net de 159 millions d'euros.

Ces résultats solides nous permettent de proposer le versement d'un dividende de 1,5 € par action et de renforcer la confiance de nos actionnaires. Ils reflètent aussi les efforts de toutes nos équipes et l'efficacité de la stratégie mise en place pour faire face à un environnement compétitif qui impose de nombreux défis.

Précisément, dans quel environnement la société évolue-t-elle ?

Le groupe Esso S.A.F. est aujourd'hui exposé aux incertitudes portant sur l'évolution du prix du brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage, dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Le secteur du raffinage en Europe connaît depuis longtemps des difficultés liées à des surcapacités et à un manque de compétitivité.

Comment le groupe Esso répond-il à ces défis ?

L'amélioration continue de notre compétitivité, qui repose notamment sur l'excellence opérationnelle, c'est la clé de la réussite. Le groupe, présent sur toute la chaîne de valeur, de l'achat de pétrole brut à la distribution de produits finis, peut déployer une stratégie mettant en cohérence la demande du marché, sa propre production et les importations de produits finis, grâce à une logistique intégrée. Nos efforts seront poursuivis, notamment pour développer nos ventes, en capitalisant, entre autres, sur la puissance de nos marques. Enfin, nous voulons faire évoluer la culture de la société en étant plus agiles pour mieux nous adapter au marché, grâce aux innovations et au numérique.

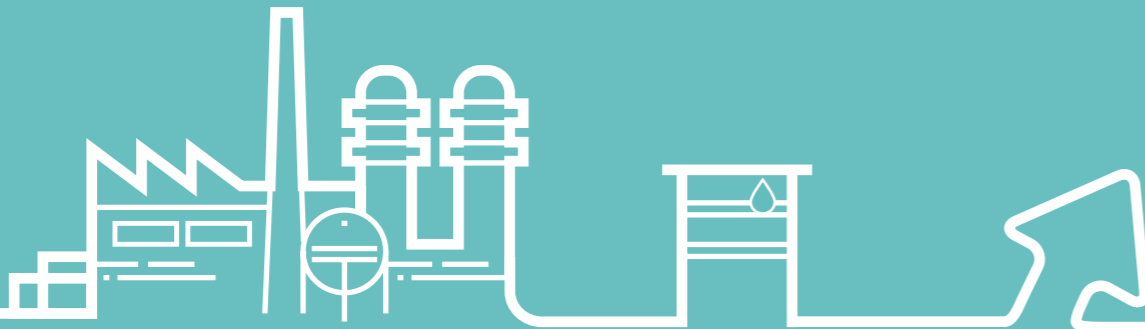
À plus long terme, comment le groupe Esso fait-il pour préparer l'avenir ?

Les modes de production et de consommation de l'énergie vont profondément évoluer avec la mise en œuvre dans les prochaines années de la transition énergétique, dans le cadre du Plan Climat en France. Cette transition énergétique va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et, à plus long terme à une évolution de la structure des marchés fournis par le groupe, dont l'ampleur et le rythme sont incertains.

Au-delà de l'impératif de compétitivité, notre rôle central dans le secteur du raffinage nous confère la responsabilité de réduire nos émissions, maîtriser notre propre consommation d'énergie et proposer des produits encore plus respectueux de l'environnement. Cela nécessite de nous transformer et d'être encore plus innovants afin de pouvoir relever les défis de l'avenir. C'est à ces conditions que nous conserverons notre position d'acteur majeur de l'industrie.

CHIFFRES CLÉS

Résultats opérationnels



18,5
millions de tonnes de capacité de raffinage

16,1
millions de tonnes de pétrole brut traité

13,1
milliards d'euros de chiffre d'affaires

Indicateurs RSE



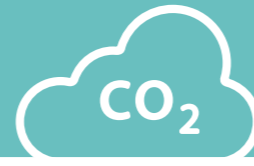
510*

millions d'euros dédiés à l'emploi et au développement économique régional



+ 8 600**

emplois liés aux activités du groupe



- 10%***

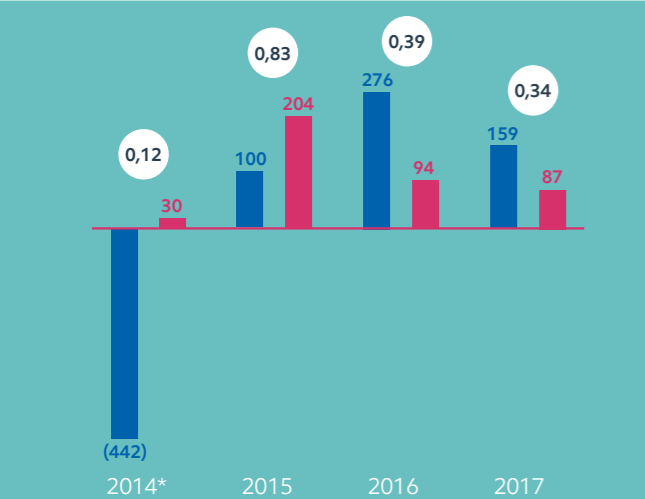
émissions de CO₂ / tonne de brut traité

*Somme des investissements, taxes et impôts, salaires, dividendes

**1 961 emplois directs + 900 emplois indirects + 5 750 emplois induits (selon l'usage dans l'industrie, un emploi direct en production correspond à deux emplois induits)

***par rapport à 2016

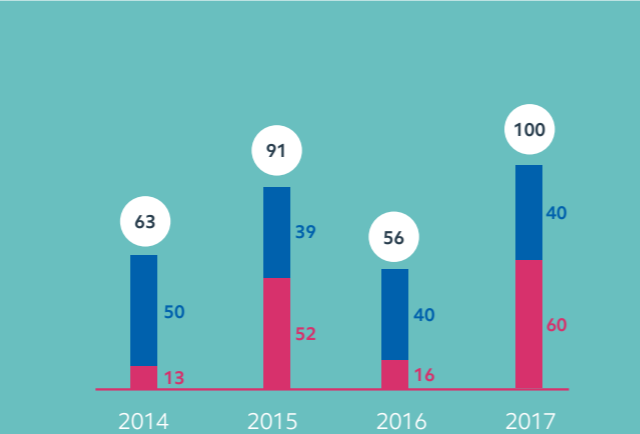
Résultats financiers (en millions d'euros)



■ Résultat net ■ Résultat net hors effets stocks ● Résultat hors effets stocks en centime par litre vendu

*Les résultats 2014 ont été retraités à des fins de comparabilité pour tenir compte de l'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 de l'interprétation IFRIC 21 sur le fait générateur des passifs relatif à des taxes autres que les impôts sur le résultat ou les cotisations sociales.

Investissements (en millions d'euros)



■ Capitalisation des coûts des grands arrêts ■ Investissements ● Total investissements

FAITS MARQUANTS



LA FIABILITÉ REMARQUABLE DE L'APPAREIL DE PRODUCTION A PERMIS D'ATTEINDRE DES RECORDS

Avec 16,1 millions de tonnes traitées en 2017 contre 14,7 millions de tonnes en 2016, les deux raffineries ont battu des records de production. Ce résultat remarquable a été rendu possible grâce à un travail exemplaire sur la fiabilité opérationnelle des unités. Il illustre l'engagement du personnel pour opérer les installations de façon optimum. L'augmentation a été de 25 % pour la raffinerie de Gravenchon, la production de la raffinerie de Fos-sur-Mer étant impactée par l'arrêt pour maintenance planifiée.

L'ARRIVÉE DES NOUVEAUX CARBURANTS ESSO SYNERGY

Plusieurs millions d'euros ont été investis par Esso et ses partenaires revendeurs pour moderniser les stations-service et lancer la commercialisation de ses nouveaux carburants Esso Synergy permettant de faire jusqu'à 2,8 %* d'économie de carburants. Chaîne logistique, R&D, ingénierie et ventes ont été mobilisées pour que les nouveaux carburants Esso Synergy soient disponibles fin juin 2017 dans près de 600 stations-service. Le principal revendeur, Certas Energy, a été très impliqué dans ce programme, plus de 320 de ses stations-service passant aux nouvelles couleurs Synergy.



LE GRAND ARRÊT DE LA RAFFINERIE DE FOS-SUR-MER RÉUSSI

L'année 2017 a été marquée par le grand arrêt technique programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Ces travaux de maintenance, de nettoyage des capacités et de remise en état ont permis d'optimiser le fonctionnement des installations pour rendre la raffinerie encore plus compétitive. Ils ont également permis de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la performance environnementale et l'efficacité énergétique du site. Ce chantier a mobilisé plus de 1 700 personnes en moyenne par jour sur le site. Préparé de façon minutieuse depuis près de deux ans, il a été réalisé sans aucun accident, ce qui est exceptionnel compte tenu de l'ampleur des travaux effectués.



LA PLATEFORME DE GRAVENCHON CERTIFIÉE ISO 50001

En cohérence avec les actions engagées depuis de nombreuses années pour améliorer la performance énergétique des sites industriels de la société, une nouvelle étape a été franchie sur la plateforme de Gravenchon qui a obtenu la certification ISO 50001. Cette certification atteste de l'engagement de la société et de son efficacité en matière d'amélioration continue de sa gestion de l'énergie.



*Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Supreme + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant de 2,8 % en moyenne.

CONJONCTURE, MARCHÉS ET ACTIVITÉS

Répondre aux besoins

L'environnement international très concurrentiel dans lequel évolue l'industrie du raffinage pousse le groupe Esso à se transformer et à investir dans son outil industriel. Ainsi, l'année 2017 a été marquée par le plus grand arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer et par un traitement record du brut. D'un point de vue commercial, le groupe a lancé les nouveaux carburants Esso Synergy et a enregistré une forte croissance de ses ventes de lubrifiants.

P. 08 **ES**
CONJONCTURE ET CONTEXTE PÉTROLIER

P. 12
CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

P. 24
LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

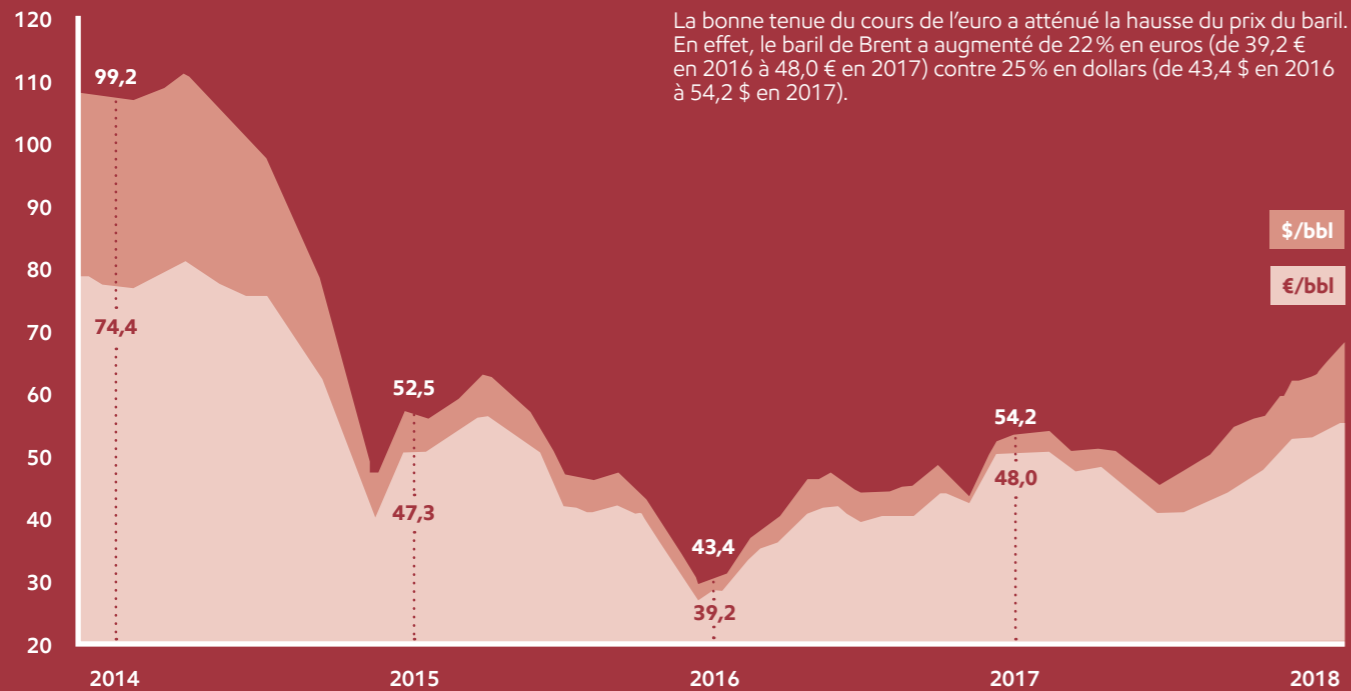
P. 27
PERSPECTIVES 2018

18,5
millions de tonnes
de capacité de raffinage

DONNÉES

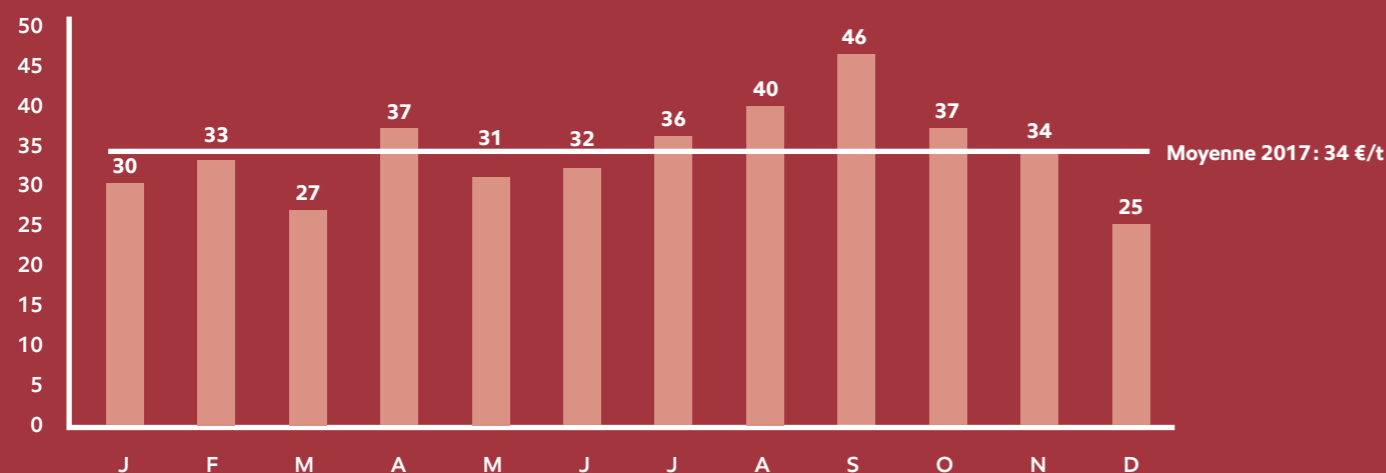
CONJONCTURE ET CONTEXTE PÉTROLIER

1 Prix du Brent en moyenne mensuelle depuis 2014



Source: ministère de la Transition écologique et solidaire

2 Marges brutes de raffinage en 2017



Source: direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

3 Part du diesel dans les véhicules neufs vendus



Source: Auto Infos

CONJONCTURE ET CONTEXTE PÉTROLIER

L'année 2017 a été marquée par une hausse du prix du brut, en particulier au deuxième semestre. La production mondiale maîtrisée et la baisse des stocks ont répondu à une consommation mondiale toujours croissante. Par ailleurs, les marges brutes de raffinage ont augmenté. 1

LA REVALORISATION DU MARCHÉ PÉTROLIER

La maîtrise de la production mondiale a permis de soutenir les cours

L'année 2017 a été marquée par deux périodes très distinctes: le premier semestre avec une baisse du prix du baril passé de 55 dollars en début d'année à 45 dollars au mois de juin, le deuxième semestre avec une remontée jusqu'à 67 dollars en fin d'année. La moyenne annuelle s'établit à 54 dollars soit une hausse de 25% du prix moyen du pétrole brut, par rapport à 43 dollars en 2016 et 52 dollars en 2015.

La décision prise le 30 novembre 2017 par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), rejoints par un certain nombre de pays non membres, dont la Russie, de reconduire la réduction de la production de 1,8 million de barils par jour jusqu'à fin 2018 a contribué à la remontée des prix. La Russie a baissé sa production de 600 000 barils par jour. L'Arabie saoudite l'a également réduite de 560 000 barils par jour à partir de novembre 2017.

À la fin d'année, la production était de 97,7 millions de barils par jour, en baisse de 1,5 million, notamment du fait de la baisse en mer du Nord et surtout au Venezuela. Dans ce pays, la production quotidienne qui était de 1,61 million de barils en décembre 2016 s'est effondrée pour atteindre 490 000 barils en décembre 2017.

Cette baisse de production mondiale et la remontée des prix ont entraîné sur la deuxième moitié de l'année une remontée de la production de pétrole brut non conventionnel aux États-Unis. L'AIE (Agence internationale de l'énergie) prévoit une poursuite de cette augmentation, ce qui pourrait faire des États-Unis le premier producteur mondial de pétrole d'ici fin 2018.

La demande mondiale est restée soutenue

Selon l'AIE, la demande mondiale de pétrole a légèrement augmenté en 2017 avec 97,8 millions de barils par jour en moyenne, soit 1,6 million de barils par jour de plus qu'en 2016. Pour 2018, l'AIE estime la croissance de la demande à 1,3 million de barils par jour, mais elle pourrait s'estomper en cas d'augmentation du prix du baril brut en 2018.

La consommation mondiale de pétrole reste soutenue du fait de la croissance de la demande des classes moyennes

dans le monde. L'AIE prévoit en effet que l'accélération de la croissance économique s'accompagne d'une augmentation de la consommation de pétrole, un nombre de plus en plus important de personnes accédant à un meilleur niveau de vie et souhaitant acquérir un véhicule.

Le pétrole reste la principale source d'énergie

Le pétrole continuera à jouer un rôle de premier plan dans le mix énergétique, la demande étant stimulée par les besoins en carburants pour le transport et en matière première pour l'industrie chimique. Les produits pétroliers utilisés par celle-ci servent à fabriquer, entre autres, du plastique et des matériaux de pointe qui permettent des avancées utiles aux producteurs et aux consommateurs, y compris pour des gains d'efficacité énergétique.

Le contexte difficile de l'industrie pétrolière en France

En 2017, l'industrie pétrolière française a eu à faire face à des décisions gouvernementales entravant son développement avec l'annonce du Plan Climat qui vise la neutralité carbone en 2050, et avec la mise en place de la loi mettant fin à la recherche et à l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire français, au plus tard en 2040. La France peut ainsi s'afficher comme leader mondial de l'arrêt de la production des énergies fossiles, alors que la production pétrolière française couvre moins de 1% de la consommation nationale.



LE RAFFINAGE AU CŒUR DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE

L'année 2017 a été marquée par la remontée des marges de raffinage, en raison de la baisse des stocks de produits finis, des maintenances des raffineries dans le monde, des fermetures imprévues de certaines structures logistiques et des événements climatiques dans la zone caraïbe et le golfe du Mexique.

Le raffinage, acteur économique européen majeur

L'industrie européenne du raffinage joue un rôle majeur dans l'économie. Les raffineries, au nombre de 80 dans l'UE, emploient environ 120 000 salariés et contractants. Les emplois indirects représentent 1,2 million d'emplois en plus, souvent très qualifiés.

Le Parlement européen l'a rappelé lors des forums organisés les 2 février et 1^{er} décembre 2017 : cette industrie est essentielle pour l'économie européenne et doit dégager les moyens lui permettant d'investir pour assurer sa compétitivité et améliorer son efficacité énergétique en fabriquant des carburants toujours plus propres et bon marché.

La baisse de la demande en produits pétroliers en Europe, la concurrence croissante des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de Russie ainsi que le déséquilibre de la demande de carburants, particulièrement accentué en France, poussent le raffinage à se restructurer. En effet, il est nécessaire que cette industrie reste compétitive, alors qu'elle doit composer avec un coût d'énergie, une législation, des réglementations et des taxes qui la pénalisent par rapport aux produits raffinés importés.

Les marges de raffinage progressent

La marge brute indicative de raffinage carburants et combustibles, publiée par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et solidaire, a été en moyenne de 34 € par tonne en 2017, en hausse de 36 % par rapport à 2016 (25 € par tonne). Cette amélioration s'explique notamment par les nombreux arrêts et maintenances des raffineries et la baisse des niveaux de stocks. Au dernier trimestre 2017, les marges de raffinage ont baissé suite à un débit record des raffineries mondiales à 81 millions de barils par jour et à la remontée du prix du pétrole brut.

Le raffinage, acteur dans la réduction des émissions

Les industriels du secteur pétrolier cherchent constamment des solutions pour être plus efficaces énergétiquement et pour réduire simultanément les émissions des raffineries. Ce besoin de nouvelles technologies nécessite un investissement régulier dans leurs outils industriels. Le carburant destiné au transport maritime illustre les contraintes que le raffinage doit intégrer. En 2020, un plafond de 0,5 % de soufre devrait être appliqué à l'ensemble des zones géographiques (contre 3,5 % aujourd'hui), en dehors des zones SECA (Sulphur Emission Control Area). Dans ces zones SECA, la teneur maximale en soufre des carburants marins est de 0,1 % depuis 2015, applicable pour les raffineries françaises en Normandie.

Le raffinage, acteur essentiel de la pétrochimie

L'industrie européenne du raffinage assure également une fourniture fiable de matières premières pour le secteur pétrochimique. Celui-ci représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 240 milliards d'euros et emploie près de 800 000 personnes en Europe. En outre, l'échange de matières premières et de sous-produits entre les raffineries et les usines pétrochimiques présente l'avantage supplémentaire de stimuler la compétitivité au sein des grands pôles industriels. Il s'agit d'une relation intégrée, le secteur pétrochimique utilisant la matière première issue du raffinage. Cette interdépendance est renforcée par des liens logistiques, de nombreux complexes pétrochimiques de l'UE étant situés dans des complexes de raffinage ou à proximité. Sur les 58 unités pétrochimiques de vapo-craqueurs installées dans l'UE, 41 unités sont intégrées à des raffineries situées en moyenne à moins de deux kilomètres. Cette étroite proximité facilite de nombreuses autres synergies, comme l'interconnectivité des pipelines de produits, les ports partagés, la fourniture et l'optimisation énergétique, et les services publics communs.

La consommation française en hausse en 2017

La consommation de produits pétroliers a atteint 74,3 millions de tonnes en 2017, soit une augmentation de 0,6 %. Cependant, les évolutions ont été très contrastées selon les produits. La demande en carburants routiers est en augmentation de 0,5 %. Le marché des supercarburants est en hausse de 3,9 %, retrouvant quasiment son niveau de 2011. Le marché du gazole est en légère baisse de 0,2 %. Selon le Comité des constructeurs français d'automobiles, les immatriculations totales de voitures particulières neuves ont été proches de 2,1 millions d'unités en 2017, en hausse

de 4,7 % par rapport à 2016. Les voitures particulières diesel ne représentent plus la majorité des ventes en 2017, avec 47 % des ventes de véhicules neufs contre 52 % en 2016 et 72,5 % en 2012. Avec près de 440 000 immatriculations en 2017, le marché français des véhicules utilitaires légers neufs a encore progressé cette année de 7 % par rapport à 2016. Enfin, le marché des véhicules industriels s'est lui aussi accru de 7 % en 2017, soit plus de 50 000 unités. Les livraisons brutes de fioul domestique sont restées stables (+ 0,4 %). Les livraisons corrigées des variations climatiques s'inscrivent, quant à elles, en hausse de 6 % par rapport à celles de 2016. Toutefois depuis 2012, les livraisons brutes de fioul domestique ont reculé de près de 20 %, soulignant la baisse structurelle de l'utilisation de cette énergie comme mode de chauffage en France. En 2017, l'industrie chimique a connu une croissance de 3 %, mais la demande d'alimentations pour la pétrochimie, qui représente 11 % du marché français de produits pétroliers, a baissé de 2 %.

La hausse des taxes sur les carburants continue

Les pouvoirs publics ont la volonté d'augmenter encore la fiscalité sur les carburants et ont poursuivi la recherche de convergence des taxations entre essence et diesel au travers de la TICPE, de la taxe carbone et bien sûr de la TVA sur l'ensemble. Cette hausse de la fiscalité sur les carburants, qui représente la quatrième source de revenu pour l'État, a eu des répercussions directes importantes sur les prix affichés à la pompe, en particulier en janvier 2018. Au 1^{er} janvier 2018, les taxes sur le diesel se rapprochent désormais de celles sur l'essence avec une nouvelle augmentation de la TICPE et de la taxe carbone, soit une croissance de 10 % des taxes sur le diesel. Cette hausse des taxes sur le diesel représente 7,6 centimes d'euro par litre en moyenne selon les Echos, les rapprochant ainsi des taxes sur l'essence qui n'ont augmenté que de 3,9 centimes d'euro. La convergence des taxations est prévue en 2021. Cette fiscalité de plus en plus lourde sur les carburants témoigne d'une volonté politique de réduire fortement la place du pétrole, alors que cette source d'énergie est accessible au plus grand nombre à des coûts hors taxes abordables. En outre, les produits pétroliers offrent une densité énergétique et une sécurité d'utilisation à ce jour inégalées pour la mobilité.

La mobilité dans les transports, un enjeu important pour l'industrie

Améliorer l'efficacité énergétique pour préserver l'environnement est un enjeu majeur. Consciente des enjeux climatiques, l'industrie du raffinage sait

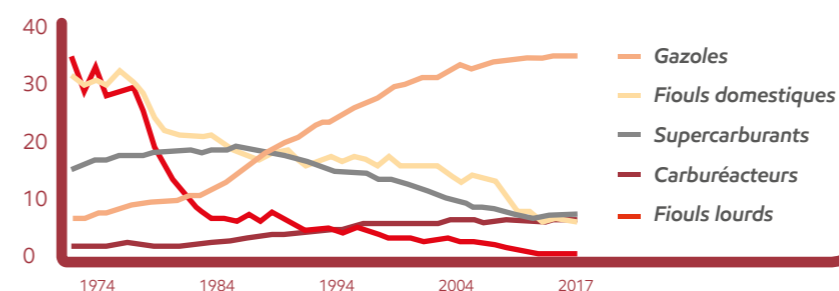
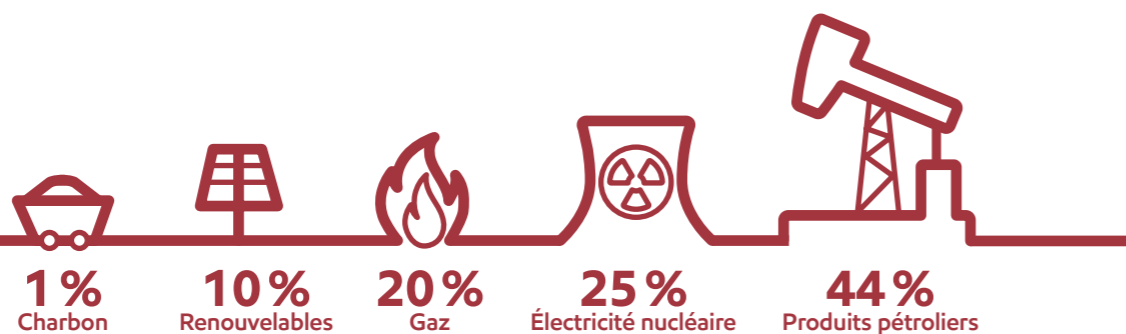
qu'elle a un rôle important à jouer dans le cadre de la transition énergétique, en particulier pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et réduire sa consommation d'énergie. Elle développe également de nouvelles technologies pour fabriquer des carburants plus propres et pour réduire les consommations. Dans le cadre de cette transition, le pétrole devrait progressivement être affecté aux usages pour lesquels il constitue aujourd'hui la matière première la plus efficace, en particulier pour le transport et la pétrochimie. À ce jour, le pétrole fournit plus de 95 % des besoins pour le secteur des transports en France. Malgré leur part grandissante, les énergies renouvelables ne pourront assurer seules efficacité et sécurité énergétiques. Il convient donc de ne pas opposer les énergies entre elles mais de les penser comme complémentaires, car la France et le monde auront besoin de toutes les énergies pour satisfaire la demande. L'Europe et notamment la France se sont fixées des objectifs très ambitieux en matière de décarbonisation de l'économie, notamment dans le secteur du transport. En effet, l'intensité énergétique des hydrocarbures liquides, leur faible poids et leur sécurité d'utilisation en font une énergie difficilement remplaçable, en particulier pour les poids lourds et l'aviation. La transition énergétique est un long processus pendant lequel le raffinage et la distribution de produits pétroliers doivent rester performants. Dans les décennies à venir, les avancées technologiques continueront à créer des transports plus propres et plus efficaces, et à réduire leur consommation de carburants. Aujourd'hui, la mobilité est un besoin fondamental. C'est la colonne vertébrale de l'économie, un vecteur de croissance et d'emplois. Des progrès importants ont été réalisés en matière de réduction des émissions de CO₂ dans le secteur du transport routier.

L'impact des véhicules électriques sur la consommation pétrolière mondiale

L'augmentation du nombre de véhicules électriques va très progressivement réduire la part de marché des véhicules thermiques, ce qui pèsera sur la consommation mondiale de pétrole. Selon l'AIE, il faudrait près de 900 millions de véhicules électriques en 2040, soit 45 % du parc, pour être en ligne avec les objectifs des accords de Paris (limitation de la hausse des températures à 2 °C). L'enjeu pour l'industrie pétrolière est donc significatif puisque ces baisses représentent de 15 à 35 % de la consommation des véhicules particuliers. Toutefois, la consommation pétrolière des véhicules particuliers ne couvre que 50 % de la demande du secteur des transports et 25 % environ de la demande totale de pétrole. C'est pourquoi l'industrie du raffinage restera essentielle pour répondre à la consommation mondiale.

4 CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIES EN 2016 EN FRANCE

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire



5 CONSOMMATION FRANÇAISE PAR PRODUIT

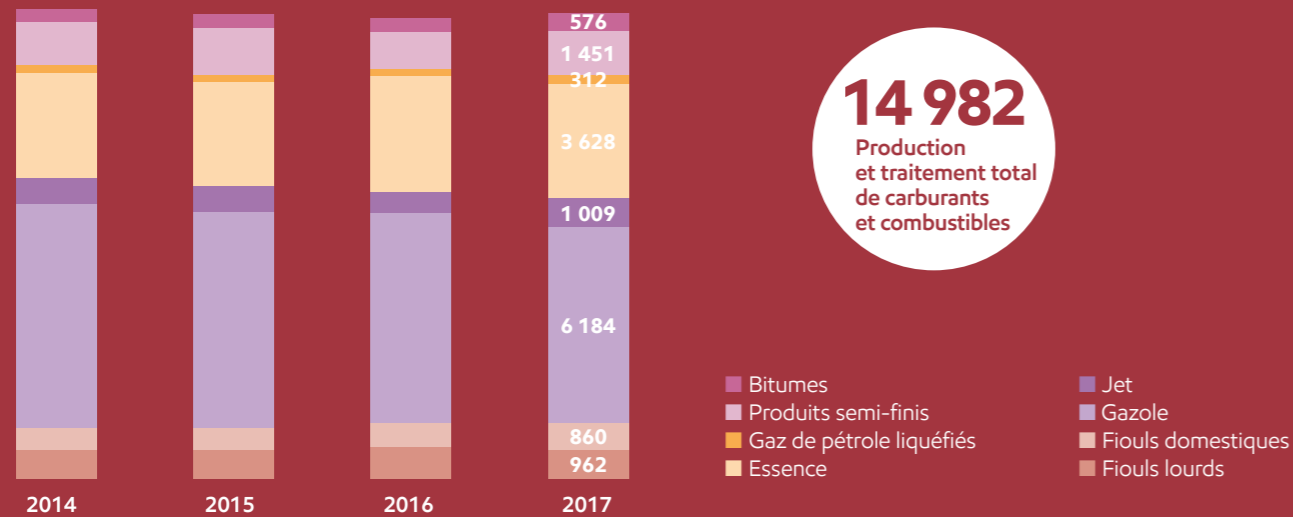
(en millions de tonnes)

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire

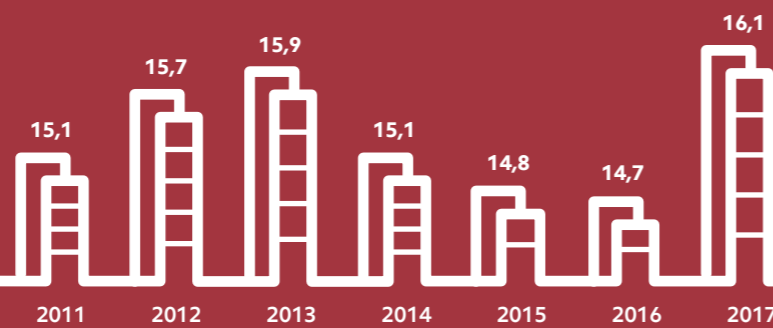
DONNÉES

CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

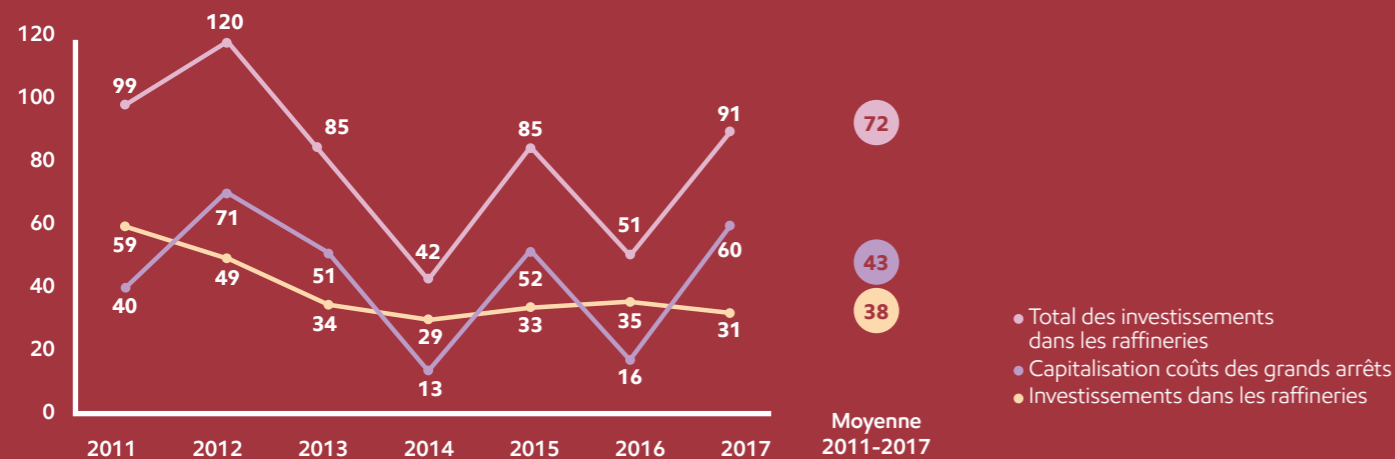
1 Production et traitement d'Esso Raffinage en carburants, combustibles, bitumes et produits semi-finis hors lubrifiants (en milliers de tonnes)



2 Bruts traités par Esso Raffinage (en millions de tonnes)



3 Des investissements continus dans le raffinage



CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

Les deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer sont des outils industriels performants en constante évolution pour s'adapter aux besoins du marché. Elles font d'Esso Raffinage une des références du secteur. L'année 2017 a été marquée par le grand arrêt programmé sur le site de Fos-sur-Mer et par une année de records en matière de performance opérationnelle pour celui de Gravenchon.

Des sites performants

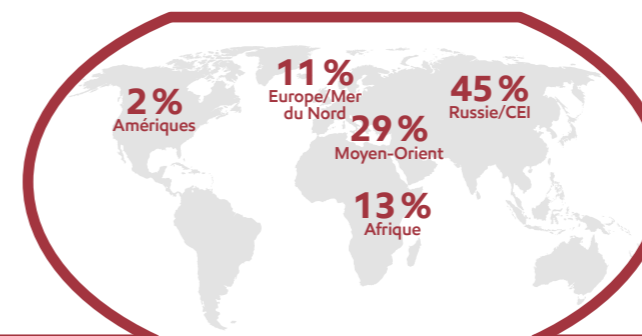
Avec 16,1 millions de tonnes de brut traité en 2017 contre 14,7 millions de tonnes en 2016, le traitement des deux raffineries du groupe a été en forte progression malgré le grand arrêt programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer réalisé au premier trimestre. Cette progression reflète une excellente qualité des opérations des deux sites, qui ont battu le record de production total datant de 2008. 2

Les bruts traités proviennent majoritairement de Russie et de la Communauté des États indépendants, d'Arabie saoudite et d'Afrique. Suite aux différentes restructurations intervenues dans le secteur du raffinage français depuis quelques années, la capacité de production du groupe est désormais proche de 30% de la capacité nationale, plaçant le groupe Esso au deuxième rang des raffineurs de l'Hexagone. 4

Les deux raffineries sont idéalement situées en Normandie pour alimenter la région parisienne et le nord de la France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour approvisionner le Grand Sud. En constante recherche d'amélioration de sa compétitivité, le groupe continue d'investir pour améliorer la fiabilité opérationnelle de ses sites industriels et leur efficacité énergétique, tout en réduisant leurs émissions.



L'année 2017 a été aussi une année de travaux intenses à Fos-sur-Mer en début d'année, mais également une année de production remarquable qui a permis d'atteindre des records. 1



4 ORIGINE DU PÉTROLE TRAITÉ PAR ESSO RAFFINAGE EN 2016 (en %)

Rester compétitif face à une concurrence européenne et mondiale

L'objectif du groupe Esso est de rester compétitif par rapport à une concurrence européenne et mondiale de plus en plus exacerbée. En effet, les pays émergents, bénéficiant progressivement d'outils modernes et performants sans avoir les mêmes contraintes environnementales et sociales, ont des coûts de production beaucoup plus faibles. Les importateurs de produits finis sont devenus de redoutables concurrents sur les marchés français.

Par ailleurs, le déséquilibre entre la demande en gazole et la capacité de production européenne reste très important. Il justifie la poursuite des efforts sur le long terme pour augmenter la production de gazole. Ces différents enjeux obligent le groupe Esso à gagner en compétitivité et à capitaliser sur son intégration au sein du groupe ExxonMobil afin de bénéficier pleinement des synergies, notamment sur le site de Gravenchon, une des plus importantes plateformes pétrochimiques européennes.

Soutenir l'industrie française

Avec une capacité de raffinage de 18,5 millions de tonnes, Esso se positionne au deuxième rang des raffineurs français. Le groupe joue ainsi un rôle central dans l'économie et la sécurité énergétique du pays. Par ailleurs, il produit sur le territoire des carburants et combustibles qui répondent aux réglementations les plus sévères et proposent aux consommateurs des produits plus performants et de plus en plus respectueux de l'environnement.

Malgré le grand arrêt de la raffinerie de Fos-sur-Mer en début d'année 2017, le traitement des deux raffineries du groupe est en hausse sensible de 9% avec 16,1 millions de tonnes de brut traité contre 14,7 millions de tonnes en 2016.

Si le taux d'utilisation de la raffinerie de Fos-sur-Mer a été logiquement affecté par le grand arrêt, il s'établit tout de même à un niveau de 73% grâce à une excellente fiabilité sur les trois derniers trimestres. La raffinerie de Gravenchon est, quant à elle, passée d'un taux d'utilisation de 72,9%, du fait de l'arrêt de la tour principale de distillation au 1^{er} semestre 2016, à un taux de 83,6% en 2017, démontrant ainsi les gros progrès réalisés en termes de fiabilité. **5 6**

La production de carburants et de combustibles nécessite des quantités importantes d'énergie, c'est pourquoi Esso investit depuis de nombreuses années dans différents projets visant à améliorer son efficacité énergétique et à réduire ses consommations. Cet effort s'est poursuivi en 2017, en particulier à la raffinerie de Fos-sur-Mer avec les travaux d'intégration thermique du naphta-hydrofiner.

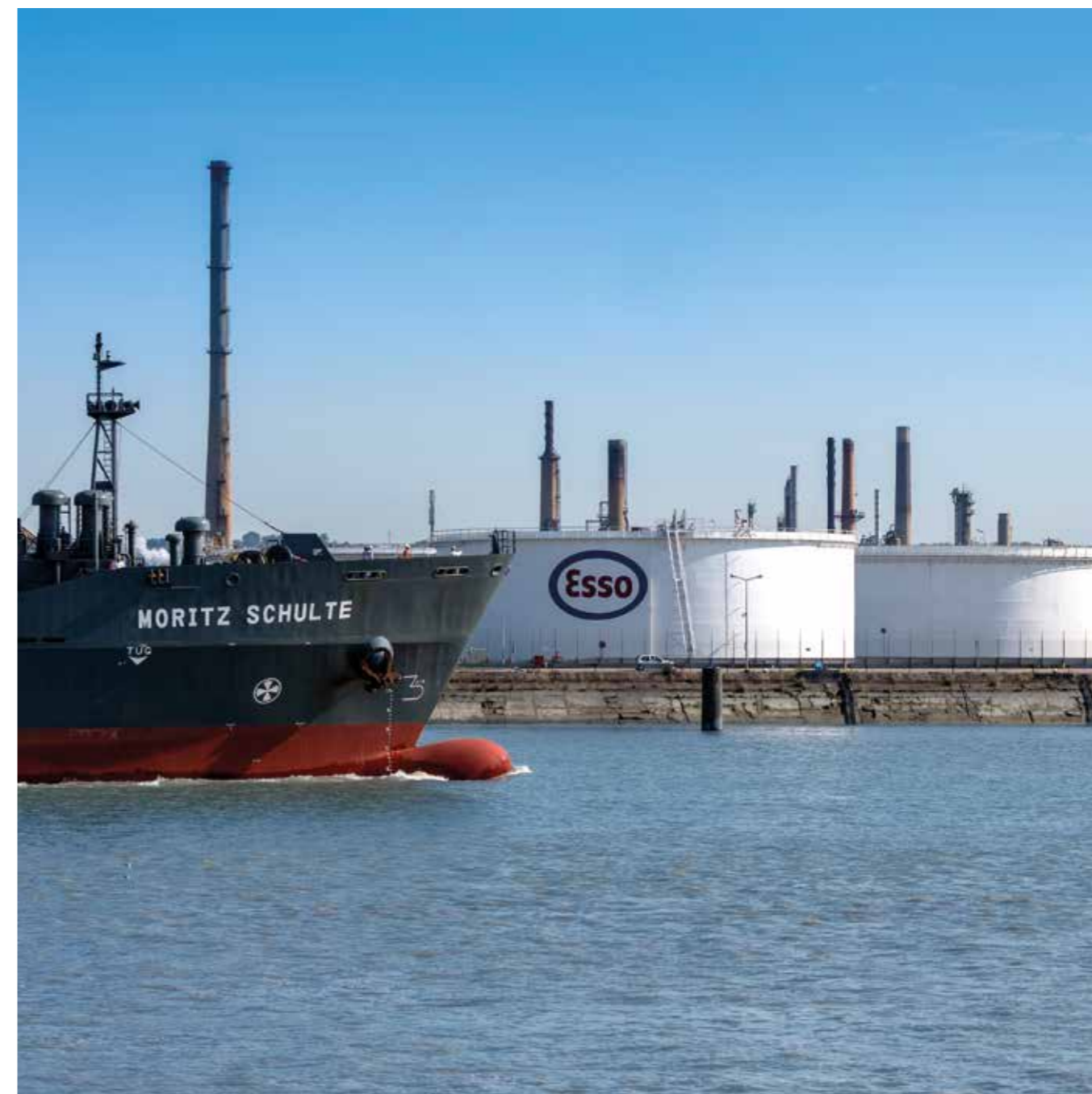
Produire pour satisfaire les besoins du marché

Les deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer assurent un approvisionnement équilibré du nord et du sud du pays et répondent efficacement à la demande du marché intérieur avec des produits de qualité, une logistique fiable et une stratégie commerciale adaptée aux besoins des clients. Elles poursuivent des objectifs communs :

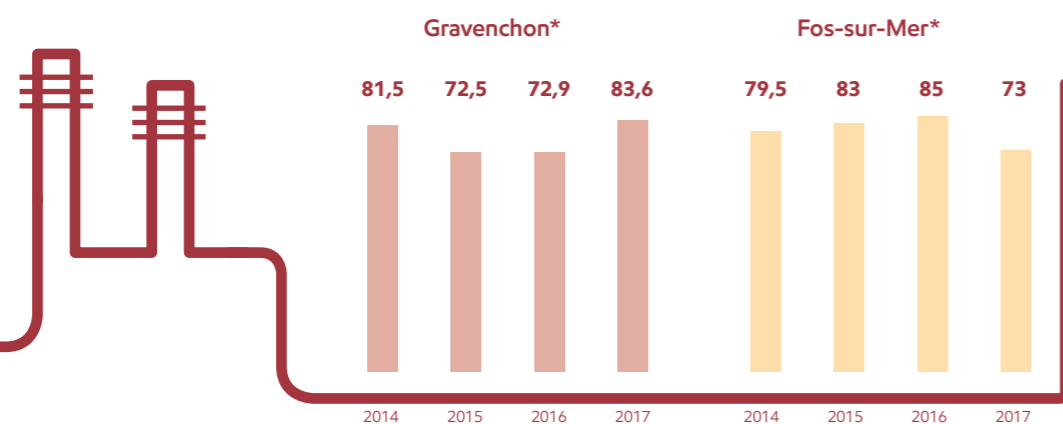
- optimiser la valorisation de chaque molécule pour proposer plus de produits à forte valeur ajoutée, en réduisant la production de fiouls lourds dont la demande est en forte baisse en France et en Europe, et en proposant des produits performants de haute qualité comme les nouveaux carburants Esso Synergy;
- maximiser la production de distillats (gazole et fioul domestique) qui ont représenté 45,2% des productions totales en 2017, afin de répondre à une demande toujours importante et réduire ainsi les importations;
- limiter les exportations d'essences en optimisant les productions et les ventes sur le marché intérieur français;
- continuer à améliorer l'efficacité énergétique des sites industriels, et donc réduire leur consommation d'énergie qui représente une part très importante de leurs coûts totaux d'exploitation en contribuant ainsi à baisser leurs émissions.

Poursuivre les investissements

Avec 91 millions d'euros investis en 2017 dans le raffinage, les investissements du groupe se sont maintenus à un niveau élevé. Ils ont porté sur des projets réalisés lors du grand arrêt planifié de Fos-sur-Mer, sur des travaux préparatoires au grand arrêt de Gravenchon en 2018 et sur des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions pour limiter l'impact des activités des raffineries sur l'environnement. **3**

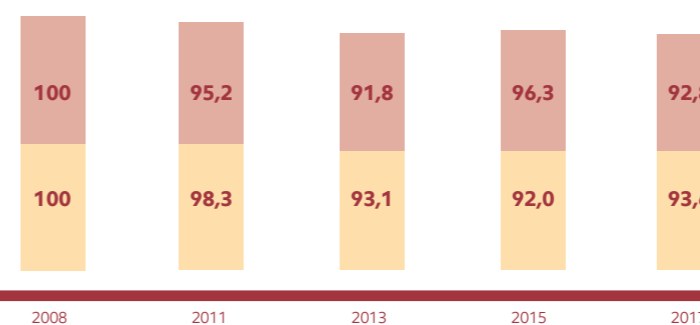


5 TAUX D'UTILISATION D'ESSO RAFFINAGE (en %)



* Hors unité de soufre

Gravenchon
Fos-sur-Mer



6 GAIN D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (base 100 en 2008)



Gravenchon

UNE RAFFINERIE MAJEURE, AU SEIN D'UN COMPLEXE PÉTROCHIMIQUE D'ENVERGURE

Avec une capacité de 12 millions de tonnes de brut par an, la raffinerie de Gravenchon représente à elle seule près de 20% de la capacité de raffinage nationale. Par ailleurs, elle bénéficie de son intégration au sein du site pétrochimique d'ExxonMobil Chemical France. L'année 2017 a été marquée par une excellente performance opérationnelle qui s'est traduite par un nouveau record de production annuelle. Une réussite d'autant plus remarquable que la raffinerie se préparait au grand arrêt pour maintenance planifiée de 2018.

UNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE RECORD

L'année 2017 a été pour la raffinerie de Gravenchon la meilleure année depuis dix ans en termes de performance opérationnelle. Le taux d'utilisation est remonté à un très bon niveau avec 83,6% des capacités utilisées. De nombreux records de production ont été battus sur différentes unités comme le craqueur catalytique, l'unité d'alkylation et certaines unités de distillation. Ces résultats représentent un progrès important par rapport aux deux dernières années.

Il faudra encore consolider ces améliorations dans les années futures afin de tirer le meilleur parti des unités et optimiser la valeur ajoutée des molécules. Ainsi, la production de bitumes de la raffinerie a augmenté de 26,3% par rapport à 2016, principalement pour répondre aux besoins d'exportation. Elle a été de 10% supérieure au précédent record du site, en particulier grâce à des investissements dans de nouveaux équipements permettant d'accroître les capacités de chargement et les ventes de bitumes sur un marché européen très porteur. Ces investissements ont permis de développer les ventes pendant la période hivernale, de les repositionner sur des marchés plus attractifs et d'améliorer la compétitivité du site. Dans le même temps, la production de fiouls lourds a pu être réduite de 7%. Les progrès réalisés en 2016 sur les taux d'utilisation des installations d'expédition de produits par pipeline ont également été confirmés en 2017.

Certification
ISO 50001
obtenue en 2017

POURSUIVRE LES EFFORTS POUR TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ

2017 s'est malheureusement révélée comme une année décevante en termes de sécurité pour la raffinerie de Gravenchon avec quatre accidents du travail déclarés en 2017. Même si ces accidents ont été sans gravité et ont généré des arrêts de travail très limités dans le temps, la direction a rappelé que la sécurité est une valeur incontournable, garantie indispensable de la poursuite des activités. Le facteur humain étant à l'origine de la plupart des accidents, un nouveau programme de sensibilisation a été déployé pour que chaque collaborateur devienne acteur de sa sécurité et de celle de ses équipiers et collègues.

UNE ANNÉE D'INTENSE PRÉPARATION DU GRAND ARRÊT DE 2018

En 2017, les préparatifs du grand arrêt de 2018 se sont intensifiés pour la raffinerie de Gravenchon. En effet, entre début mars et la fin du mois d'avril 2018, un grand arrêt programmé pour inspecter la partie historiquement Esso du site a eu lieu, six ans après le précédent. Il a permis à la fois de multiples travaux de maintenance, de nettoyage et remise en état des installations pour en optimiser le fonctionnement, mais il a aussi permis la réalisation de nouveaux projets. Ces projets ont pour objectif principal de poursuivre l'adaptation de la raffinerie à l'évolution permanente de la demande avec notamment l'augmentation de production de gazole afin de continuer à réduire les importations ou la réduction de la production de fiouls lourds, tout en améliorant l'efficacité énergétique. Ils permettront également d'optimiser les productions d'huiles et de bitumes.

DES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX EN NETS PROGRÈS

La raffinerie de Gravenchon mène depuis de nombreuses années de multiples actions pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement en s'appuyant sur les systèmes de gestion rigoureux du groupe ExxonMobil. En 2017, sa performance environnementale a été remarquable. Le site a aussi obtenu la certification ISO 50001, résultat d'efforts majeurs et continus en matière d'efficacité énergétique. La consommation d'énergie représente entre un tiers et la moitié des coûts totaux de la raffinerie, selon le prix de l'énergie, et elle constitue donc un des éléments clés de sa compétitivité. En 2017, la raffinerie a ainsi réalisé sa meilleure performance en termes de consommation d'énergie. En réduisant ses consommations, la raffinerie réduit non seulement ses coûts, mais aussi ses rejets, réalisant ainsi une opération économiquement et écologiquement gagnante.

20%
de la capacité française
de raffinage



Fos-sur-Mer

UN GRAND ARRÊT 2017 RÉUSSI

Avec plus de 10% de la capacité française de raffinage, Fos-sur-Mer est un site qui dispose de nombreux atouts pour s'imposer comme une raffinerie clé de la zone Méditerranée. Ses moyens logistiques et sa capacité à traiter une large variété de pétroles bruts lui apportent une grande flexibilité et une complémentarité avec la raffinerie de Gravenchon. Fos-sur-Mer constitue également une référence en termes de fiabilité et ne cesse d'améliorer son efficacité énergétique.

S'ARRÊTER POUR MIEUX REDÉMARRER

En 2017, la raffinerie de Fos-sur-Mer a effectué le plus important arrêt pour maintenance planifiée jamais réalisé depuis le démarrage du site en 1965. Pendant près de deux mois, plus de 1 700 personnes en moyenne ont œuvré chaque jour pour visiter et contrôler près de 500 équipements.

La raffinerie a également profité de ces grands travaux pour mettre en place de nouveaux projets avec deux objectifs majeurs :

- poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique en continuant à réduire les consommations d'énergie du site et à limiter ses émissions avec notamment des travaux d'intégration thermique sur le naphta-hydrofiner ;
- récupérer de la capacité de conversion sur le craqueur catalytique avec le changement du réacteur, ainsi que de la tête et des cyclones du régénérateur.

Pendant cette maintenance programmée, la raffinerie a profité de son intégration au sein du groupe ExxonMobil pour capitaliser sur les meilleures pratiques des experts du groupe. Des renforts en provenance de Gravenchon, mais aussi d'Europe, du Canada et même d'Australie ont apporté leur savoir-faire pour réaliser ces travaux de façon optimum et en toute sécurité.

RESTER EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Préparé de façon minutieuse depuis près de deux ans, ce grand arrêt, qui a représenté plus de 610 000 heures de travaux, a été réalisé sans aucun accident. Ce résultat exceptionnel, compte tenu de l'ampleur des travaux réalisés, a été rendu possible non seulement grâce

à l'implication de tous les salariés, mais également grâce aux intervenants externes. La mise en place d'un challenge sécurité et l'application des outils de prévention LPS (Loss Prevention System) ont permis d'influencer positivement les comportements sur le chantier. Ainsi, grâce à l'évaluation des risques potentiels par les collaborateurs eux-mêmes, les bons réflexes ont été développés et une démarche sécurité spontanée a été mise en place de manière proactive pour prévenir et réduire les incidents. Dans ce contexte, la raffinerie affiche des records de performance sécurité avec vingt-huit ans sans accident du travail pour le personnel et près de cinq ans sans accident pour les intervenants extérieurs.

LIMITER L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES CLIENTS

En 2017, la raffinerie a travaillé en synergie avec les équipes logistiques, les autres sites du groupe ExxonMobil et les équipes commerciales pour continuer à approvisionner les clients pendant la période d'arrêt. Par ailleurs, une bonne anticipation des stocks de produits finis avant et pendant les travaux a permis de satisfaire les clients jusqu'au redémarrage des unités.

La raffinerie a également continué à mettre en place les initiatives du plan marketing stratégique visant à minimiser les exports de produits finis et développer les ventes sur le marché intérieur. Ainsi, les ventes par voie ferrée et camionnage ont augmenté de manière sensible.

GARANTIR LA FIABILITÉ POUR OPTIMISER LES PRODUCTIONS

Avec 5,1 millions de tonnes de brut traité en 2017, contre 5,9 millions de tonnes en 2016, la production de la raffinerie de Fos-sur-Mer a été impactée par les opérations de maintenance effectuées entre janvier et mars 2017. Par ailleurs, un incident sur une chaudière a provoqué des retards sur les opérations de redémarrage. Cependant, le taux d'utilisation a atteint des niveaux records sur les trois derniers trimestres, le site profitant pleinement des travaux d'amélioration réalisés sur le premier trimestre. Ces bons résultats opérationnels ont été rendus possibles grâce à un travail exemplaire sur la fiabilité des unités. Ils prouvent l'engagement de tous pour opérer les installations de façon optimale. Par ailleurs, la raffinerie a continué à diversifier son ardoise de matières premières avec la distillation de nouveaux bruts attractifs, ce qui a permis de dégager une rentabilité accrue par rapport à des bruts standards de type saoudien ou russe. Ces initiatives démontrent la réactivité et la flexibilité de la raffinerie qui demeure une des meilleures raffineries du groupe ExxonMobil en termes de fiabilité et de performance opérationnelle.

PRÉPARER L'AVENIR

Dans un secteur du raffinage en pleine transformation, la raffinerie continue à adapter sa production pour répondre au marché et met en place de nombreux projets pour améliorer sa compétitivité. Ainsi, la raffinerie se prépare pour faire face aux nouvelles réglementations sur les carburants marins qui interviendront à l'horizon 2020 et pour poursuivre la réduction de sa production de fiouls lourds.



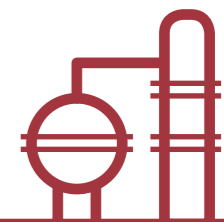
1700
personnes en moyenne
mobilisées par jour
pour le grand arrêt de Fos-sur-Mer



610 000
heures de travaux nécessaires

pour le contrôle de

480
équipements





UNE LOGISTIQUE ADAPTÉE AU MARCHÉ

La direction logistique est au centre de la stratégie d'intégration de la chaîne de valeur carburants et combustibles. Véritable maillon entre la production des raffineries, les imports de produits finis et les besoins des clients, elle s'adapte en permanence aux défis d'un marché ouvert. En 2017, tous les acteurs de la chaîne logistique ont travaillé en synergie avec les équipes de vente pour mettre en place le plan marketing intégré et assurer l'excellence opérationnelle des approvisionnements.

La chaîne logistique intégrée offre plus de fiabilité

La direction logistique ajuste son activité en permanence pour sécuriser les productions des raffineries du groupe, tout en s'adaptant aux mouvements d'importation de produits pétroliers. Elle organise les approvisionnements pour offrir aux clients une chaîne logistique fiable et performante, en prenant en compte le déséquilibre structurel entre les besoins en essences et la demande en gazole ou en biocarburants. En 2017, la logistique a travaillé en synergie avec les équipes commerciales et les équipes techniques des raffineries pour développer le plan marketing stratégique et recentrer les approvisionnements de volumes sur une sélection de dépôts.

Ainsi, le groupe a maximisé l'utilisation de ses propres terminaux et a développé les ventes par rail et camionnage depuis les dépôts de Fos-sur-Mer et Gravenchon, afin d'augmenter les revenus de la chaîne logistique intégrée avec les raffineries du groupe.

La proximité avec le client favorisée

Depuis la mise en place de la nouvelle stratégie commerciale, les dépôts pétroliers sont devenus la dernière interface directe avec la clientèle du groupe Esso : la satisfaction du client est donc un objectif majeur.

En conséquence, en 2017, la direction logistique a adapté ses systèmes d'additivation et a automatisé certains bras de chargement dans les dépôts. À titre d'exemple, d'importants investissements ont été réalisés sur le site de Gravenchon pour mettre en service un nouveau poste de chargement et pour fiabiliser les expéditions par pipelines depuis la raffinerie. Sur le dépôt de Fos-sur-Mer, la capacité de chargement par voie ferrée a été augmentée de 20% en 2017, tout comme les sorties pistes par camionnage.

La sécurité au service de l'excellence opérationnelle

Pour assurer la fiabilité de toutes ses opérations, la direction logistique doit garantir le plus haut niveau de sûreté, de sécurité, de fiabilité et de respect de l'environnement. L'intégration au sein du groupe ExxonMobil permet à chaque maillon de la chaîne logistique de s'appuyer sur un système de gestion rigoureux pour atteindre l'excellence opérationnelle essentielle à cette activité. Ainsi, trois dépôts du groupe ont obtenu des résultats sécurité exceptionnels : celui de Villeneuve-le-Roi avec trois ans sans accident, celui de Toulouse avec douze ans sans accident et celui de Lyon avec trente-quatre ans sans accident.

La garantie de la qualité

En 2017, le groupe Esso a lancé la commercialisation de nouveaux carburants haute performance Esso Synergy, qui permettent de réduire les consommations et les émissions des automobilistes. La direction logistique est garante de la qualité de ces carburants, dont les additifs améliorent la protection et l'efficacité énergétique des moteurs.

Des investissements importants ont été réalisés dans les dépôts pétroliers pour que la commercialisation des nouveaux carburants Esso Synergy soit effective au 1^{er} juillet 2017, dans l'ensemble des stations-service Esso et Esso Express.

LE SAVOIR-FAIRE DES REVENDEURS ET LA PUISSANCE DE LA MARQUE ESSO SONT LES DEUX PILIERS DE NOTRE STRATÉGIE COMMERCIALE

Le groupe confie la commercialisation de ses produits à des professionnels de la distribution de produits pétroliers. Afin d'accompagner leur développement, Esso produit des carburants et combustibles de haute qualité et assure la fiabilité des approvisionnements. Les centrales d'achats de la grande distribution, les revendeurs indépendants et le réseau de revendeurs à la marque opérant les stations-service Esso et Esso Express peuvent ainsi compter sur Esso pour leur apporter une logistique efficace, des produits performants et une offre marketing adaptée.

La consommation et les ventes de carburants sont en hausse

Malgré la montée en puissance des véhicules électriques et l'augmentation de la fiscalité sur les carburants, la consommation de carburants routiers en France a augmenté en 2017, en progression de 0,5% par rapport à 2016 (source CPDP- Comité professionnel du pétrole). La consommation a été tirée par les supercarburants avec une hausse de 3,9%, alors que la consommation de gazole est restée quasiment stable à -0,2%, malgré la baisse brutale des immatriculations de véhicules particuliers à motorisation diesel. En effet, pénalisé par la fiscalité avec le rééquilibrage des taxations du gazole et de l'essence à l'horizon 2021, le diesel, qui représentait près des trois quarts des ventes en 2012, perd de son attractivité économique pour l'utilisateur et ne pèse plus que 47% des ventes de véhicules particuliers. Dans ce contexte, les ventes totales de carburants routiers par le groupe Esso ont augmenté de près de 4%, grâce à la bonne fiabilité des raffineries et la qualité de la chaîne logistique. Ces résultats sont contrastés selon les canaux

de commercialisation et le type de produit. Sur le marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes raffinage et ventes extraterritoriales), les ventes enregistrent une baisse de plus de 4%, suite à des changements de stratégie de certains clients importants.

Hors marché intérieur, l'augmentation des ventes de 19% témoigne de l'efficacité de l'organisation cross-fonctionnelle et de l'importance de l'intégration au sein du groupe ExxonMobil. Cette organisation intégrée permet d'avoir une approche commerciale plus agressive et réactive pour saisir toutes les opportunités permettant d'optimiser les circuits de distribution et de développer les ventes de la société.

Les clients revendeurs sont au cœur de la chaîne de valeur

Le service ventes carburants et combustibles est au cœur du plan d'intégration de la chaîne de valeur de l'activité. Ce plan a pour but non seulement de sécuriser les productions des deux raffineries Esso, mais surtout de satisfaire la demande de ses clients en s'appuyant sur les services approvisionnement du groupe ExxonMobil, notamment pour les importations de gazole et l'achat de bioéthanol ou de biodiesel qui sont incorporés dans les carburants.

Pour ces centrales d'achats et revendeurs qui commercialisent des volumes très importants, la fiabilité d'approvisionnement et la qualité des produits sont donc des préalables indispensables à tout développement. En 2017, le professionnalisme des équipes commerciales Esso et leur capacité d'adaptation ont été à nouveau salués, notamment lorsque le marché a connu des tensions.

En fin d'année, les clients ont renouvelé leur confiance aux carburants Esso avec de nouveaux contrats long terme, permettant au groupe de conforter ses positions sur ce segment aujourd'hui incontournable.

Enfin, les équipes commerciales ont accompagné leurs clients pour leur proposer des offres adaptées à leurs besoins d'incorporation de biocarburants.



LES REVENDEURS PARTENAIRES ACCOMPAGNENT LA CROISSANCE

La stratégie commerciale de vente de carburants Esso à travers le réseau des revendeurs porte ses fruits. En 2017, elle a permis la refonte de l'offre de stations-service aux couleurs Esso et Esso Express en France, avec près de 600 stations proposant les nouveaux carburants et plus de 340 stations modernisées aux couleurs Synergy. Cette stratégie de reconquête témoigne de la volonté d'Esso de regagner de la visibilité et de nouveaux clients en accompagnant ses partenaires dans leur développement.

Les carburants Esso Synergy sont plus performants

Le groupe ExxonMobil innove et mène des recherches en continu pour améliorer la qualité de ses carburants afin de réduire les émissions et les consommations. Il développe des additifs qui limitent la formation des dépôts et améliorent la performance des moteurs. En 2017, de nouveaux carburants, reformulés et optimisés, ont été mis sur le marché pour offrir encore plus de performance et d'économie aux automobilistes. Ainsi, le moteur, dont l'encrassement est réduit, bénéficie d'une plus longue durée de vie. Le gazole Synergy Supreme+ permet en outre jusqu'à 2,8% de réduction de consommation prouvée sur des véhicules du quotidien. En cohérence avec ces améliorations et ce positionnement, les carburants Esso ont été renommés Synergy Super sans plomb 95 et Synergy Gazole pour les produits standards, et Synergy Supreme+ 98 et Synergy Supreme+ Gazole pour les produits premium, qui comportent encore plus d'additifs.

Le programme de modernisation des stations : un nouveau look

Ce lancement de produits s'est également appuyé sur le déploiement d'un nouveau look de stations-service Esso et Esso Express, qui constitue un important changement d'image : la signature visuelle est innovante, le design des stations permet de mieux informer et guider le consommateur. L'objectif est d'offrir une expérience d'achat plus agréable, dans un cadre moderne et facilement identifiable.

Les revendeurs fortement impliqués

Près de 600 stations-service Esso et Esso Express sont opérées par un réseau de cinq revendeurs à la marque, répartis sur le territoire. Les équipes commerciales ont travaillé en partenariat avec ces revendeurs pour les aider à déployer le nouveau concept Esso Synergy. Le principal revendeur, Certas Energy, avec un réseau de près



de 400 stations-service, a été particulièrement impliqué dans ce programme avec l'ouverture en quelques mois de plus de 320 stations-service aux couleurs Synergy. Cette stratégie de reconquête témoigne de la volonté d'Esso de regagner des parts de marché et de nouveaux clients en accompagnant ses partenaires.

WOREX, SPÉCIALISTE SUR LE MARCHÉ DES DISTILLATS, VA SE RÉORGANISER

Filiale du groupe Esso utilisant sa propre logistique intégrée, Worex commercialise des carburants et combustibles sur le territoire national.

En 2017, les livraisons de fioul domestique en France sont restées quasiment stables à +0,4% comparées à 2016. La forte augmentation des taxes sur les produits pétroliers au 1^{er} janvier 2018, notamment sur ce produit, a conduit

à des achats d'anticipation de la part des consommateurs, en particulier en fin d'année. Ce résultat positif masque cependant les perspectives structurellement baissières du marché du fioul domestique, qui a reculé de près de 20% depuis 2012, soulignant la poursuite de la baisse de l'utilisation de cette énergie comme mode de chauffage. L'ensemble des ventes de distillats et gazole de la filiale Worex a reculé de 4% à 1 637 km³ sur 2017 contre 1 705 km³ en 2016. Cette baisse a été particulièrement significative sur les ventes de gazole, en repli de 18%. Cependant, Worex a consolidé sa stratégie de montée en gamme de produits, en augmentant continuellement le taux de pénétration de ses deux produits phares de qualité supérieure : le Fuel 4 Saisons Plus à usage domestique et l'Esso Motor Plus à usage routier.

L'étude lancée en 2017 pour tester le marché et se désengager de l'activité de distribution de carburants et combustibles à des utilisateurs finaux livrés par moyens propres a été concluante. Worex a signé en décembre

2017 des promesses de vente et d'achat de cette activité à des filiales de Total Marketing France.

Ce projet comprend la cession de fonds de commerce incluant agences, directions régionales, dépôts, camions et clientèle ainsi que le transfert de tout le personnel dédié à cette activité. Il reste soumis à l'accord de l'Autorité de la concurrence et devrait donner lieu à une cession effective au 2^e trimestre 2018.

Ce projet d'accord ne concernera pas les autres activités de Worex, comme le négoce ou les livraisons moyens tiers, et n'aura pas d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso. La baisse de la demande en fioul domestique permettra au contraire de produire davantage de gazole dans un marché structurellement importateur.

Les ventes aviation stimulées par les grands aéroports parisiens

Le marché des carburés a augmenté de 1,5% en 2017, soutenu par une forte croissance du tourisme en France, en particulier dans les aéroports parisiens. En effet, le trafic de Roissy-CDG et Orly a progressé de 4,5% en 2017, pour atteindre 101,5 millions de passagers, ce qui place la plateforme Roissy-CDG au second rang des aéroports européens, derrière Londres-Heathrow. Après avoir mis en œuvre sa stratégie commerciale, qui avait conduit en 2016 au recentrage des activités d'avitaillement sur les grands aéroports parisiens, la société a augmenté ses ventes de carburés de près de 1% sur ces aéroports. Elle est désormais prête à capturer une part significative de ce marché en croissance. En 2017, la société a poursuivi sa stratégie de valorisation des molécules issues de sa production de carburés à Gravenchon, en s'appuyant sur une politique commerciale ambitieuse sur les aéroports parisiens.

Les ventes bitumes se développent à l'international

Seul site du groupe Esso en France à produire des bitumes, la raffinerie de Gravenchon fabrique une gamme de bitumes utilisés dans le secteur des travaux publics et du bâtiment. Suite à l'arrêt de la production de bitumes de la raffinerie d'Anvers (Belgique), Gravenchon est devenu le site de référence du groupe pour la fabrication et la livraison de bitumes en Europe atlantique. La production a ainsi progressé de plus de 26% en 2017 avec 575 817 tonnes fabriquées. En 2017, le site a investi dans de nouveaux équipements pour accroître les capacités de chargement et les ventes de bitumes au nord de l'Europe. Depuis janvier 2017, de nouvelles installations sur les appontements ont été utilisées pour expédier des bateaux de bitume et accompagner la croissance de ce segment à l'international.



340
stations modernisées
aux couleurs Synergy

+ 26 %
de production de bitumes
en 2017

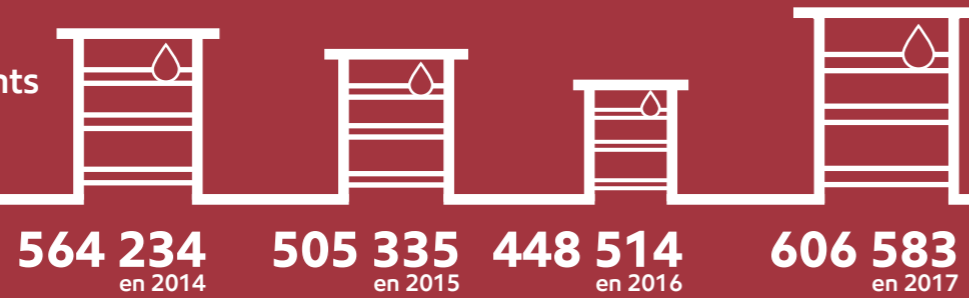


DONNÉES

LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

+ 26%

1 Production d'Esso
Raffinage en lubrifiants
et spécialités
(en tonnes)



2 Raffinerie de Gravenchon

+ 6%
production de lubrifiants
finis vs 2016



20%
de la fabrication de lubrifiants
finis et de graisses
de la zone Europe, Afrique
et Moyen-Orient

+ 35%
production d'huiles
de base vs 2016



80%
de sa production de lubrifiants finis
exportée en dehors du territoire

LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

En complément de la production de carburants et combustibles, le groupe Esso S.A.F. fabrique des huiles de base et des spécialités, telles que les huiles blanches et les paraffines. En 2017, la production de lubrifiants a atteint des niveaux records, bénéficiant de la bonne fiabilité des installations et des nouvelles opportunités de marché que la société a su saisir. 1

LA PRODUCTION DE LUBRIFIANTS EST DIVERSIFIÉE

Esso bénéficie de l'expertise technologique du groupe ExxonMobil et fabrique, sur son site de Gravenchon, une gamme complète de lubrifiants répondant aux exigences les plus pointues en termes d'efficacité énergétique, d'amélioration de productivité et de respect de l'environnement. Le groupe exporte ces produits en Europe, Afrique et au Moyen-Orient.

• Huiles de base

Obtenues par distillation et traitements spécifiques de certains pétroles bruts, ces huiles sont des produits minéraux plus ou moins fluides à température ambiante entrant dans la composition des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport, le BTP, les engins marins ou l'industrie.

• Les huiles blanches

Obtenues par une hydrogénation très poussée, les huiles blanches sont très pures et adaptées à des usages pharmaceutiques ou alimentaires.

• Les paraffines

Solides à température ambiante et fondantes entre 40 et 100 °C, les paraffines minérales proviennent de la distillation de pétrole brut.

L'usine de fabrication de lubrifiants de Gravenchon est une référence 2

Véritable site de référence de la chaîne de valeur lubrifiants et spécialités, la raffinerie de Gravenchon dispose d'unités complexes pour fabriquer cette large gamme de produits. Elle permet au groupe Esso S.A.F. d'être le premier producteur français d'huiles de base et l'unique site de production d'huiles blanches pour le groupe ExxonMobil dans le monde. En 2017, le site de Gravenchon a maximisé le déparaffinage des huiles de base pour saisir de nouvelles opportunités sur des marchés exports. Les paraffines fabriquées à Gravenchon sont exportées sous forme liquide, principalement en Europe, par navires ou camions.

La production de lubrifiants est en hausse à Gravenchon

En 2017, la raffinerie de Gravenchon a augmenté sa production d'huiles de base de 35%, profitant non seulement du rebond de l'économie et de la demande, mais surtout du très bon fonctionnement des unités de la raffinerie. De nouvelles opportunités de marché ont ainsi pu être saisies.

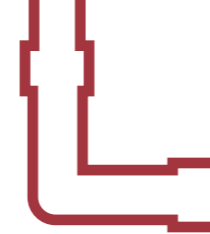
L'usine de fabrication de lubrifiants finis est intégrée au sein de la raffinerie

L'usine de fabrication de lubrifiants finis de Gravenchon mélange, stocke et expédie massivement à travers le monde des produits conditionnés ou en vrac aux différentes marques Mobil. En phase avec la stratégie commerciale de valorisation des gammes, ce site industriel s'est spécialisé depuis quelques années dans la fabrication de lubrifiants synthétiques Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™, en exploitant des brevets très performants. Idéalement située au sein de la raffinerie, l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon profite pleinement de son intégration au sein du groupe ExxonMobil. En 2017, elle a représenté 20% de la fabrication de lubrifiants finis et de graisses de la zone Europe, Afrique et Moyen-Orient au sein du groupe ExxonMobil et a exporté près de 80% de sa production en dehors du territoire.

L'outil industriel confirme sa performance

Le groupe Esso cherche en permanence à améliorer la performance de son outil industriel afin de le rendre plus compétitif. En 2017, des investissements dans des technologies de pointe pour l'automatisation du magasin de stockage (chariots guidés par laser) ont été réalisés pour mieux répondre aux appels d'offres des clients stratégiques. La nouvelle organisation, les synergies de stockage avec la raffinerie et les nouveaux approvisionnements par barge mis en place ces dernières années ont permis au site de continuer à opérer en toute fiabilité et à être plus efficace en termes de coûts de production.

Ainsi, en 2017, la production de lubrifiants finis a été en hausse de 6%, l'usine ayant su répondre à une demande soutenue en provenance d'Asie, confirmant ainsi sa position stratégique au sein du groupe ExxonMobil.



PERSPECTIVES 2018

L'usine de lubrifiants de Gravenchon a été la première usine des sociétés du groupe ExxonMobil à obtenir la certification qualité IATF (International Automotive Task Force). Cette norme de système de management de la qualité applicable au secteur automobile témoigne de l'excellence des opérations de production et va permettre au site de poursuivre son développement en répondant aux exigences des grands constructeurs mondiaux. Pour accompagner cette croissance, le groupe a mené une étude sur les possibilités d'extension des horaires de production afin de répondre plus vite aux besoins du marché et de poursuivre son développement.

LES VENTES DE LUBRIFIANTS PROGRESSENT

Le groupe Esso commercialise les gammes Mobil 1™ pour l'automobile, Mobil Delvac 1™ pour le secteur commercial et du BTP et Mobil SHC™ pour l'industrie, des huiles reconnues parmi les premières marques mondiales de lubrifiants. En 2017, le groupe a consolidé sa stratégie commerciale à travers son réseau de distributeurs et a rencontré des succès financiers, en particulier sur le secteur commercial et automobile.

Le marché est en légère progression

Les ventes totales du groupe Esso, tous lubrifiants et tous marchés confondus, incluant les ventes à l'export et les ventes d'huiles de base, ont augmenté de 1,6% par rapport à l'année 2016. Ces résultats sont très contrastés selon les secteurs avec une hausse importante en dehors du marché intérieur suite à des arrêts de capacités concurrentes et à une bonne fiabilité des unités de production de la raffinerie de Gravenchon. Selon le CPL*, 563 054 tonnes de lubrifiants finis ont été vendues en 2017 en France, soit une hausse de 0,4% des volumes par rapport à 2016. L'évolution est différenciée selon les segments de marché, le secteur automobile ayant connu une croissance de 1,3% en volume. En parallèle, ce marché a continué à se valoriser avec une tendance vers des produits toujours plus haut de gamme et sophistiqués, assurant une protection et des performances optimales des moteurs. Dans ce contexte, les ventes de lubrifiants finis du groupe Esso sur le marché intérieur ont augmenté d'environ 2%, essentiellement sur le secteur commercial du transport et du BTP.

*Comité professionnel des lubrifiants à fin novembre

Les lubrifiants haut de gamme donnent plus de valeur au marché

Les lubrifiants Mobil sont réputés pour leur formulation avancée conçue pour accroître l'efficacité des moteurs et favoriser les économies de carburant. Depuis plus de quarante ans, les automobilistes font confiance à Mobil 1™ pour protéger leur moteur et améliorer la performance de leur véhicule. Les experts du groupe ont développé cette technologie dans le secteur des professionnels avec la marque Mobil Delvac™ qui accompagne la croissance du secteur du transport en apportant aux véhicules utilitaires et industriels les innovations technologiques nécessaires à la valorisation du marché. À présent, Mobil Delvac 1™ LE 5W-30 se positionne comme la référence des lubrifiants pour les secteurs des poids lourds et du BTP. Pour l'industrie, les lubrifiants Mobil SHC™ sont également en hausse, ils apportent la technologie nécessaire aux outils industriels.



Les constructeurs automobiles partenaires

L'année 2017 a été très bonne pour le secteur automobile. Le marché français des voitures particulières neuves a enregistré une nette progression de plus de 4,7% en 2017 avec plus de 2,1 millions de voitures particulières. Le groupe a profité de cette reprise et a augmenté ses ventes en première monte en usine. Par ailleurs, grâce à des avancées technologiques et au développement de produits spécifiques, le groupe a signé de nouveaux contrats avec son partenaire historique PSA-Peugeot Citroën qui vont lui permettre de sécuriser des volumes de premiers pleins sur les chaînes de montage.

Le recentrage de la stratégie commerciale

En 2017, la société a poursuivi sa stratégie de commercialisation de toutes ses gammes d'huiles Mobil à travers son réseau de trois distributeurs. Ces partenaires approvisionnent l'ensemble du territoire français : TTA (Techniques et Technologies Appliquées), Philippe Lubrifiants et le groupe Ferrandi pour la Corse. Véritables ambassadeurs de la marque et professionnels sur le terrain, le groupe les accompagne dans leur développement en leur apportant le support technique et marketing nécessaire.

Les sports automobiles confirment la technologie Mobil 1™

Mobil 1™ est depuis longtemps le lubrifiant de choix des écuries de courses automobiles les plus exigeantes du monde. L'huile moteur joue un rôle essentiel pour permettre aux moteurs de Grand Prix d'être compétitifs sur la distance. Elle permet d'assurer la propreté des surfaces internes du moteur, d'empêcher l'accumulation de dépôts et de prévenir l'usure. Des circuits de formule 1 à la route, l'expertise technologique des huiles Mobil 1™ est aujourd'hui reconnue par tous les professionnels du secteur. Depuis le début de l'année 2017, les marques Mobil 1™ et Esso sont les nouveaux partenaires technologiques de l'équipe de formule 1 Red Bull Racing.

L'huile moteur Mobil 1™ ESP permet aux constructeurs automobiles de se conformer à des certifications environnementales de plus en plus strictes sur la réduction des émissions, sans renoncer à la performance des véhicules et en faisant des économies de carburant allant jusqu'à 4%.

Les modes de production et de consommation de l'énergie vont profondément évoluer avec la transition énergétique dans le cadre du Plan Climat 2017. Parfaitement conscient de son rôle d'acteur central du secteur du raffinage, le groupe Esso est prêt à l'assumer en réduisant ses émissions, en maîtrisant sa consommation et en proposant des produits de plus en plus respectueux de l'environnement. Dans cette perspective, le groupe agit de façon responsable et se transforme pour conserver son rôle d'acteur majeur de l'industrie. Il construit sa stratégie en s'appuyant sur quatre piliers.

Garantir l'excellence opérationnelle

La fiabilité et l'efficacité des opérations constituent des conditions essentielles pour rester un acteur central d'un secteur fortement concurrentiel et en transformation profonde. Les opérations conduites de façon responsable et respectueuse de l'environnement, sans aucun accident, avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti de l'outil industriel sont la condition et la preuve de la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des unités, la réduction des émissions et la limitation des rejets constitue également un enjeu majeur.

Renforcer la compétitivité

Pour préserver la compétitivité à long terme de ses deux raffineries, le groupe Esso investit dans son outil industriel pour le rendre toujours plus performant. Le grand arrêt de Fos-sur-Mer a permis la mise en place de nouveaux projets visant à réduire les consommations d'énergie et à augmenter les capacités de conversion de certaines unités. Sur le site de Gravenchon, les travaux réalisés lors de l'arrêt programmé du premier trimestre permettront d'adapter la raffinerie à l'évolution de la demande afin de continuer à réduire les importations de gazole et baisser la production de fiouls lourds, tout en continuant à améliorer l'efficacité énergétique. Ces travaux permettront également d'optimiser les productions d'huiles de base et de bitumes. Le groupe continuera à gérer ses coûts de façon rigoureuse et disciplinée. Ceci est indispensable pour faire face à une concurrence exacerbée s'exprimant sur un marché complètement ouvert aux importations de produits finis fabriqués dans des environnements réglementaires moins contraignants. Relever ce défi nécessite la recherche permanente d'axes d'efficacité pour rester compétitif. C'est dans cette perspective également que le groupe met en œuvre une réorganisation, accompagnée d'un Plan de Départ Volontaire, qui concerne principalement son siège social et les fonctions supports.

Développer les ventes en capitalisant sur des marques fortes

Afin de continuer à développer ses ventes sur le marché intérieur français, le groupe Esso accompagne la croissance de ses clients et adapte ses canaux de distribution de façon stratégique et réactive. Par ailleurs, il capitalise sur la force de ses marques et il innove en permanence pour proposer des produits de haute technologie comme l'Esso Synergy et Mobil 1™. La nouvelle génération de carburants Esso Synergy, encore plus performante, permet de réduire les émissions et les consommations de carburants jusqu'à 2,8%*. Après avoir démontré en 2017 sa capacité à concevoir, mettre sur le marché et lancer de nouveaux produits innovants, le groupe se tient prêt à saisir de nouvelles opportunités commerciales.

Faire évoluer la culture de la société pour mieux s'adapter au marché

Engagée dans la transition énergétique, tournée vers les technologies du futur, la transformation digitale et l'amélioration constante de ses procédés et de ses produits, l'entreprise entend intégrer les technologies de pointe dans ses méthodes, ses moyens et ses procédés. Son attitude à l'égard du changement indispensable est volontariste et déterminée. Les efforts déjà accomplis et les succès remportés témoignent de la capacité d'Esso à se réinventer, gage d'un avenir que le groupe peut regarder avec confiance. C'est avec la conviction que les produits issus du raffinage resteront nécessaires pour couvrir une partie des besoins en énergie et en pétrochimie de nos sociétés modernes, et que les évolutions en cours ouvrent sur des perspectives durables pour les entreprises qui sauront évoluer, que le groupe Esso va continuer à adapter sa production et son offre aux évolutions du marché.

*Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Supreme + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant de 2,8% en moyenne.

FACTEURS DE RISQUE ET CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère, principalement :

- risques liés à l'activité de Raffinage Distribution,
- risques industriels et environnementaux,
- risques liés aux effets du changement climatique
- risques accidentels et politique d'assurance,
- risques de marché : matières premières et produits pétroliers,
- risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts,
- risques de crédit,
- risque de liquidité,
- autres risques :
 - risques de non-conformité,
 - risques liés aux systèmes d'information.

La description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes figure dans la note annexe 9 des comptes consolidés.

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (p. 29) exposent l'approche de la société en matière de gestion des risques par des systèmes de gestion spécifiques qui permettent d'identifier et de prévenir les risques opérationnels ou financiers significatifs dans les différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ainsi, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents opérationnels le système OIMS (Operations Integrity Management System) de gestion de l'intégrité des opérations et l'EBP (Environmental Business Planning) permettent à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement comme cela est également exposé dans le rapport sur le Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (p. 46).

EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques liés aux effets du changement climatique sont d'une part des risques de 'transition' liés aux contraintes pouvant être imposées aux acteurs économiques et industriels pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part des risques de nature 'physique', avec la multiplication potentielle des phénomènes naturels hors normes).

Le risque lié au changement climatique est clair et il impose de se mobiliser. L'augmentation des émissions de carbone dans l'atmosphère a une incidence sur le réchauffement de la planète. Il existe un large consensus scientifique et politique demandant d'aller plus loin dans la quantification et l'évaluation des risques. Esso agit concrètement en limitant les émissions de gaz à effet de serre par tonne de brut traité dans ses installations, en aidant les consommateurs à réduire leurs émissions, en apportant un appui aux

travaux de recherche qui débouchent sur des avancées technologiques et en participant à un dialogue constructif sur les options stratégiques. Lutter contre le changement climatique, soutenir le développement économique et permettre à la population d'avoir accès à l'énergie sont des questions complexes et interdépendantes qui appellent des solutions réfléchies. Il existe un consensus soutenant que des stratégies globales sont indispensables pour répondre à ces risques.

Déterminé à apporter sa contribution à cet enjeu fondamental pour la société, le groupe Esso à travers son intégration au sein du groupe ExxonMobil est impliqué dans les recherches et participe à un dialogue public et ouvert sur les risques liés au changement climatique, à l'analyse du cycle de vie du carbone et à la réduction des émissions. Quatre décennies de recherche de la part d'ExxonMobil en climatologie ont produit près de 150 articles accessibles au public, dont plus de 50 publications dans des journaux scientifiques et près de 300 brevets portant sur des avancées technologiques de pointe en matière de réduction des émissions et autres applications connexes. Par ailleurs, cela fait plus d'une décennie qu'ExxonMobil soutient publiquement l'action de prendre en compte le risque de changement climatique. Il travaille au niveau mondial sur les questions de changement climatique avec les différentes parties prenantes, y compris le ministère américain de l'Énergie, des universitaires et le GIEC à l'ONU. Cette position est développée dans diverses publications, telle que le Rapport de Citoyenneté d'Entreprise ou le site internet du groupe.

Quant à lui, le groupe Esso S.A.F. confirme sa position, ses actions et ses résultats dans son rapport sur la responsabilité sociale & environnementale (RSE). Dans un contexte où la consommation d'énergie est indispensable à notre mode de vie, la société met tout en œuvre pour répondre à la demande, tout en réduisant ses émissions et leur impact sur l'environnement. Son principal levier est l'amélioration de l'efficacité énergétique ; la cogénération d'électricité et de vapeur, la réduction des émissions liées aux torches et le remplacement de combustibles liquides par du gaz naturel contribuent encore à diminuer l'impact des opérations de la société Esso Raffinage. Contribuer à la poursuite de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ces prochaines décennies est l'un des objectifs clé du groupe Esso qui est fier du rôle qu'il a joué jusqu'à présent dans le développement des technologies et procédés qui augmentent l'efficacité énergétique et diminuent les émissions. Cela s'illustre par exemple par la récente certification ISO 50001, référentiel international relatif à la gestion de l'énergie, reconnaissant ainsi les actions engagées depuis de nombreuses années pour améliorer la performance énergétique de la plateforme de Gravenchon et améliorer ainsi les performances environnementales du groupe.

PROCÉDURES ET LITIGES EN COURS

Au 31 décembre 2017, des procédures sont toujours en cours concernant le groupe Esso S.A.F. L'évolution de la principale procédure en cours est précisée dans la note annexe 8 aux comptes consolidés.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Au 31/12/2017

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		29	6	0	0	35		358	41	22	36	457
Montant total TTC des factures concernées		3,84	0,04	0,00	0,00	3,88		0,87	0,19	0,12	0,17	1,35
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%						
% du montant total des achats TTC de l'exercice								0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total TTC des factures exclues	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Détails contractuels : (à préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)		60 jours date de facture			<input checked="" type="checkbox"/> Détails contractuels : (à préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)		60 jours date de facture				

Au 31/12/2016

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		67	14	3	12	96		161	20	8	11	200
Montant total TTC des factures concernées		3,45	0,03	0,00	0,03	3,51		2,14	0,14	0,02	0,03	2,33
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%						
% du montant total des achats TTC de l'exercice								0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total TTC des factures exclues	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Détails contractuels : (à préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)		60 jours date de facture			<input checked="" type="checkbox"/> Détails contractuels : (à préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)		60 jours date de facture				

MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 332 332 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2017 et correspond à une charge d'impôt supporté en raison du caractère non déductible de ces dépenses pour un montant de 114 422 euros. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DU GROUPE ESSO S.A.F.

Cadre général, organisation et périmètre d'application

Un système de management (CIMS - Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe

ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités.

Ce système est articulé autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie,
- évaluation et gestion du risque,
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels,
- gestion du personnel et formation,
- gestion du changement,
- identification et résolution des faiblesses de contrôle,
- évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction du Contrôle financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale. De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts, de lutte contre la corruption comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois. En application de l'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique la société et ses filiales ont mis en place un programme de lutte contre la corruption en s'appuyant sur les politiques et procédures déjà existantes au sein du groupe ExxonMobil. Il repose notamment sur un système de contrôle interne et de gestion des risques qui intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités, un programme de formation au respect des règles anti-corruption et une évaluation par une équipe d'audit interne qui fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la Direction Générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards adoptés par la société (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière,
- comptes bancaires,
- paiements,
- comptabilité matière,
- facturation et encaissements,
- crédit et recouvrement des créances,
- immobilisations,
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (Operations Integrity Management System) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent, la société continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de la structure de la demande de ses marchés induits par les effets du changement climatique. En outre, la société a également développé pour ses installations des plans de réponse aux aléas climatiques en conformité avec les exigences réglementaires. Afin de réduire ses consommations d'énergie, en plus d'un suivi permanent, renforcé notamment par la décision de la plateforme de Port-Jérôme/Gravenchon d'être certifiée ISO 50001, tous les investissements réalisés par la société ou en cours d'étude intègrent une composante efficacité énergétique compatible avec ses propres critères de rentabilité. Les carburants fabriqués par les raffineries de la société contribuent également à réduire les émissions en aval dans le secteur des transports grâce à leur basse teneur en soufre améliorant la performance

environnementale des moteurs. La formulation des lubrifiants, bénéficiant de l'expertise mondialement reconnue du groupe ExxonMobil dans ce domaine, participe aussi à ces réductions.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs. Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société.

Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la Direction du Contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.

La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle. Le directeur du Contrôle financier (ou Controller) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la Direction du Contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la Direction du Contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision

par la Direction Générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Suivi et évaluation du système de contrôle

La Direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les 17 audits internes menés en 2017 ont couvert les activités de projets et d'entretien dans les raffineries, la fabrication de lubrifiants finis, les fonctions de support (comptabilité matières, achats, services clientèles, fiscalité, trésorerie, systèmes informatiques) et des participations significatives de la société. La conduite de ces activités a été jugée par l'Audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue, soit de manière centralisée au sein de la Direction du Contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente carburants et combustibles, fonctions de support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle financier ou de la Direction Juridique. Une revue de pratique des affaires a eu lieu en 2016.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



La politique sur le gouvernement d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs.



DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général.

Le président du conseil d'administration et directeur général ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20% du capital de la société pour chaque opération,
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité,
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20% du capital de la société,
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions, ou tout autre actif immobilisé dont le prix de vente ou la valeur nette comptable à la date du dernier exercice clôturé excède vingt pour cent du capital de la Société
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20% du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, soit avec le trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2018. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

ADOPTION DE RÈGLES DE BONNE CONDUITE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SPÉCIFIQUES À ESSO S.A.F.

Esso S.A.F. tient à préciser qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 et le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société a l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de deux femmes.

Hervé BROUHARD



Directeur Industriel d'ExxonMobil Chemical France
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'Esso Société Anonyme Française jusqu'au 10 mai 2017

Président de :

Esso France jusqu'au 30 avril 2017
Esso Raffinage jusqu'au 30 avril 2017
ExxonMobil France Holding S.A.S. jusqu'au 30 avril 2017

Gérant de :

ExxonMobil Chemical France jusqu'au 30 avril 2017
Société Mobil de recherche et de fabrication de lubrifiants et assimilés, en abrégé « S.F.L.A. » jusqu'au 30 avril 2017

Administrateur de :

Esso Energie à compter du 30 juin 2017
Esso Société Anonyme Française jusqu'au 13 septembre 2017

Philippe DUCOM



"Lead Country Manager" d'ExxonMobil Saudi Arabia
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et Administrateur d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc.

Vice-Président et Administrateur de :

Exxon Chemical Arabia Inc.
ExxonMobil Chemical Qatar Limited
Mobil Petromical Sales and Supply Corporation
Mobil Yanbu Petrochemical Company Inc.

Président et Administrateur de :

Exxon Chemical Services Arabia Inc.
Exxon Chemical Services Middle East Inc.
ExxonMobil Saudi Arabia (Red Sea) Limited
ExxonMobil Saudi Arabia (Southern Ghawar) Limited
Mobil Industrial Services Corporation

Administrateur de :

Al-Jubail Petrochemical Company
Esso Société Anonyme Française
Saudi Aramco Mobil Refinery Company Ltd.
Saudi Yanbu Petrochemical Co.

Antoine du GUERNY



Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 10 mai 2017 et Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso Société Anonyme Française

Président de :

Esso France à compter du 1^{er} mai 2017
Esso Raffinage à compter du 1^{er} mai 2017
ExxonMobil France Holding S.A.S. à compter du 1^{er} mai 2017

Gérant de :

ExxonMobil Chemical France à compter du 1^{er} mai 2017

Société Mobil de recherche et de fabrication de lubrifiants et assimilés, en abrégé « S.F.L.A. » à compter du 1^{er} mai 2017

Représentant permanent d'Esso Société Anonyme Française, Administrateur de Société des Transports Pétroliers par Pipeline TRAPIL jusqu'au 17 mai 2017

Jean-Pierre MICHEL



Membre du Directoire et Directeur Général en charge des opérations de Vallourec jusqu'au 31 mars 2017

Membre du Comité Exécutif de Vallourec jusqu'au 31 décembre 2017

Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH jusqu'au 18 octobre 2017

Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes jusqu'au 31 mars 2017

Gérant de Vallourec One jusqu'au 31 mars 2017

Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP (États-Unis) jusqu'au 30 septembre 2017

Administrateur de :

Esso Société Anonyme Française
Vallourec Drilling Products USA, Inc (États-Unis) jusqu'au 30 juin 2017
Vallourec Holdings, Inc. (États-Unis) jusqu'au 30 juin 2017
Vallourec Industries, Inc. (États-Unis) jusqu'au 30 juin 2017
Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni) jusqu'au 30 juin 2017
Vallourec Services jusqu'au 30 juin 2017
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (Brésil) jusqu'au 31 juillet 2017
Vallourec Tubos Do Brasil S.A (Brésil) jusqu'au 30 septembre 2017
Vallourec USA Corporation (États-Unis) jusqu'au 30 juin 2017
VAM USA LLC (États-Unis) jusqu'au 30 juin 2017

Marie-Hélène RONCORONI



Directeur Général Délégué d'Etablissements Peugeot Frères
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance et Représentant permanent d'Etablissements Peugeot Frères au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Directeur Général Délégué de Société Anonyme de Participations - SAPAR

Vice-Présidente et Administrateur de FFP

Administrateur de :

Assurance Mutuelles de France
Esso Société Anonyme Française
Etablissements Peugeot Frères
LISI
SICAV ARMENE à compter du 21 décembre 2017
Société Anonyme de Participations - SAPAR

Peter VANDENBORNE



Directeur Général d'Esso Raffinage à compter du 1^{er} janvier 2017

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française à compter du 13 septembre 2017

Marie-Françoise WALBAUM



Administrateur de :

Esso Société Anonyme Française
FFP
IMERYS
THALES

Membre du conseil de surveillance d'Isatis Capital

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

Antoine du GUERNY



Date de naissance : 9 mai 1959

Formation :

• Ecole Supérieure de Commerce de Paris
• Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

Fonction exercée actuellement :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'Esso S.A.F.
Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

Contrôleur Financier Raffinage Distribution Europe du Nord

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

(voir liste des mandats dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Philippe DUCOM



Date de naissance : 5 Janvier 1965

Formation : Ecole Polytechnique, Ecole des Mines de Paris (Ingénieur civil)

Fonction exercée actuellement :

President ExxonMobil Saudi Arabia Inc., Arabie Saoudite

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing Director
Chairman of the Board, Tonen General

Mandats sociaux dans différentes sociétés :

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Jean-Pierre MICHEL



Date de naissance : 17 mai 1955

Formation : Ingénieur de l'Ecole Polytechnique

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Membre du Directoire et Directeur Général en charge des opérations de Vallourec jusqu'au 31 mars 2017
Membre du Comité Exécutif de Vallourec jusqu'au 31 décembre 2017

Mandats sociaux dans différentes sociétés :

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue : 100

Marie-Hélène RONCORONI



Date de naissance : 17 novembre 1960

Formation : IEP Paris

Fonction exercée actuellement :

Directeur Général Délégué d'Etablissements Peugeot Frères
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Directeur Général Délégué de Société Anonyme de Participations - SAPAR
Vice-Présidente de FFP

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil de surveillance de Peugeot S.A.

Mandats sociaux dans différentes sociétés :

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Peter VANDENBORNE



Date de naissance : 13 janvier 1965

Formation : diplôme d'ingénieur en génie mécanique de l'université de Louvain

Fonction exercée actuellement :

Directeur Général de la société Esso Raffinage

Mandats sociaux dans différentes sociétés :

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Marie-Françoise WALBAUM



Date de naissance : 18 mars 1950

Formation : Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Responsabilité des activités participations compte propre du Groupe BNP PARIBAS (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Mandats sociaux dans différentes sociétés :

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 22 mars 2017 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise et de l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la Direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la Direction de la Communication et des Relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la Direction du Contrôle financier, et les conventions

réglementées, rassemblées par le Secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises.

Le conseil d'administration a procédé en 2016 à une évaluation de sa mission. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société. Il a notamment créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008. Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration.

Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Son président est également désigné par le conseil d'administration. Ses deux administrateurs indépendants sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni,
- Madame Marie-Françoise Walbaum.

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Bien que la société n'ait pas mis en place de politique spécifique concernant la diversité des membres de son conseil d'administration, elle s'assure que la composition de ce conseil soit aussi équilibrée que possible afin de bénéficier du maximum de compétences. C'est ainsi qu'en plus d'une parité femmes-hommes bien entendu conforme aux dispositions légales avec deux femmes et quatre hommes au sein de son conseil, la société propose à ses actionnaires des administrateurs aux qualifications professionnelles et à l'expérience variées. La société considère que la composition de son conseil d'administration actuel est satisfaisante au regard des critères de diversité, et n'envisage donc pas de mettre en place de politique formelle en la matière.

Modalité de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous : Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'Assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CM-CIC Market Solutions (actions nominatives)
- soit par la remise à CM-CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse,...).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration. Il est possible de se faire représenter par le Président ou par une autre personne (conjoint ou partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix).

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée,

entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

La société Esso Raffinage a signé le 28 novembre 2017 avec la société contrôlant son associé unique, la société ExxonMobil France Holding SAS, au capital de 1 003 793 125 euros, dont le siège social est situé Tour Manhattan - 5/6 Place de l'Iris - 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 424 985 281, représentée par Monsieur Antoine du Guerny, Président,

Un contrat de rémunération de la garantie de retraite donnée par ExxonMobil France Holding SAS pour les obligations de sécurisation des retraites des salariés d'Esso Raffinage suite à l'ordonnance n°2015-839 du 9 juillet 2015 qui demande aux entreprises la sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite mentionnés à l'article L137-11 du code de la sécurité sociale (retraites à prestations définies).

Ce contrat prévoit que la société paiera à ExxonMobil France Holding SAS une rémunération annuelle forfaitaire au titre de la garantie retraite fixée à 0.24% par année. Ce taux de rémunération pourra être révisé dans les conditions prévues au contrat. Il restera en vigueur tant que la garantie retraite sera en place.

La société ExxonMobil France Holding SAS est actionnaire majoritaire de la société Esso S.A.F. qui est l'associé unique de la société Esso Raffinage.

Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le Medef le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F. :

Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F. :

Monsieur Hervé Brouhard, président du conseil d'administration et directeur général jusqu'au 10/05/2017 et Monsieur Antoine du Guerny à partir de cette même date.

Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum, Monsieur Antoine Du Guerny, directeur administratif et financier jusqu'au 10/05/2017, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Monsieur Philippe Ducom, Monsieur Jean-Pierre Michel, Monsieur Hervé Brouhard du 10/5/17 au 13/9/17, Monsieur Peter Vandeborne à partir du 13/9/2017.

1- TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS EN EUROS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Hervé Brouhard (1)	2016	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	366 723	72 443
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 7)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	428 785	-

Monsieur Antoine Du Guerny	2016	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	286 109	288 541(2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 7)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	247 376	145 408

(1) Au titre de son contrat de travail avec Esso S.A.F. jusqu'au 31 mars 2017 et de son mandat de dirigeant mandataire social jusqu'au 10 mai 2017, puis d'administrateur jusqu'au 13/9/2017.

(2) dont rémunérations de 106 195 euros au titre des fonctions antérieures à sa nomination de président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

2- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS EN EUROS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Hervé Brouhard	Montants au titre de 2016		Montants au titre de 2017	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	223 641	223 641	54 294	54 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle (1)	16 551	-	-	35 616
Rémunération exceptionnelle (1)	16 643	16 643	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres (2)	53 523	53 523	15 263	15 263
Avantages en nature, participation et intéressement... (3)	56 365	56 365	2 886	2 886
Total en euros	366 723	350 172	72 443	108 059

(*) Au titre de son contrat de travail avec Esso S.A.F. jusqu'au 31 mars 2017 et de son mandat de dirigeant mandataire social jusqu'au 10 mai 2017, puis d'administrateur jusqu'au 13/9/2017.

Monsieur Antoine Du Guerny	Montants au titre de 2016		Montants au titre de 2017	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	217 187	217 187	218 222	218 222
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle (1)	11 032	-	22 000	28 633
Rémunération exceptionnelle (1)	11 095	11 095	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres (2)	36 406	36 406	36 602	36 602
Avantages en nature, participation et intéressement... (3)	10 389	10 389	11 717	11 717
Total en euros	286 109	275 077	288 541	295 174

(1) Rémunérations versées à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint. La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 5 et 6) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à une indemnité logement, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise et Perco. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Année d'attribution	Bénéfice/action	Unités	Montants versés (1)	Date de versement
Monsieur Hervé Brouhard (dirigeant administrateur jusqu'au 10/05/17)	2014	6,5 USD	5 983	35616	03/05/2017
	2015	6,5 USD	3 970	-	-
	2016	6,5 USD	2 708	-	-

	Année d'attribution	Bénéfice/action	Unités	Montants versés (1)	Date de versement
Monsieur Antoine Du Guerny	2014	6,5 USD	4810	28633	03/05/2017
	2015	6,5 USD	2628	-	-
	2016	6,5 USD	1805	-	-
	2017	6,5 USD	4003	-	-

Rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation au cours de l'exercice.

(1) Les rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation sont traitées comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. Elles sont versées lorsque le montant de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation fixé au moment de l'attribution est atteint ou au plus tard 3 ans après la date d'attribution. En 2017, le versement a été effectué pour les rémunérations pluriannuelles attribuées en 2014.

4- TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS EN EUROS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Jetons de présence	Montants versés en 2016	Montants versés en 2017
Madame Marie-Françoise Walbaum	35 000 (1)	35 000 (1)
Monsieur Jean Pierre Michel	17 500	17 500
Monsieur Marie-Hélène Roncoroni	35 000 (1)	35 000 (1)
Monsieur Philippe Ducom	-	-
Monsieur Peter Vandeborne	-	-
Total des jetons de présence en euros	87 500	87 500

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

(1) y compris jetons de présence versés au titre du comité d'audit.

5- ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	(1)
Valeur unitaire	69,24 €
Date d'attribution	29/11/2017
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 29/11/2020 50 % le 29/11/2024
Liste nominative	
Monsieur Antoine du Guerny	2 100
Monsieur Philippe Ducom	11 000
Monsieur Peter Vandeborne	4 700

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2017, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant 3 ans, le solde restant bloqué 4 années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 81,8925 \$ pour la date du 29/11/2017, soit 69,24 € (taux de change de 1,18270 \$/€ au 29/11/2017).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

6- ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Monsieur Antoine du Guerny	(1)	1 500	68,58 €	2014
		1 100	69,14 €	2010
Monsieur Philippe Ducom	(1)	5 500	68,58 €	2014
		3 300	89,14 €	2010
Monsieur Peter Vandeborne	(1)	350	68,58 €	2014
		600	69,14 €	2010

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2014, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 81,455\$ correspondant à la date de déblocage du 25/11/2017, soit 68,58 € (taux de change de 1,18770 \$/€ au 25/11/2017). Pour les actions attribuées en 2010, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 81,2300 \$ correspondant à la date de déblocage du 23/11/2017 soit 69,14 € (taux de change de 1,17489 \$/€ au 23/11/2017).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, au cours des années précédentes et non encore disponibles :
Monsieur Antoine Du Guerny : Année 2011 : 1 100, année 2012 : 1 100, année 2013 : 1 300, année 2014 : 1 500, année 2015 : 3 000, année 2016 : 3 000.

7- INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PRINCIPAUX ATTRIBUTAIRES SALARIÉS DU GROUPE ESSO S.A.F. CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE

Au 31/12/2017, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

8- AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Antoine Du Guerny	X (1)		X (2)			X (3)		X (3)

(1) Le conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 9 ci-dessous, conformément à l'art. L. 225-100 du Code de Commerce.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.



9- AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE.

Engagements de retraite des mandataires sociaux

Pour le mandataire social bénéficiant du plan de retraite d'Esso S.A.F. également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. il est indiqué ci-dessous :

- le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes: congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite, participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 - avec une rente différentielle cristallisée à la date du 31/12/2015 et l'acquisition progressive tout au long de la carrière des intéressés, à compter du 01/01/2016, d'une rente additive jusqu'à la date de sa cessation d'activité ou la date à laquelle le salarié est en mesure d'obtenir la liquidation à taux plein de sa pension du régime général de Sécurité sociale si elle est antérieure.
- la rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par Esso S.A.F. à compter de la date anticipée de liquidation sans abattement de la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2017.

(K€)	Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi (*)		Rente annuelle de retraite supplémentaire Art 39.	
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
Monsieur Antoine du Guerny Dont taxes et charges sociales	1 456 280	1 687 317	32	37

(*) Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1 aux comptes consolidés

- les montants versés en 2017 par Esso S.A.F. dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (article 83). Esso S.A.F. a cotisé 5.217 euros pour Monsieur A. du Guerny.
- les montants versés en 2017 par Esso S.A.F. dans le cadre de l'abondement aux versements volontaires à un Plan d'épargne retraite collectif (Perco). Esso S.A.F. a versé 1.550 euros pour Monsieur A. du Guerny.

Prévoyance

Monsieur Antoine du Guerny bénéficie du régime de Prévoyance décès-invalidité également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. et mis en place par un accord collectif du 20 janvier 2017. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital aux bénéficiaires et de rentes d'éducation et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente complémentaire jusqu'à liquidation de la retraite. Le versement des prestations est assuré par GENERALI.

Opérations sur les titres de la société par les dirigeants et/ou personnes liées

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2017 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L621-18-2 du code monétaire et financier.



Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, d'un montant nominal de 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière quant à leur exercice ou leur transfert.

Au 31 décembre 2017 ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89%.

Au 31 décembre 2017, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08% du capital d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital social et elle n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Ses statuts ne peuvent être modifiés que par une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire

des actionnaires à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire, statuant sur une proposition tendant à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, est soumise quant au quorum et à la majorité aux mêmes dispositions que les assemblées ordinaires.

Les membres du conseil d'administration sont nommés et remplacés en application des règles du code de commerce rappelées dans les articles 15 et 16 des statuts de la société. Il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2018

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2017	159 756 381,90 euros
Report à nouveau avant affectation	89 128 880,39 euros
Soit un total de	248 885 262,29 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende	19 281 867,00 euros
Reserve facultative pour fluctuation des cours	70 000 000,00 euros
Autres réserves facultatives	70 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	89 603 395,29 euros
Soit un total de	248 885 262,29 euros

Le dividende ressort à 1,50 euros pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 1,50 euros sera détaché de l'action le 10 juillet 2018 et mis en paiement le 12 juillet 2018.

En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1^{er} Janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12.8%. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40% sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17.2%, soit une taxation globale de 30%.

L'Assemblée Générale constate que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce déclare approuver ces conventions à l'exception du contrat de rémunération conclu entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding qui fait l'objet d'une résolution séparée, et déclare approuver les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve le contrat de rémunération conclu entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding SAS de la caution donnée par cette dernière pour les obligations de sécurisation des retraites d'Esso S.A.F.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.



SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2017.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 13 septembre 2017 de Monsieur Peter Vandenborne aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Hervé Brouhard pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Hervé Brouhard, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS (désignation d'un administrateur représentant les salariés)

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Peter Vandenborne pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 90 000 euros le montant brut des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour le mandat relatif à l'exercice 2018 expirant en juin 2019.

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Extraordinaire :

QUINZIÈME RÉOLUTION

(modification de l'article 15 des statuts afin de déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés le ou les administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales

extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article L225-27-1 du Code de commerce institué par l'article 9 de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi modifiée par l'article 11 de la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi :

- de déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés le ou les administrateurs représentant les salariés ; et
- en conséquence, de rajouter comme suit un alinéa 4 à l'article 15 des statuts de la société :
« 4. - Lorsqu'un seul administrateur représentant les salariés doit être nommé en application de l'article L225-27-1 du Code de commerce, celui-ci est désigné pour une durée de quatre ans par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L2122-1 et L2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français. Son mandat est renouvelable une seule fois. Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être nommés, ils sont désignés pour une durée de trois ans par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu les plus de suffrage au premier tour de ces élections. Leur mandat est renouvelable une seule fois. Le Conseil d'Administration peut, avec faculté de délégation, fixer les modalités pratiques de cette désignation, si nécessaire. »

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

La loi de sécurisation de l'emploi n°2013-504 du 14 juin 2013 a introduit l'obligation de désigner un ou plusieurs représentants des salariés dans les conseils d'administration des sociétés anonymes qui ont un comité d'entreprise et dont l'effectif total (filiales incluses) est d'au moins 5000 salariés permanents si le siège social de la société et de ses filiales est en France (ou au moins 10 000 salariés dans le monde).

La loi n°2015-994 sur le dialogue social du 17 août 2015 a abaissé ces seuils à 1000 salariés, filiales incluses et 5000 salariés dans le monde. Lorsque le conseil d'administration est composé de moins de 12 administrateurs un seul représentant doit être choisi. Par conséquent la société ESSO S.A.F a l'obligation d'avoir un représentant des salariés pour assister aux réunions du conseil d'administration avec les mêmes droits que les autres administrateurs.

Au plus tard le 30 juin 2018 l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit procéder à la modification des statuts pour déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés le ou les administrateurs représentant les salariés.

L'article L225-27-1 du Code de commerce prévoit trois modalités de désignation différentes :

- l'élection par les salariés par le biais d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, chaque candidat devant disposer d'un remplaçant de sexe différent ;
- la désignation par le Comité de Groupe, à condition que l'administrateur choisi dispose d'un contrat de travail avec Esso SAF, Esso raffinages ou WOREX ;
- la désignation par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections professionnelles dans la société et ses filiales.

Nous vous proposons de retenir l'option d'une désignation par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections professionnelles dans la société et ses filiales.

En conséquence, conformément à l'article L225-27-1 du Code de commerce, l'article 15 des statuts doit être modifié afin de rajouter un alinéa 4 précisant les conditions dans lesquelles sont désignés le ou les administrateurs représentant les salariés.

Le comité de groupe a rendu un avis le 14 novembre 2017 sur cette proposition.

La première désignation interviendra après les résultats des élections professionnelles devant intervenir au mois d'octobre 2018 et au plus tard le 20 décembre 2018 conformément à l'article L225-27-1 du code de commerce.

Nous vous remercions donc de bien vouloir voter en faveur de la résolution n° 15 du projet de résolutions.



RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE
ET ENVIRONNEMENTALE

Agir de façon responsable

Le groupe Esso poursuit son action pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et pour répondre aux risques liés au changement climatique, en s'appuyant sur un système de gestion rigoureux.

Soucieux de ses performances énergétiques, le groupe articule son projet d'entreprise autour de quatre valeurs fortes : la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique et enfin le développement social et économique des territoires.

P. 48
SÉCURITÉ ET SANTÉ

P. 54
DONNÉES SOCIALES

P. 60
DONNÉES
ENVIRONNEMENTALES

P. 68
DONNÉES SOCIÉTALES

-10%

émissions de CO₂/tonne
de brut traité vs 2016



Conformément à la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso répond aux 43 indicateurs de référence, tous rigoureusement vérifiés par un organisme tiers indépendant et certifié. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (Operations Integrity Management System) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (Environmental Business Planning) pour l'environnement et SHARP (SAP RH) pour les ressources humaines.

Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné. L'UES* ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

*Unité Économique et Sociale

DONNÉES

SÉCURITÉ

Système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) du groupe ExxonMobil



LPS: Loss Prevention System

LPS est un système de gestion de la sécurité qui a pour objectif d'influencer positivement les comportements sur le lieu de travail. Avec sept outils, il permet d'anticiper et donc de réduire le nombre d'accidents.



Accidents du travail et de trajet au 31 décembre 2017 ⁱ

Accidents du travail avec arrêt survenus dans l'année	7
Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	1
Accidents mortels	0
- du travail	0
- de trajet	0
Taux de fréquence des accidents du groupe Esso*	2,08
Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes	1,39
Taux de gravité des accidents du groupe Esso**	0,252

* Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

** Taux de gravité des accidents : (jours indemnisés / nb d'heures travaillées) x 1 000.

LA SÉCURITÉ AU CENTRE DE NOS ENGAGEMENTS

La sécurité est une valeur incontournable partagée par tous les salariés du groupe. En plus de garantir la santé des consommateurs et de bonnes conditions de travail, Esso met en place de multiples dispositifs de sensibilisation et de formation, donnant à chacun les outils pour être le garant de sa propre sécurité et de celle des autres. Avec une gestion anticipée des risques rigoureuse et l'implication de tous, le groupe veille quotidiennement sur la sécurité et la santé des personnes.

LA SÉCURITÉ COMME PRIORITÉ

En entreprise responsable, nous considérons que santé, sécurité et sûreté sont des conditions préalables indispensables à la poursuite des activités du groupe. Esso applique les standards de sécurité du groupe ExxonMobil, reconnus comme étant les plus élevés de l'industrie pétrolière. Ils s'appuient principalement sur deux outils de gestion et de prévention des risques, propres au groupe : le système OIMS (Operations Integrity Management System) et le programme LPS (Loss Prevention System). Les efforts déployés ont conduit à des performances sécurité qui sont parmi les meilleures de toute l'industrie pétrolière.

L'OIMS, un système de gestion rigoureux

Depuis 1991, le groupe ExxonMobil utilise son propre système mondial de gestion de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement. Baptisé OIMS, il constitue le principe fondateur de la gestion du risque et de la performance. Organisé en onze éléments relatifs à la sécurité des procédés et des produits, à la performance environnementale et à l'engagement de la direction, il couvre l'ensemble des activités, allant de la recherche jusqu'à la commercialisation des produits. Dans une optique d'amélioration constante, ce système fait l'objet d'une évaluation formelle tous les trois ans et il est régulièrement revu afin d'optimiser son utilisation.

Le grand arrêt de Fos-sur-Mer réalisé sans aucun accident

Au cours du premier trimestre, la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer a réalisé son plus grand arrêt depuis sa création en 1965. Ce chantier, réalisé sans aucun accident pour le personnel de la société Esso et des entreprises intervenantes, a mobilisé plus de 1 700 personnes en

moyenne par jour sur le site. Par ailleurs, 610 000 heures de travaux ont été nécessaires pour contrôler environ 480 équipements. Ce résultat sécurité remarquable est le fruit d'une préparation minutieuse, commencée deux ans avant, et de la mise en place d'une organisation dédiée et spécialisée.

Lors de cet arrêt, les équipes locales ont été renforcées et, par exemple, le service hygiène industrielle a détaché pendant trois semaines à Fos une hygiéniste très expérimentée venant du site de Gravenchon pour aider à la prévention des risques pour la santé.

Les résultats du groupe Esso en 2017 ⁱ

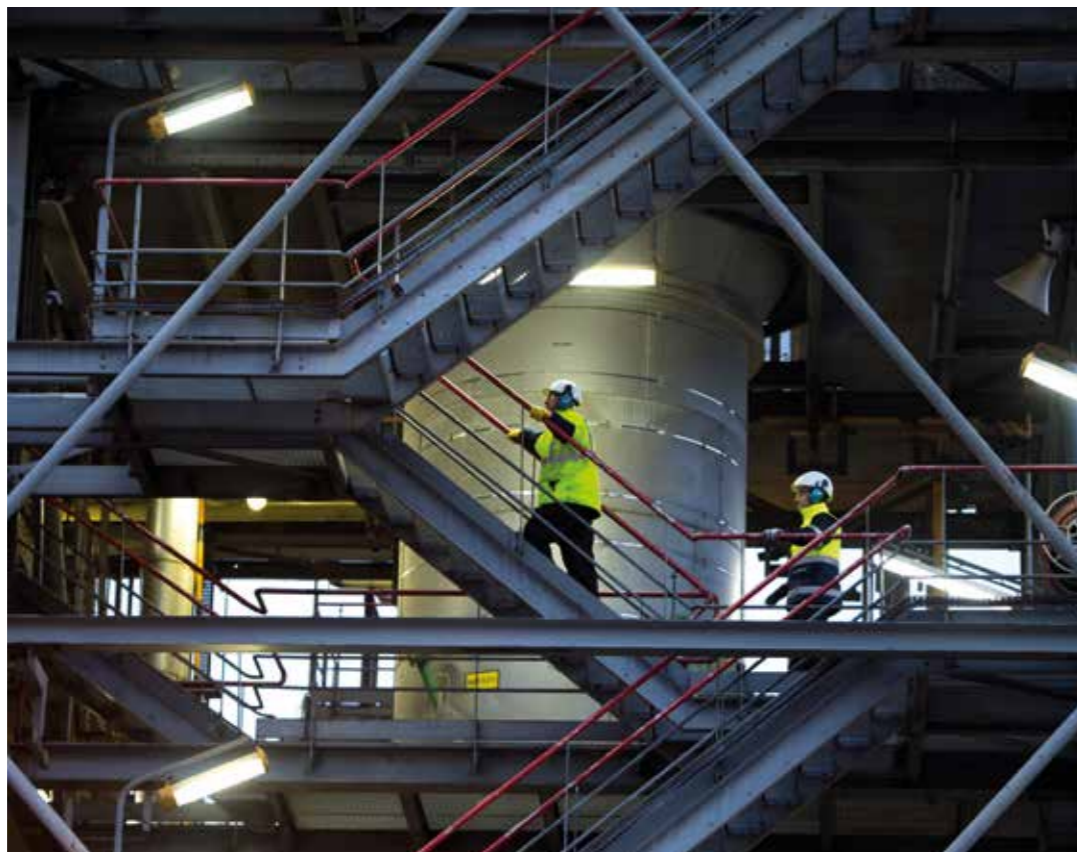
2017 s'est malheureusement révélée comme une année décevante en termes de sécurité notamment en raison d'une recrudescence des accidents lors de livraisons de fioul domestique de la filiale Worex, qui a déclaré trois accidents du travail, et de l'augmentation des accidents à la raffinerie de Gravenchon avec quatre accidents du travail indiqués en 2017.

De son côté, la raffinerie de Fos-sur-Mer a été exemplaire en 2017 sans aucun accident à déplorer, alors que ce site a réalisé des travaux très importants mobilisant une large main-d'œuvre supplémentaire.

Le taux de fréquence des accidents du groupe Esso s'est situé à 2,08 en 2017, en hausse par rapport à 2016. Si l'on prend en compte les entreprises intervenantes, ce taux a été de 1,39. À titre de comparaison, le taux de fréquence des accidents dans l'industrie en général* en France se situait en 2016 à 22,70 et à 1,53 (hors entreprises extérieures) pour l'industrie pétrolière**.

* Source : Assurance maladie risques professionnels

** Source : UFIIP (Union française des industries pétrolières)



La sécurité est l'affaire de chacun

Le facteur humain est à l'origine de la plupart des accidents, c'est pourquoi l'implication de chaque collaborateur est nécessaire pour progresser dans la maîtrise des risques. Il s'agit d'un travail sans cesse renouvelé, car les habitudes et la routine sont souvent synonymes de baisse de la vigilance. L'implication du management et le pilotage permanent sont indispensables pour entretenir la culture de la sécurité. L'application systématique des procédures, l'anticipation, la prévention, la formation sont essentielles pour entraîner chaque collaborateur dans la démarche, afin qu'il devienne acteur de sa sécurité et de celle de ses équipiers et collègues.

La diffusion de la culture de la sécurité

La sécurité concentre une grande partie des efforts de formation des salariés du groupe. Tout au long de son parcours professionnel, chaque collaborateur est sensibilisé aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'analyse et à la prévention des risques. Des formations spécifiques sont régulièrement dispensées et concernent également la sécurité en dehors du lieu de travail : sécurité routière,

prévention incendie, sécurité domestique, intervention en situation d'urgence, sensibilisation aux addictions. Le rôle de l'encadrement étant primordial, les superviseurs et les entreprises intervenantes bénéficient de formations sur le leadership en matière de sécurité. Enfin, le groupe Esso met l'accent sur deux nouveaux types de risques : les attaques informatiques et le terrorisme avec des formations à la cybersécurité et au comportement à adopter en cas d'intrusion ou d'acte de malveillance sur les sites de la société.

L'exemplarité et l'engagement encouragés

La culture de la sécurité est renforcée en permanence, chaque collaborateur bénéficiant d'une sensibilisation quotidienne et de temps d'échanges réguliers sur ce sujet. En outre, des journées, semaines ou causeries consacrées à cette thématique sont organisées sur chacun des sites. Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent également plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires, constitués de volontaires intervenant auprès de leurs collègues pour promouvoir la sécurité. En parallèle, le groupe multiplie les échanges de bonnes pratiques avec d'autres sociétés.

La sécurité industrielle essentielle aux opérations

La concertation et le dialogue pour prévenir les risques

Le groupe considère qu'il est impératif d'assurer la sécurité à proximité de ses installations et s'est toujours totalement investi dans l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), institués en 2003 par la loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels (dite « loi Bachelot »). Le but des PPRT est de maîtriser l'urbanisation autour des sites SEVESO seuil haut, en concertation avec les différents acteurs concernés : industriels, État, collectivités locales et riverains. L'élaboration des PPRT est un processus codifié permettant à tous les acteurs de multiplier des échanges constructifs lors desquels le groupe met en valeur sa capacité à gérer la sécurité de ses installations, ainsi que les nombreuses mesures de maîtrise des risques (MMR) déjà en place.

Après l'approbation du PPRT de la zone de Port-Jérôme-sur-Seine autour de la raffinerie en août 2014, de celui du dépôt de Villeneuve-le-Roi en juillet 2016 et de celui, multisite, du dépôt pétrolier de Lyon en octobre 2016, celui du dépôt pétrolier de Toulouse, multisite également, a été approuvé en juin 2017.

L'approbation du PPRT du dépôt de Villette-de-Vienne, multisite, reste en attente, suite à la modification des scénarios d'une installation voisine.

Le PPRT multisite de Fos Est, dont fait partie la raffinerie de Fos-sur-Mer, est toujours en attente d'approbation après l'enquête publique qui s'est achevée en décembre 2017. Le délai d'approbation du PPRT a été prorogé jusqu'au 26 mai 2018 par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018.

Lorsque des mesures foncières de délaissement sont prescrites ou envisagées, le groupe propose de travailler étroitement avec les pouvoirs publics afin de promouvoir des mesures alternatives de type organisationnelles. Il s'appuie pour cela sur la note technique de la direction générale de la Prévention des risques du 7 novembre 2017 dont l'objet est précisément de favoriser le maintien sur place des activités économiques concernées.

La préparation et la réponse aux situations d'urgence

Les installations classées SEVESO sont soumises à des réglementations très strictes pour limiter les risques à la source et gérer la sécurité au quotidien. Ainsi, des plans de réponse internes et externes sont mis en place avec les autorités compétentes pour réagir en cas d'incident susceptible d'avoir un impact sur la sécurité, la santé ou l'environnement.

Par ailleurs, Esso a mis en place, avec le support du groupe ExxonMobil, des processus de réponse aux situations



d'urgence. Chacune des principales organisations du groupe Esso (raffineries, usines, dépôts...) dispose d'une cellule de réponse pluridisciplinaire afin de réagir rapidement et efficacement en cas d'incident, une cellule à l'échelon national existant également pour gérer les incidents dépassant le cadre d'une seule activité ou d'un site industriel. En 2017, un nouvel outil est venu renforcer les systèmes déjà en place. Expérimenté dans une phase de projet fin 2016, ce nouveau système d'alerte automatique permet d'envoyer en cas d'urgence (événement climatique dramatique, accident, etc.) des messages (écrits ou vocaux) à tout le personnel des sociétés du groupe ExxonMobil en France. Il permet également de s'assurer que les collaborateurs sont en sécurité afin de proposer un soutien éventuel en cas de problème.

Le MASE, système de contrôle devenu exemplaire

Fédérant aujourd'hui environ 5 000 entreprises comptant au total 400 000 employés, le MASE (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise) a été créé il y a plus de vingt ans, sur la base de documents d'accréditation des sociétés sous-traitantes Sécurité Hygiène Environnement déjà existants chez Esso. Son but est d'améliorer en continu les performances sécurité, hygiène et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Représentant aujourd'hui un véritable réseau d'associations d'industriels partageant les mêmes valeurs, ce système a pour vocation de permettre une meilleure compréhension mutuelle et une mise en place rigoureuse d'un système de management harmonisé et performant de la sécurité. La certification MASE est devenue une référence utilisée dans les zones industrielles de huit bassins industriels français, dont ceux de Fos-sur-Mer et Port-Jérôme-sur-Seine, et également à l'étranger, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.



0
accident lors du grand arrêt
de Fos-sur-Mer



Le **MASE**,
référence utilisée dans 8 bassins industriels français
et dans 2 pays étrangers

LA SANTÉ, UN ENGAGEMENT POUR TOUS

Esso considère la santé, selon la définition donnée par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), comme un état complet de bien-être physique, mental et social, et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité. Santé et qualité de vie au travail sont donc étroitement liées.

Du suivi médical à la sensibilisation

Les services de santé du groupe proposent à tous les salariés un suivi médical complet, un bilan régulier et les sensibilisent et les conseillent sur les risques liés à leur métier. Les médecins du travail sont membres des CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail). Les équipes médicales sont les premières à assurer une prise en charge en cas d'accident, elles sont bien équipées et entraînées aux situations d'urgence. Elles proposent un suivi personnalisé pour accompagner les salariés après tout événement tragique.

Le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) prend en compte la santé, évaluée par un suivi continu et multidisciplinaire, les Global Health Practices (GHP). Cet outil repose sur des indicateurs de performance issus des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil et permet d'identifier les dangers les plus fréquemment présents dans les opérations du groupe et d'évaluer les risques résiduels pour la santé. Les GHP fonctionnent aussi comme un outil de mesure de l'efficacité des programmes de prévention; elles regroupent 8 thématiques médicales et 22 thématiques portant sur l'hygiène industrielle.

Des actions de sensibilisation sur des sujets très variés sont régulièrement proposées par les services médicaux: prévention des risques domestiques, hygiène de vie, sécurité pendant les déplacements professionnels ou les voyages personnels sont des thèmes régulièrement abordés. Par ailleurs, la société offre aux salariés et parfois à leurs familles des formations de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) pour leur enseigner les gestes de premiers secours.

L'équipe hygiène industrielle de Gravenchon accréditée

Depuis 2016, le service hygiène industrielle Esso S.A.F. de la direction médicale, basé sur la Plateforme de Gravenchon, a obtenu l'accréditation par le Cofrac (Comité français d'accréditation) pour le contrôle, pour certaines substances, des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air sur les lieux de travail. L'obtention de cette accréditation salue la rigueur professionnelle du service hygiène industrielle, qui peut désormais effectuer le contrôle annuel réglementaire des expositions professionnelles pour ces substances, hors analyses de laboratoire.



Les risques professionnels suivis avec attention ⓘ

Les mesures de prévention des risques comme de dépistage de leurs conséquences éventuelles sont appropriées aux métiers liés aux activités du groupe, à l'environnement industriel et aux conditions de travail spécifiques. Les niveaux d'exposition à d'éventuelles substances nocives sont évalués avec la plus grande attention, chaque poste et chaque tâche faisant l'objet d'une analyse quantitative et qualitative, régulièrement actualisée, et qui évalue les expositions potentielles aux risques chimiques, physiques et biologiques. Des groupes d'exposition homogènes sont identifiés et font l'objet d'actions de prévention et de suivi ciblées. Chaque année, le directeur médical présente en sous-commission SHE du Comité Central d'Entreprise le bilan détaillé des maladies professionnelles déclarées, reconnues et imputées aux sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage depuis 1989. En 2017, 3 cas de maladie professionnelle ont été déclarés.

LA PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Avant tous les grands travaux, la consultation de l'équipe médicale est systématique: les équipes hygiène industrielle accompagnent le projet pendant toute sa durée, de la conception à la phase finale.

La protection des consommateurs comme priorité ⓘ

Les médecins du travail du groupe sont en contact avec des médecins spécialistes et des centres hospitaliers pour les conseiller en cas d'incident lié à des produits développés par le groupe. La réglementation européenne REACH impose aux industriels de déclarer les substances qu'ils fabriquent ou importent et d'identifier celles présentant un danger, l'objectif étant de ne plus les utiliser en cas de risque non maîtrisé. En accord avec la réglementation, les services de santé d'Esso publient et réactualisent régulièrement des fiches de données de sécurité sur la nature et les effets des produits commercialisés (ou de leurs composants) sur la santé.

Une évaluation rigoureuse des risques sanitaires

Sur la zone de Port-Jérôme-sur-Seine, une évaluation des risques sanitaires a été réalisée dans le cadre du plan régional santé environnement de Haute-Normandie en 2016. Cette étude montre que les niveaux d'exposition sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé, n'engendrant aucun risque sanitaire significatif.

Concernant la zone de Fos/Berre, l'étude SCENARII conduite par Air Paca en 2017 sur l'ouest des Bouches-du-Rhône, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement de la région PACA, a montré des indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour plusieurs polluants sur des zones délimitées, près des grands axes de transport et à proximité de certaines sources industrielles. Cette étude entraîne la mise en place de mesures concernant les transports, l'industrie et le système de santé. Ces mesures seront intégrées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône dont la révision est prévue pour 2018. En ce qui concerne le secteur industriel, la DREAL a engagé une action spécifique auprès d'une dizaine d'industriels dont la raffinerie de Fos, afin de limiter les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) et de renforcer la surveillance environnementale déjà en place.

Par ailleurs, des études sur des émissions spécifiques ont été réalisées sur les deux raffineries de la société et montrent que les niveaux d'exposition obtenus après modélisation sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

L'amélioration de la qualité de vie au travail

En complément des actions réalisées sur les sites industriels, le programme d'ergonomie dans les bureaux évalue les besoins en matériel ergonomique pour rendre le travail sédentaire plus confortable, et prévenir les TMS (Troubles musculo-squelettiques). Chaque poste de travail de bureau est évalué, y compris ceux du personnel détaché ou travaillant à domicile.

Pour accompagner les changements organisationnels majeurs, la direction médicale porte une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux. Les salariés et leurs ayants droit qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement extérieur dans le cadre d'un Programme d'Aide Psychologique. Deux assistantes sociales sont également à l'écoute des salariés.

En 2017, sur le site de la Défense, une conférence sur le thème «sommeil et performance» avec la participation d'un intervenant extérieur a sensibilisé les salariés de manière ludique sur l'importance des temps de repos. Sur les sites, des ateliers bien être sont régulièrement proposés à l'ensemble des salariés sur leur lieu de travail.



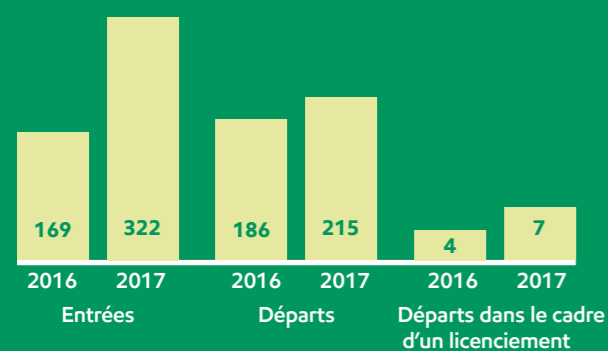
DONNÉES

L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Répartition des effectifs par zone géographique ①



Embauches et départs ①



La mise en place en 2017 de la nouvelle organisation maintenance et ingénierie sur la plateforme de Gravenchon a généré le transfert d'environ 180 contrats entre les sociétés du groupe ExxonMobil expliquant majoritairement cette hausse des effectifs. Ainsi, la société Esso Raffinage bénéficie pleinement des synergies avec la société ExxonMobil Chemical France pour être plus compétitive et s'adapter à la demande du marché.

L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Le groupe Esso évolue dans un secteur d'activité en pleine transformation et doit s'adapter en permanence pour rester compétitif. Il réalise les changements nécessaires en déployant une politique de Ressources Humaines respectueuse de ses collaborateurs, privilégiant le dialogue social et la diversité.



LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ALLIÉ À LA PRODUCTIVITÉ

La qualité de vie au travail est une priorité du groupe. Un environnement de travail stimulant et épanouissant permet d'améliorer le bien-être des salariés et donc leur productivité. Ce constat s'inscrit dans un contexte où le secteur du raffinage doit s'adapter en permanence et relever les défis de la transition énergétique.

En 2017, un groupe de travail appelé « Osons ! », composé d'une cinquantaine de salariés provenant de tous les sites et de tous les métiers, a vu le jour, dans le but d'apporter une nouvelle dynamique et aborder les perspectives d'une industrie en pleine mutation. Ambassadeurs de la société en interne, ce regroupement de salariés a pour raison d'être de développer le sentiment d'appartenance au groupe avec un travail sur les marques du groupe, de relayer les attentes des salariés et de susciter la créativité. Il a notamment lancé en fin d'année un questionnaire sur l'engagement et l'environnement de travail pour les salariés des sociétés du groupe ExxonMobil en France.

L'attention portée au recrutement ①

Afin de continuer à fournir l'énergie indispensable à l'économie française, le groupe a besoin d'un personnel hautement qualifié et compétent. Il embauche majoritairement des ingénieurs et des techniciens pour ses sites de production. En 2017, le groupe a mené de nombreuses actions pour mieux faire connaître les métiers de technicien de maintenance et d'opérateur qu'il propose. L'année a été également marquée par le recrutement d'un nombre important de jeunes cadres qualifiés, notamment pour anticiper les besoins dans les activités du groupe. Par ailleurs, si les femmes, encore peu nombreuses parmi les opérateurs, ne représentent que 20% des effectifs salariés, elles représentent 55% des embauches de cadres en 2017.

Pour attirer les meilleurs profils et être plus réactif au marché de l'emploi, le groupe a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux et sur les forums de recrutement. De nouveaux outils ont été développés afin de faciliter le processus de



recrutement de ses cadres et le rendre plus attractif. Esso continue de travailler avec les organismes de formation, dont l'IFP Energies Nouvelles, pour recruter les talents de demain. Dans la même perspective, stages, contrats de professionnalisation et d'apprentissage permettent d'embaucher des collaborateurs motivés et formés.

La mobilité professionnelle encouragée ⓘ

Esso s'attache à offrir un environnement de travail où les talents de chacun peuvent s'exprimer. Avec des perspectives d'évolution variées, les collaborateurs ne disposent pas de schéma de carrière prédéfini et sont les principaux acteurs de leur évolution professionnelle. La dimension internationale du groupe Esso lui permet d'offrir des carrières attractives à de jeunes ingénieurs, au sein d'une industrie qui va continuer d'innover. En 2017, Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptabilisent 150 mouvements de cadres au cours de l'année. Pour favoriser ces mouvements, Esso attache une grande importance au suivi adapté et à la formation des superviseurs en amont. Les nouveaux outils digitaux mis en place en 2016 favorisent le développement professionnel des salariés, en leur permettant de valoriser leur parcours et leurs compétences. Au total, 1628 salariés ont été formés en 2017 soit 83% des collaborateurs.

La mobilité interne, la gestion des départs et des retours d'expatriation font l'objet d'un accompagnement particulier. En France également, la mobilité domestique s'accompagne d'un suivi continu afin de garantir une bonne intégration lors des changements de site. En 2017, on enregistre une cinquantaine de mouvements impliquant une mobilité géographique.

La rémunération individualisée ⓘ

La rémunération des salariés du groupe Esso est reconnue comme compétitive dans son secteur. Elle évolue selon la performance individuelle. L'accord salarial effectif au 1^{er} janvier 2017, portant sur deux ans la périodicité de la négociation obligatoire sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, a été mis en œuvre et a permis de recentrer le calendrier du dialogue social. En 2017, l'évolution globale des salaires, y compris ancienneté, augmentations et promotions, représente une progression de 2,4% par rapport à l'année 2016.

Chez Worex, l'accord collectif sur les salaires détermine une augmentation générale des salaires mensuels de base de 0,50% à compter du 1^{er} avril 2017. À cette même date, la direction de Worex a versé une prime exceptionnelle destinée à récompenser les efforts particuliers fournis tout au long de l'année par l'ensemble des salariés et qui ont permis, en dépit d'une conjoncture difficile, de réaliser les objectifs fixés.

Les rémunérations sont assorties d'avantages sociaux, dont une participation à la complémentaire santé, un plan d'épargne salariale avec abondement employeur, et le versement de la participation et de l'intéressement. Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient d'un plan de retraite supplémentaire et d'un plan d'épargne retraite collective (PERCO).

La numérisation des outils à disposition des salariés ⓘ

Esso s'adapte aux possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Le groupe met en place de nouveaux outils plus intuitifs qui visent à faciliter le quotidien

des collaborateurs. En 2017, la mise en place du coffre-fort électronique permet à chaque salarié de recevoir, consulter et conserver ses bulletins de salaire et tout autre document personnel en ligne. Pratique, sécurisée et écoresponsable, cette initiative a été accompagnée du processus de numérisation des congés. De même, pour accompagner la transformation numérique de nos métiers, la formation aux nouveaux outils a été indiquée dans les orientations stratégiques de la formation du groupe.

2017 : LA DENSITÉ DU DIALOGUE SOCIAL ET L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Personnel posté ⓘ

En raison des spécificités des activités industrielles d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage, 67% des salariés travaillent à la journée et 33% en quart sur le principe du travail en rotation. Chez Worex, le temps de travail est annualisé, sur la base de 1 607 heures travaillées à l'année.

L'implication des salariés ⓘ

Le taux d'absentéisme a été de 3,6% en 2017 pour le groupe. Même s'il est en très légère hausse, ce taux témoigne de l'implication des salariés et reste bien en dessous de la moyenne nationale. Si l'on prend en compte les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage, ce taux est de 3,1% en 2017.

La qualité et l'intensité du dialogue social ⓘ

Pour préserver un dialogue social constructif et responsable, les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent régulièrement. En 2017, le calendrier de négociations a été extrêmement dense, du fait de la réforme du droit du travail et de la volonté de la direction de rendre le dialogue plus lisible : plus d'une centaine de réunions de négociation syndicale et d'instances du personnel ont été organisées (hors CHSCT).

Le groupe s'attache à ajuster les moyens alloués aux instances représentatives et aux syndicats. En 2017, l'entreprise a travaillé avec les instances représentatives du personnel sur la réforme du code du travail afin de simplifier le dialogue social tout en le rendant plus efficace. La nouvelle loi instaure la mise en place d'une instance unique de représentation du personnel, fusionnant ainsi les délégués du personnel, le Comité d'Établissement et le CHSCT. Le groupe et les organisations syndicales se sont accordés sur le report des élections à la fin de l'année 2018 pour mettre en place ce regroupement des instances dès la fin des mandats actuels.

Au-delà de l'adaptation à la réforme du droit du travail, le groupe a procédé à des simplifications structurelles et organisationnelles, négociées avec les organisations

syndicales, dans un souci d'efficacité partagé : réduction de la taille des délégations, efficacité dans les réunions préparatoires. Cette capacité à se réformer par le dialogue social s'exprime également à travers la revue de l'organisation des instances sociales. Initiée par le groupe, elle vise à favoriser les synergies avec la société ExxonMobil Chemical France sur la plateforme de Gravenchon. Dans la continuité de la synergie avec les activités chimie de la maintenance débutée en 2016, la création de l'UES ESAF/ERSAS/EMCF est effective au 1^{er} janvier 2018.

Les différents accords signés en 2017 ⓘ

Concernant l'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France	
25/01/2017	Accords NAO 1 et NAO 2 (Négociation Annuelle Obligatoire) relatifs au calendrier des sujets de négociation et à l'accord salarial
25/01/2017	Accord prévoyance de groupe
30/03/2017	Avenant n° 1 aux accords collectifs portant sur la réduction du temps de travail
24/04/2017	Accord UES n° 1 relatif à la reconnaissance du nouveau périmètre de l'UES ESAF-ERSAS-EMCF
25/04/2017	Accord UES n° 2 relatif au nombre d'établissements dans le nouveau périmètre de l'UES ESAF-ERSAS-EMCF
26/04/2017	Accord UES n° 3 relatif aux élections 2018 des instances représentatives du personnel
14/06/2017	Accord sur la mise en œuvre du vote électronique et son cahier des charges
Concernant Esso S.A.F.	
08/12/2017	Accord relatif au Plan de Départs Volontaires
Concernant Worex	
06/03/2017	Accord annuel sur les salaires
22/11/2017	Avenant à l'accord sur le CET (Compte Epargne Temps)
18/12/2017	Accord sur le maintien des cotisations AGIRC/ARRCO lors des congés de reclassement



83 %
des collaborateurs formés en 2017



+ 2,4 %
d'évolution des salaires en 2017 par rapport à 2016

L'ÉTHIQUE, LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET LA SOLIDARITÉ COMME PRINCIPES FONDAMENTAUX

La mixité et la diversité privilégiées ①

Le groupe Esso prête une attention particulière à ce que les femmes puissent exprimer leur plein potentiel et être présentes dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de responsabilités. Pour cela, de nombreuses mesures ont été mises en place. Elles sont destinées à accroître la part de femmes dans l'organisation, notamment au niveau de la supervision.

En 2017, les femmes représentent 20% des effectifs salariés. En base 100, corrigeant l'effet de la proportion des femmes dans le groupe afin d'arriver à une caractéristique de la population comparable, 44% des promotions ont été attribuées à des femmes dans les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage en 2017 (hors population impatriée). Par ailleurs, les femmes représentent 20%* des expatriés et 24%* des cadres.

*Unité Économique et Sociale

WIN POURSUIT SON ACTION EN FAVEUR DES FEMMES

L'initiative globale WIN (Women Interest Network) du groupe ExxonMobil a pour mission principale de faciliter le développement et l'avancement professionnel de toutes les femmes, en contribuant à créer un environnement plus inclusif. Les groupes de travail WIN France sont désormais bien ancrés au siège et sur nos deux sites industriels. En 2017, à l'occasion de l'organisation à Paris du Women's Forum dont le groupe ExxonMobil était partenaire, des intervenants internes et externes sont venus partager leur savoir, leur expérience et débattre avec les salariés, à travers 3 demi-journées d'ateliers et de conférences.



L'intégration et la non-discrimination comme règle ①

La politique de la société consiste à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications et compétences requises. Il appartient à la société comme aux salariés de maintenir un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination, notamment celles portant sur l'ethnie, la couleur, le sexe, la religion, la nationalité, la citoyenneté, l'appartenance syndicale ou politique, l'âge, un handicap physique ou mental.

La diversité des activités culturelles

Esso S.A.F. et Esso Raffinage financent trois comités d'établissement proposant des activités sociales et culturelles. En 2017, les contributions patronales à ces comités ont représenté entre 1,8 et 2,1% de la masse salariale. Worex dispose de son propre comité d'entreprise.

Un accord pour prendre en compte les situations de handicap ①

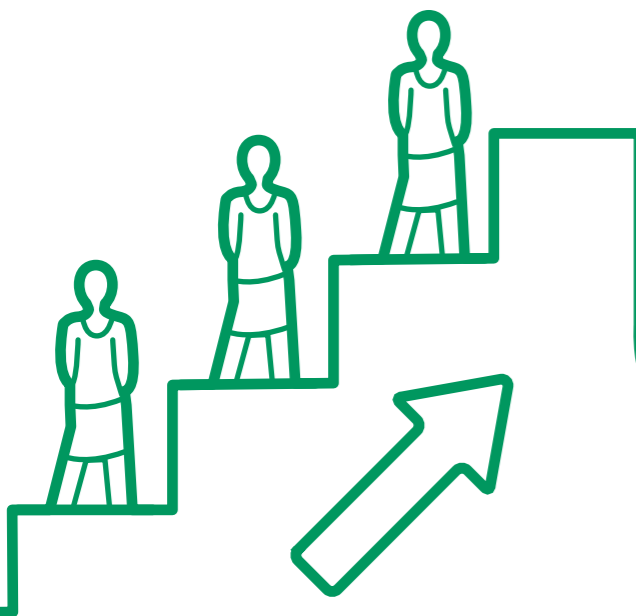
La mise en place de l'accord sur le handicap permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé. Des référents handicap, interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions relatives au handicap, garantissent la consistance de la démarche. Par ailleurs, les salariés ou retraités du groupe ayant à charge un enfant souffrant de handicap bénéficient d'un dispositif d'aide spécial. En 2017, 20 691 € d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont ainsi été attribués.

L'accompagnement de la transformation de l'entreprise

Pour rester compétitif et évoluer en lien avec le marché, le groupe a annoncé en milieu d'année 2017 une réorganisation qui concerne principalement le siège social

et les fonctions supports. Cette évolution, accompagnée d'un Plan de Départ Volontaire, sera mise en place dans le courant de l'année 2018. Tout au long du processus, les salariés concernés bénéficient d'un accompagnement jusqu'à leur redéploiement.

Par ailleurs, en 2017, Worex a annoncé un projet d'accord avec la société Total Marketing France (TMF) pour la vente de son activité de distribution de carburants et combustibles à des utilisateurs finaux livrés par moyens propres. Ce projet d'accord ne concerne pas les autres activités de Worex, comme le Négoce ou les Livraisons Moyens Tiers, et n'a pas d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso.



En base 100,
44 %
des promotions ont été attribuées à des femmes dans les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage en 2017 (hors population impatriée).

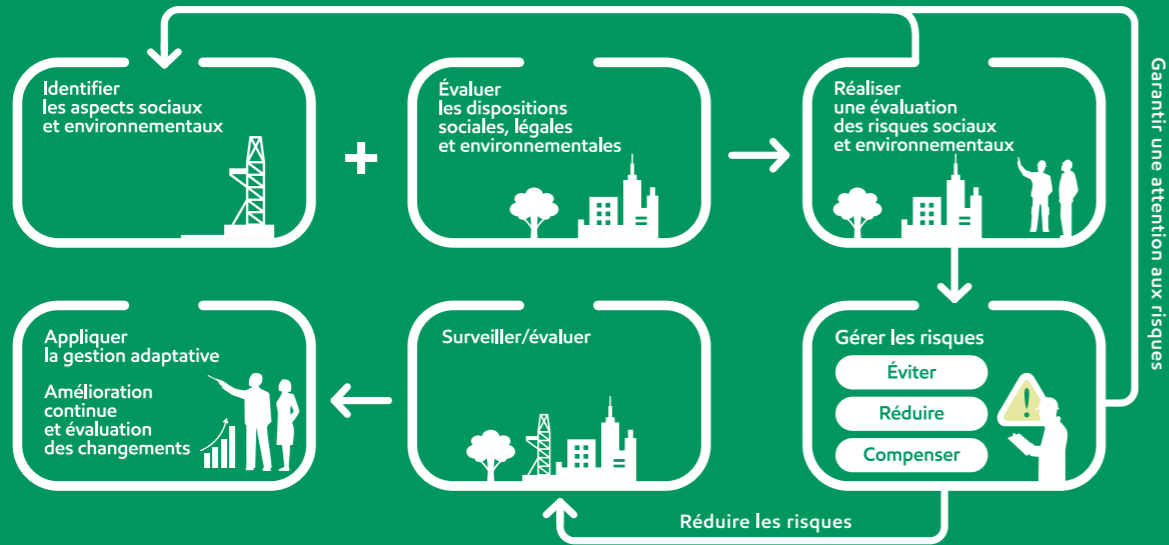
20 691 €
attribués aux enfants en situation de handicap du personnel en 2017



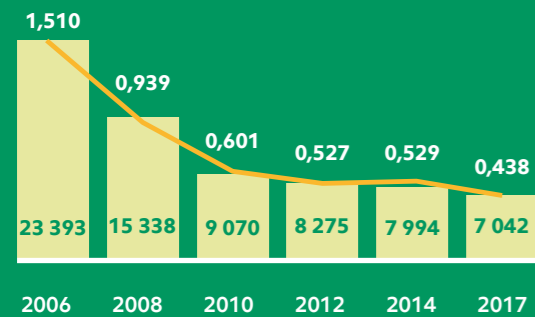
DONNÉES

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1 Processus de gestion environnementale et sociale



2 Émissions de SO₂ Esso Raffinage (en tonnes) ①



● Émissions de SO₂ Esso Raffinage (en tonnes)
 ■ Émissions de SO₂ Esso Raffinage (tonnes/kt de brut)

3 Émissions de NO_x Esso Raffinage (en tonnes) ①



● Émissions de NO_x Esso Raffinage (en tonnes)
 ■ Émissions de NO_x Esso Raffinage par tonne de brut traité

4 Émissions de COV Esso Raffinage (en tonnes) ①



*Suite à l'intégration du dépôt de Toulouse au périmètre de reporting, les données 2016 ont été corrigées en tenant compte de ce nouveau périmètre.

5 Émissions de CO₂ Esso Raffinage (en kilotonnes) ①



● Émissions totales de CO₂ (kt)
 ■ Émissions de CO₂ par tonne de brut traité

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Esso poursuit ses actions pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement en s'appuyant sur un système de gestion rigoureux et de nombreux programmes. En 2017, sa performance environnementale a été très bonne, le site de Gravenchon obtenant notamment la certification ISO 50001, résultat d'efforts continus entrepris depuis plusieurs années. Par ailleurs, déterminé à apporter sa contribution à l'enjeu environnemental, le groupe soutient la recherche liée aux avancées technologiques dans le domaine de la réduction des émissions et de l'efficacité énergétique.

LA VOLONTÉ D'ÊTRE EXEMPLAIRE

Lorsque c'est réalisable et justifié, le groupe n'hésite pas à aller au-delà des exigences réglementaires relatives à l'environnement. Il transmet régulièrement des rapports aux autorités compétentes pour suivre ses performances environnementales, les rejets dans l'atmosphère ou dans l'eau faisant tous l'objet de suivis systématiques. Esso s'inscrit pleinement dans la dynamique du groupe ExxonMobil, qui s'appuie sur l'EBP (Environmental Business Planning), un outil développé pour identifier les risques environnementaux et mieux les maîtriser dans un plan quinquennal mis à jour chaque année. Cette stratégie constitue une référence reconnue en matière de gestion des impacts environnementaux. ①

La maîtrise du risque environnemental

Intégrant la gestion des risques SHE, le système OIMS (Operations Integrity Management System) fournit donc un cadre structuré en matière de protection de l'environnement. Ce système remplit les exigences ISO 14001 comme l'atteste la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd lors d'audits d'évaluation triennaux depuis plus de vingt ans. Ces audits sont devenus annuels en 2017, ce qui renforce le suivi environnemental de nos opérations.

LA PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION

L'investissement sur le long terme

Le groupe investit régulièrement pour maîtriser et réduire l'impact de ses opérations de raffinage sur l'environnement, qu'il s'agisse d'éviter la contamination des sols ou de limiter les émissions, dans l'air et dans l'eau. Les investissements effectués dans l'outil industriel de raffinage sont mentionnés en page 12 du rapport de gestion.

Le programme pluriannuel d'investissement engagé entre 2004 et 2011 a permis de contrôler l'essentiel des tuyauteries aériennes des dépôts pétroliers, ce qui facilite l'inspection, la détection et la réparation de fuites éventuelles. Les tuyauteries, enterrées et aériennes, font l'objet d'un programme pluriannuel d'inspection et de maintenance, conformément aux exigences de l'arrêt de modernisation des installations classées d'octobre 2010 et aux méthodes d'évaluation des risques de la société. Les bacs de stockage de liquides inflammables font également l'objet de visites de contrôle annuelles, d'inspections externes quinquennales et d'inspections internes tous les dix ans, voire plus si les résultats d'analyses de risque très précises l'autorisent.

La précision des analyses

Le SCAN* réalise et coordonne toutes les analyses effectuées sur la plateforme commune pétrolière et pétrochimique de Gravenchon. Ce laboratoire joue un rôle clé dans le pilotage des unités de production et dans la qualification des produits. Tout au long du cycle de production, il utilise des méthodes innovantes - notamment de nombreux chromatographes en phase gazeuse - donnant des résultats fiables et reproductibles. Il peut ainsi analyser la qualité des produits pendant toute la durée du cycle de production. Cette expertise est mise à profit pour mesurer les émissions liées aux activités et permet notamment d'optimiser les procédés de traitement d'eau et d'assurer le suivi qualité réglementaire des rejets dans l'air et dans l'eau.

Par ailleurs, le laboratoire de la raffinerie de Fos-sur-Mer analyse, d'une part, les flux intermédiaires des unités de façon à piloter et optimiser quotidiennement la production et, d'autre part, l'ensemble des produits finis avant commercialisation pour certifier les spécifications avant la mise sur le marché.

Ainsi, ce laboratoire contribue, grâce à son expertise technique, à produire au plus juste, au meilleur coût et dans les délais les plus courts les produits issus des sites industriels des sociétés.

* Service Central Analytique.

La prévention des déversements accidentels ①

Renforcer les procédures opératoires, superposer les niveaux de protection, entretenir les équipements ou encore les inspecter régulièrement : les actions mises en œuvre par le groupe pour prévenir les déversements accidentels sont multiples. Chaque déversement accidentel d'hydrocarbures de plus d'un baril (159 litres) avec impact sur l'environnement est comptabilisé. En 2017, deux déversements accidentels ont été comptabilisés dans les raffineries et les dépôts pétroliers concernés. Comparé à 2016, le nombre de déversements accidentels a donc été divisé par deux et par quatre comparé à 2014. Le volume total est de 17,5 m³, en baisse de 40% par rapport à 2016. Les produits répandus ont tous été contenus à l'intérieur des sites industriels et n'ont eu aucun impact sur les communautés. Ce résultat est le fruit des efforts constants de l'ensemble des équipes, qui ont fait preuve d'une vigilance accrue et ont été très réactives.

La filiale International Marine Transportation Limited du groupe ExxonMobil effectue le transport maritime du pétrole brut utilisé et des produits pétroliers commercialisés par le groupe Esso. Elle apporte la même attention aux questions de Sécurité Hygiène Environnement dans toutes ses opérations que les autres filiales du groupe. Tout déversement accidentel potentiel de produit en mer serait immédiatement signalé, traité par le groupe « Marine Oil spill response », puis analysé en profondeur pour éviter toute récurrence.

Suite à l'intégration du dépôt de Toulouse au périmètre de reporting, les données 2016 ont été corrigées en tenant compte de ce nouveau périmètre.

La gestion environnementale des sites non actifs ①

Le groupe a mis en place une équipe dédiée à la gestion environnementale. Son rôle est d'accompagner les directions dans le suivi environnemental, puis de leur succéder afin de procéder dans un premier temps à la remise en état des terrains, puis dans un second temps de trouver un acquéreur pour que les sites puissent être redéveloppés et valorisés au mieux. Cette équipe vérifie notamment que les terrains dont le groupe est propriétaire ne présentent pas de risque pour l'environnement et la santé et prend en charge leur gestion de façon cohérente avec l'usage futur du site.



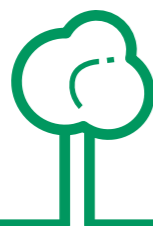
Elle est en contact permanent avec l'Administration afin de satisfaire aux obligations environnementales pour assurer un suivi environnemental conformément à la réglementation en vigueur.

En 2017, ces travaux ont abouti à la clôture administrative ou vente de six sites et à la préparation pour réhabilitation environnementale de deux anciens sites industriels importants à Frontignan et à La Mailleraye. Ce sont environ 150 terrains, à différents stades de réaménagement, qui sont gérés par cette équipe spécialisée.

SENSIBILISATION ET FORMATION

DES COLLABORATEURS ①

Par ailleurs, le groupe sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la protection de l'environnement. En 2017, 51 modules de formation spécifiques à la thématique environnement ont été mis à disposition du personnel.



51

modules de formation spécifiques à la thématique environnement mis à la disposition du personnel

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ET LA GESTION DES DÉCHETS

Les émissions d'effluents dans l'air proviennent principalement des installations de combustion des deux raffineries. Ces dernières années, les investissements et améliorations opératoires ont permis une baisse significative des niveaux d'émissions.

La directive européenne sur les émissions industrielles IED* de décembre 2010 fixe des niveaux d'émissions maximums de polluants dans l'air et dans l'eau de surface, lorsque les meilleures techniques disponibles (MTD) sont mises en œuvre. Celles-ci sont définies dans le « BREF** raffinage » publié le 28 octobre 2014.

Fruit de nombreuses réunions entre les raffineries et leur autorité de tutelle (DREAL***) pour définir les mesures nécessaires à mettre en place pour que les installations et leur utilisation soient conformes aux exigences du BREF, un arrêté d'exploitation définissant les modalités précises de suivi des niveaux d'émissions imposés par l'IED a été signé pour la raffinerie de Gravenchon en janvier 2017 et l'arrêté d'exploitation pour la raffinerie de Fos-sur-Mer est en cours de finalisation afin de respecter cette nouvelle réglementation.

Dans ce cadre, à Gravenchon, un projet important (près de 30 millions d'euros) de récupération et de purification de gaz torchés ou brûlés est en cours de réalisation afin de diminuer notamment les émissions de SO₂ (démarrage courant 2018).

*Industrial Emissions Directive.

** Best available techniques REFERENCE document.

*** Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Dioxyde de soufre (SO₂) ② ①

Grâce aux divers investissements réalisés, les émissions de SO₂ par tonne de brut traité dans les raffineries de la société Esso Raffinage ont baissé de plus de 70% depuis 2006. Ainsi, les niveaux d'émissions de SO₂ des raffineries du groupe sont les plus bas jamais atteints. La mise en œuvre de la directive européenne (IED) sur les émissions industrielles conduira à une nouvelle baisse des émissions, avec notamment le démarrage du système de récupération et de purification de gaz torchés ou brûlés à Gravenchon.

La réduction des concentrations dans l'air

Une réduction d'un facteur 10 de la concentration locale de SO₂ a été mesurée en vingt ans autour du site de Gravenchon. Cette baisse remarquable a été possible grâce à l'utilisation d'un combustible 100% gazeux sans soufre sur deux chaudières débitant dans une cheminée commune de hauteur moyenne.

Oxyde d'azote (NOx) ③ ①

Les émissions de NOx de Gravenchon et de Fos-sur-Mer sont en baisse pour l'année 2017, ce qui représente une très belle performance avec une baisse de 13% par tonne de brut traité par rapport à 2016. Comme pour le SO₂, la substitution progressive de combustibles liquides par du gaz naturel a contribué à une baisse régulière des émissions d'oxyde d'azote (NOx), de même que la mise en place progressive de brûleurs « bas NOx ». La mise en œuvre des exigences de la directive sur les émissions industrielles conduira à de nouvelles réductions dans les années à venir.

Composés organiques volatils (COV) ④ ①

Les émissions de COV sont restées globalement stables par rapport à 2016. Des campagnes régulières de contrôle de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance permettent de réduire et limiter les fuites en aval par la collecte et le traitement de certaines émissions canalisées. Pendant le grand arrêt de la raffinerie de Fos-sur-Mer, des projets d'amélioration comme le remplacement des joints de bacs par des joints plus performants ont été mis en place. La raffinerie de Gravenchon a également installé des joints plus performants sur quatre bacs de produits volatils (brut, essences).

Les émissions dans l'eau

Les rejets dans l'eau liés aux opérations de raffinage font l'objet d'une surveillance permanente, quantitative et qualitative. Des programmes spécifiques d'analyses portant sur 130 polluants, dont des micropolluants, ont également été effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

À Gravenchon, environ 6 000 analyses par an portant sur les effluents de la raffinerie permettent de suivre une dizaine de paramètres et de s'assurer du respect des valeurs réglementaires.

Le site de Fos-sur-Mer dispose de sa propre station d'épuration, permettant un niveau de propreté optimal des rejets d'eau dans le canal de navigation de Port-de-Bouc.

La qualité de l'eau ①

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) est considérée comme un des indicateurs permettant d'évaluer la charge polluante des eaux usées. Mesurée sur les rejets des deux raffineries, elle est restée stable par rapport à 2016 (803 tonnes contre 812 tonnes).

La valorisation des déchets et les actions en faveur de l'économie circulaire ①

La société limite ses quantités de déchets produits, valorise et recycle les déchets restants. Le tri et la collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon.

La quantité de déchets varie selon les années et dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées en cours d'année.

La quantité totale de déchets générés par les activités du groupe a légèrement augmenté en 2017 par rapport à 2016, pour atteindre 13 783 tonnes. Cette quantité reste cependant inférieure de plus de 30% par rapport à celle de 2015. Cette augmentation est liée au grand arrêt de Fos-sur-Mer de début 2017. Après une année 2016 exceptionnelle, le taux de recyclage ou de valorisation des déchets dangereux a été de 78% en 2017.

La société travaille avec les acteurs locaux pour développer la notion d'économie circulaire et s'attache à valoriser et recycler au mieux les déchets émis par le fonctionnement de ses activités. Pour cela, elle s'inscrit dans une dynamique de revalorisation des matières produites avec les différentes filières installées autour de ses sites industriels.

Les catalyseurs usés utilisés dans les raffineries, notamment ceux de désulfuration, sont recyclés dans des usines de régénération afin qu'ils puissent être réutilisés. À Gravenchon, cette régénération est également appliquée pour un solvant utilisé dans la chaîne d'huiles ainsi que pour l'acide sulfurique, utilisé pour améliorer la qualité de l'essence.

Par ailleurs, la limitation de la teneur en soufre de la majorité des produits pétroliers conduit les raffineries à produire de plus en plus de soufre pur. Ce soufre est revendu, en particulier à des usines de fabrication d'acide sulfurique. Les raffineries du groupe Esso utilisent de l'acide sulfurique dans le traitement des eaux de chaudières.

Selon la réglementation française, les huiles usagées doivent être récupérées. Elles sont alors envoyées dans des usines de régénération ou peuvent être réutilisées, sous conditions, dans la formulation de certains lubrifiants.

Suite à l'intégration du dépôt de Toulouse au périmètre de reporting, les données 2016 ont été corrigées en tenant compte de ce nouveau périmètre.

LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ①

Tout comme le groupe ExxonMobil, Esso prend en compte les risques liés au changement climatique. Il agit très concrètement, depuis des années, en limitant les émissions de gaz à effet de serre dans ses installations, en aidant les consommateurs à réduire leurs émissions, en apportant un appui aux travaux de recherche qui débouchent sur des avancées technologiques et en participant à un dialogue constructif sur les options stratégiques. Le groupe ExxonMobil mène des recherches intenses sur le captage et le stockage du carbone, sur des sources alternatives de carburants, les biocarburants, les algues et de nouveaux matériaux qui aident à réduire les émissions. Il recherche des solutions économiquement efficaces.

Le groupe ExxonMobil est déterminé à travailler à la réduction des risques liés au changement climatique de la manière la plus efficace possible, tout en reconnaissant l'importance de disposer d'une énergie abondante et abordable afin de soutenir la croissance économique. Esso, en suivant l'initiative du groupe ExxonMobil, agit également concrètement en réduisant au mieux les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie dans ses installations, et en proposant une gamme de produits performante.

Le groupe Esso S.A.F. s'appuie en matière de recherche et développement sur la technologie et l'innovation afin de répondre aux défis du changement climatique. L'innovation technologique est un facteur important pour réduire l'intensité énergétique. Lorsque la technologie s'améliore, l'efficacité de chaque unité d'énergie augmente. Consacrant environ 1 milliard de dollars par an à la recherche et au développement technologique, ExxonMobil continue à jouer un rôle de premier plan en matière d'innovation technologique dans le secteur de l'énergie. ExxonMobil mène également au quotidien des travaux de recherche scientifique fondamentale, souvent dans des secteurs en dehors des domaines d'activité court terme de l'entreprise. Ces recherches ont un potentiel de transformation majeure non seulement pour ExxonMobil, mais aussi pour l'économie et l'environnement. Il collabore avec environ 80 universités dans le monde à la recherche de nouvelles technologies. Il a par exemple annoncé, le 1^{er} mars 2018, 20 millions de dollars supplémentaires pour soutenir le programme de recherche long terme GCEP (Global Climate and Energy Project) de l'université de Stanford pour le développement de solutions énergétiques avec moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Dioxyde de carbone (CO₂) ⑤ ①

Un travail préliminaire de cartographie des émissions de gaz à effet de serre a été effectué. Les émissions générées par le groupe sont principalement concentrées dans les deux raffineries. Les émissions liées à l'usage des produits commercialisés par les revendeurs ne sont pas comptabilisées dans ce rapport. Les émissions de CO₂ de Gravenchon et de Fos-sur-Mer sont suivies quasiment en temps réel et les résultats annuels sont validés à la tonne près par un organisme vérificateur accrédité par le Cofrac.

Chaque année, depuis la mise en place du système européen ETS (Emissions Trading System) d'échanges de quotas de CO₂, cet organisme vérificateur émet un rapport d'assurance raisonnable sur les émissions de gaz à effet de serre des raffineries, qui se conclut par : « Opinion sans réserve », « À notre avis, les informations sur les émissions de gaz à effet de serre ayant servi à établir la déclaration d'émissions ont été élaborées conformément au règlement (UE) n° 601/2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative ».

En 2017, le plan de surveillance des émissions de CO₂ de Gravenchon a notamment fait l'objet de contrôles approfondis.

L'activité raffinage est restée stable par rapport à 2016 en générant 2,3 millions de tonnes de CO₂ en 2017. Depuis dix ans, les émissions de CO₂ des raffineries d'Esso Raffinage ont été réduites de 15%. Exprimé en tonnes de CO₂ par tonne de brut traité, ce résultat, en amélioration de 9,7% par rapport à 2016, témoigne de la fiabilité des opérations sur les deux raffineries.

La baisse des quantités de quotas gratuits d'émissions de CO₂

En 2013, la directive européenne ETS est entrée dans sa troisième période (phase 3). Les nouvelles règles d'allocation fixées par la Commission européenne ont conduit à une baisse de la quantité de quotas alloués gratuitement. Cette baisse se poursuivra jusqu'en 2020. Le complément manquant par rapport aux émissions réelles est alors acheté sur le marché.

En 2017, pour Esso Raffinage, les quotas alloués n'ont couvert qu'environ 86% des émissions réelles de CO₂, en diminution par rapport en 2015 à cause, en particulier, de la réduction programmée de ces quotas. En novembre 2017, le projet de directive ETS phase 4 (2021-2030) a été approuvé en réunion trilogue (Commission, Conseil et Parlement européen). Le raffinage doit rester considéré comme un secteur économique exposé « aux fuites de carbone ». Dans les années à venir, le groupe va travailler avec les organisations professionnelles pour que ce secteur soit également éligible à la compensation des indirects (remboursement du CO₂ contenu dans l'électricité consommée) comme c'est déjà le cas pour l'essentiel des activités de certains autres secteurs comme la chimie.

La limitation du torchage ①

L'objectif du groupe est de minimiser le brûlage à la torche en opération normale. Organes de sécurité indispensables au fonctionnement des installations, les torches permettent, en cas de dysfonctionnement, de



dépressuriser rapidement les unités. Elles augmentent de ce fait les émissions en brûlant des hydrocarbures, ce qui génère du CO₂.

En 2017, les quantités d'hydrocarbures brûlées aux torches par les deux raffineries du groupe ont augmenté de 26% pour atteindre 8 920 tonnes. Cette augmentation vient essentiellement des opérations de redémarrage, suite au grand arrêt de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Les efforts continus de la raffinerie de Gravenchon ont conduit à une réduction de 20% par rapport à 2016, atteignant ainsi un niveau particulièrement bas avec 3 792 tonnes.

LA CONSOMMATION DES RESSOURCES MAÎTRISÉE

Esso a la conviction que pour répondre de façon responsable à la demande en produits pétroliers, ses efforts doivent également porter sur l'efficacité énergétique et la limitation des consommations de ressources naturelles et d'énergie.

Le site de Gravenchon certifié ISO 50001

En cohérence avec les actions engagées depuis de nombreuses années pour améliorer la performance énergétique de la plateforme de Gravenchon, une nouvelle étape vient d'être franchie avec l'obtention de la certification ISO 50001. En septembre 2017, des auditeurs indépendants sont venus évaluer durant une semaine les procédures et leur application sur l'ensemble du site. Ils ont délivré ce nouveau label, faisant de la plateforme de Gravenchon le premier site des sociétés du groupe ExxonMobil à obtenir cette certification. Tous les investissements réalisés intègrent une composante efficacité énergétique compatible avec les critères de rentabilité du groupe. Cette reconnaissance traduit les efforts et l'implication de tous au quotidien pour améliorer sans relâche les performances du site.

- 70 %
émissions de SO₂
par tonne de brut traité depuis 2006

Par ailleurs, le Plan de Performance Énergétique (PPE) de la plateforme de Gravenchon, qui reprend les engagements de la raffinerie, a été validé par la préfecture de Haute-Normandie en juin 2017. Grâce à cette certification et à cette validation, ce complexe industriel n'est plus tenu de faire des audits énergétiques tous les quatre ans pour bénéficier d'une réduction du prix de transport de l'électricité achetée.

L'eau préservée ⓘ

En 2017, la consommation d'eau des installations des deux sites industriels s'est élevée à 17,4 millions de m³, en baisse de 7% par rapport à 2016. Ce résultat est le fruit de la bonne gestion du grand arrêt de Fos-sur-Mer, de la bonne fiabilité des installations et de la sensibilisation de l'ensemble des opérateurs. De ce fait, le ratio par tonne de brut traité est le plus bas jamais enregistré à 1,08.

À Fos, le groupe est signataire du contrat de préservation de la nappe de la Crau et continue de s'engager avec l'association SYMCRAU (Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la CRAU), qui surveille la qualité de l'eau de la nappe souterraine.

Les consommations d'énergie limitées ⓘ

Plus de 58% des coûts opérationnels* dans l'industrie pétrolière sont liés à l'énergie. Les projets favorisant l'efficacité énergétique sont donc stratégiques et permettent de conjuguer efficacité économique et respect de l'environnement.

Esso utilise plusieurs outils pour réduire sa consommation d'énergie :

- le système de gestion de l'énergie GEMS (Global Energy Management System), appliqué à tous les sites du groupe ExxonMobil depuis 2000, qui améliore un outil de suivi déjà élaboré depuis le début des années 1980 (POG);
- les grands arrêts pour maintenance et des investissements réguliers permettant aux raffineries d'améliorer leur efficacité énergétique.

Le bilan matière de Gravenchon a de nouveau été excellent en 2017. En effet, la différence entre les sorties de produits et les entrées de matières premières a été réduite à 0,06% à Gravenchon (vs 0,15% en 2016 et 0,27% en 2015). Il est également resté satisfaisant à Fos-sur-Mer avec 0,25%. L'efficacité énergétique de la raffinerie de Gravenchon a été exemplaire en 2017, grâce notamment à une bonne fiabilité sur l'ensemble des unités tout au long de l'année.



Quant à la raffinerie de Fos-sur-Mer, elle est restée dans le trio de tête des raffineries d'ExxonMobil dans le monde en termes d'efficacité énergétique, atteignant son record historique pour le mois d'août 2017.

*Étude IFPEN/Solomon 2015, moyenne Europe.

La reconnaissance des services d'inspection

La maîtrise du risque environnemental à la source passe par un contrôle rigoureux des équipements sous pression dans les raffineries. La réglementation de ces équipements ne cesse d'évoluer avec un renforcement des exigences réglementaires et une délégation grandissante vers les opérateurs eux-mêmes pour assurer les contrôles réglementaires, grâce au « Service Inspection Reconnu » (SIR), ce qui est aujourd'hui le cas pour les deux raffineries du groupe pour une durée de quatre ans.

La mise à jour de l'arrêté du 15 septembre 2000 a été publiée en novembre 2017 et repousse à sept ans la période limite entre deux inspections. Nos prévisions d'arrêts des unités de nos deux raffineries sont mises à jour en conséquence, selon les stratégies d'équipement définies.

L'application rigoureuse de la réglementation, alliée à l'usage grandissant de nouvelles techniques de contrôle non destructives plus précises et performantes, permet à la fois d'optimiser le cycle de vie des équipements et des catalyseurs de réacteurs, et de réduire la probabilité de leur défaillance ayant des conséquences potentielles humaines et environnementales.

Les gains de consommation des unités ⓘ

L'efficacité énergétique est essentielle non seulement pour réduire notre empreinte environnementale, mais également pour assurer la compétitivité du site.

En 2017, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe a été de 41 millions de gigajoules en augmentation de 2,4% par rapport à 2016. Ceci s'explique par le fonctionnement à haut débit de Gravenchon sur toute l'année (+ 24% de quantité distillée vs 2016), ce qui a entraîné une hausse de consommation de 9% d'énergie. Celle de Fos-sur-Mer a chuté de 11% en raison du grand arrêt de début 2017.

À Gravenchon, la mise en place d'un nouvel équipement permettant de brûler du gaz à 100% sur une des deux grosses chaudières du site apportera, dès 2018, des gains en termes de flexibilité des combustibles, de fiabilité,

d'efficacité énergétique et donc un impact moindre sur l'environnement.

Les économies d'énergie encouragées

L'efficacité énergétique et la maîtrise des consommations d'énergie sont des éléments essentiels pour répondre à la demande mondiale croissante et prendre en compte les effets du changement climatique.

Esso se conforme aux exigences du programme des Certificats d'Économies d'Énergie en tant que fournisseur de carburants et combustibles, notamment en encourageant les particuliers à réduire leur consommation énergétique. Ainsi, le groupe a pris les dispositions nécessaires pour anticiper la quatrième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (2018 à 2020) et répondre à la nouvelle obligation qui a quasiment doublé depuis le 1^{er} janvier 2018. À noter que cette obligation légale surenchérit le coût de l'énergie de 1,8* milliard d'euros par an pour les consommateurs français.

*selon l'étude du 15 février 2018 de « Que Choisir »

La réputation des produits Esso est reconnue sur le marché et en particulier pour leur performance en économies d'énergie.

- Pour ses carburants : en 2017, Esso S.A.F. a lancé le concept Synergy en France avec une nouvelle génération de carburants « premium » pour améliorer les performances des véhicules et faire des économies de carburant. Des tests réalisés en situation réelle montrent que le Synergy gazole Supreme + d'Esso aide à réduire la consommation de carburant jusqu'à 2,8%.
- Pour ses lubrifiants : les lubrifiants Mobil sont réputés pour leur formulation avancée entièrement synthétique à faible viscosité conçue pour accroître l'efficacité du moteur et pour réaliser des économies de carburant et de lubrifiant.

Les biocarburants préparent l'avenir ⓘ

Esso a respecté en 2017 les objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables fixés par la France pour les carburants. À long terme, le groupe ExxonMobil développe des technologies innovantes et soutient la recherche en s'appuyant sur des collaborations avec des universités et centres d'études énergétiques majeurs : le Stanford Global Climate, le Princeton Energy Center et la Massachusetts Institute of Technology Energy Initiative. Le groupe continue à financer et à effectuer des recherches sur les biocarburants de dernière génération. Ce travail s'inscrit dans le cadre de ses nombreux investissements dans les nouvelles technologies et pourrait transformer le paysage énergétique en augmentant considérablement les ressources, réduisant les émissions et rendant les opérations plus efficaces.

Par ailleurs, un vaste programme de recherche sur les biocarburants à base d'algues a été lancé avec Synthetic Genomics depuis plusieurs années. Les scientifiques de Synthetic Genomics Inc. (SGI) et d'ExxonMobil ont développé une souche d'algue capable de convertir du carbone en une quantité record de corps gras, riches en énergie, pouvant ensuite être transformés en biodiesel. En mars 2018, ExxonMobil et Synthetic Genomics Inc. ont annoncé une nouvelle phase dans leur programme sur les biocarburants à base d'algues, la recherche sortant des

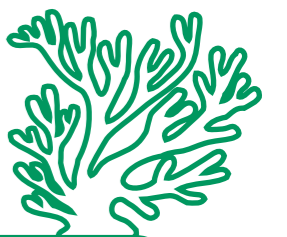


laboratoires pour se prolonger avec des essais terrains en Californie. Le programme pourrait aboutir à la capacité technique de produire plus de 500 000 tonnes par an de biocarburants à base d'algues d'ici 2025.

Les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont tous équipés pour incorporer du bioéthanol aux carburants. Les sociétés Esso S.A.F. et Worex sont inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bioliquides. Leurs décisions de reconnaissance ont été renouvelées en 2017 pour une période de cinq ans. Chaque biocarburant incorporé satisfait aux critères de durabilité prévus par la directive européenne sur les énergies renouvelables. En 2017, le groupe a incorporé 33 000 m³ d'éthanol et 223 000 m³ d'ETBE dans les essences (y compris, pour la première fois, 19 000 m³ de bio-naphta), ainsi que 595 000 m³ de composés bio dans les gazoles, soit un total de 851 000 m³ de biocarburants incorporés. Depuis 2014, une partie croissante de l'éthanol incorporé dans les essences est produite à partir de matières premières n'entrant pas en compétition avec les denrées alimentaires (biocarburant de seconde génération).

La biodiversité préservée au côté des acteurs locaux ⓘ

Esso est attentif à la préservation de l'environnement et à la protection de la biodiversité et soutient le travail des acteurs locaux en subventionnant différentes initiatives pour que ses activités industrielles s'intègrent plus harmonieusement aux milieux naturels. Ces initiatives sont détaillées dans la partie consacrée aux actions sociétales de l'entreprise.



851 000 m³
de biocarburants incorporés en 2017

- 7 %
de consommation d'eau
par rapport à 2016

DONNÉES

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Des valeurs incontournables



Garantir éthique et intégrité



Favoriser soutien et dialogue



Partager bonnes pratiques et savoir-faire

Acteur de l'économie locale



900
postes équivalents temps plein de sous-traitants

le groupe a généré

2 870
emplois directs et indirects sur les sites industriels en 2017

694
actions de dialogue menées



510
millions d'euros de valeur ajoutée ⓘ

*Somme des investissements, taxes et impôts, salaires, dividendes



5 750
emplois induits



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ASSUMÉE

Entreprise citoyenne, le groupe Esso place l'éthique, le dialogue et le partage des bonnes pratiques au cœur de ses rapports avec les communautés où il exerce ses activités, comme il le fait au sein de l'entreprise.

En 2017, Esso a déployé de nombreuses initiatives visant à favoriser les échanges avec les différentes parties prenantes, afin de mieux prendre en compte leurs attentes.

L'IMPORTANCE DU RÔLE ÉCONOMIQUE D'ESSO ⓘ

Avec 510 millions d'euros de valeur ajoutée moyenne, correspondant à la somme de ses investissements, taxes et salaires versés, Esso S.A.F. joue un rôle central dans l'industrie pétrolière française.

Dans chacune de ses implantations, le groupe est notamment devenu un partenaire essentiel pour de nombreuses entreprises situées en amont et en aval de ses activités. En tissant des liens avec l'économie locale, Esso s'attache à créer de la richesse et de la valeur ajoutée autour de ses sites industriels. Sa présence permet ainsi de dynamiser l'activité locale et l'emploi, aussi bien direct qu'indirect.

Les emplois indirects au cœur des activités du groupe

Acteur de l'économie locale, le groupe crée des emplois indirects en faisant appel à des sous-traitants, ce qui représente plus de 900 postes équivalents temps plein pour le groupe Esso en France. Le choix des sous-traitants est réalisé en prenant en compte des critères très sélectifs en adéquation avec la politique sécurité du groupe. Ces chiffres peuvent augmenter en fonction de l'activité, en particulier lors des opérations de maintenance planifiée.

En 2017, Esso a réalisé des travaux importants sur ses sites industriels impliquant de nombreuses entreprises partenaires. Jusqu'à 1 700 intervenants additionnels ont ainsi été mobilisés sur la raffinerie de Fos-sur-Mer, notamment pour assurer la réussite de l'opération exceptionnelle qu'a constituée le grand arrêt.

Les emplois induits essentiels à l'économie locale

Plus largement, le groupe et ses besoins en activité de service et de consommation comme ceux de ses collaborateurs sont aussi à l'origine de nombreux emplois induits, essentiels pour l'économie locale. On estime en général qu'un emploi en production correspond à

deux emplois induits. Sur cette base, le groupe a généré plus de 2 870 emplois directs et indirects sur ses sites industriels en 2017 et a donc contribué à maintenir près de 5 750 emplois induits.

LA CULTURE DU DIALOGUE

L'enquête de perception, un outil en toute transparence

Depuis vingt-deux ans, une enquête de perception est réalisée chaque année auprès de la population des 9 communes du Plan Particulier d'Intervention de Gravenchon. Sur la commune de Fos-sur-Mer, elle est menée tous les deux ans. Ces études permettent d'identifier les préoccupations des riverains en matière d'environnement, d'impact économique et de risques industriels, afin de mieux les comprendre et de pouvoir y répondre.

Comme chaque année, les résultats de l'enquête, réalisée en partenariat avec une junior-entreprise, ont été présentés en toute transparence au public, aux élus, aux collectivités territoriales et à la presse locale.

En 2017, le rôle économique du site de Gravenchon apparaît manifeste, montrant combien le poids économique majeur du site est au cœur des préoccupations des habitants du territoire Caux vallée de Seine. Viennent ensuite dans l'ordre l'environnement, les risques industriels puis la santé. Une question ouverte de notoriété a montré que 70% des riverains ont une image positive du site et de ses activités.



La solidité des relations avec les communautés basée sur l'échange ①

Être un partenaire de confiance et un membre actif de la société civile est une condition préalable à l'exercice des activités du groupe. L'engagement des sociétés du groupe ExxonMobil en faveur de la sécurité, de la santé et de l'environnement est permanent et nécessite un dialogue régulier avec ses parties prenantes. Avec les risques industriels, ces sujets constituent les thèmes d'une approche responsable et volontariste, coconstruite avec les autorités et les communautés locales.

En 2017, 694 actions de dialogue ont été menées auprès des populations et des autorités locales des sites de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

DES PARTENARIATS CIBLÉS AUTOUR DES COMMUNAUTÉS ENVIRONNANTES ①

À proximité de ses sites industriels, Esso met en œuvre une politique de mécénat volontaire et concentre ses actions sur quatre thèmes principaux : l'environnement, l'éducation scientifique, la préservation du patrimoine et les actions à caractère social.

L'environnement, un enjeu majeur

La préservation de l'environnement est devenue l'enjeu majeur du XXI^e siècle. Dans cette optique, Esso contribue aux actions de différentes associations à proximité de ses sites industriels :

- La raffinerie de Fos-sur-Mer a choisi de préserver la biodiversité des terrains non occupés par ses installations industrielles en subventionnant l'association communale Le Renard, très active dans la préservation et l'entretien du milieu naturel ambiant. Le groupe participe notamment à l'initiative de réintroduction des chevaux camarguais dans cette zone humide fragile.
- Depuis plus de dix ans, le groupe est partenaire du centre de soins pour animaux le CHENE*, situé en Normandie. En 2017, le groupe a financé un projet de filtration de l'eau d'un nouveau bassin destiné aux bébés phoques soignés par le centre avant d'être remis en liberté dans leur milieu naturel.

*Centre d'Hébergement, d'Études sur la Nature et l'Environnement.

L'éducation scientifique comme priorité

Esso a la conviction que l'éducation scientifique aidera à résoudre les défis énergétiques du futur et poursuit son engagement en ce sens à travers diverses actions et partenariats :

- Le SCI-TECH Challenge est un programme européen organisé par ExxonMobil en partenariat avec l'association Entreprendre Pour Apprendre. Il a pour objectif d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine des mathématiques, des sciences et des technologies. Pour la huitième édition, le lycée Blaise Pascal de Rouen a remporté la finale avec l'élaboration d'une solution permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre des voitures particulières de 40% d'ici 2040.
- Le rallye « Mathématiques sans frontières » a été conçu pour motiver les jeunes à s'intéresser aux mathématiques et leur permettre de réfléchir autrement

sur des notions hors programme. Esso a soutenu cette initiative en région Sud PACA, à proximité de son site industriel de Fos-sur-Mer.

- À l'occasion de la huitième édition des Olympiades des Sciences de l'Ingénieur, Esso a soutenu des élèves de première et terminale SI et STI2D normands. Ce concours est destiné à développer une expertise technique, le savoir-faire et les compétences de prise de parole en public lors de la présentation du projet au jury.

La diversité des actions éducatives et sociales

En 2017, l'engagement du groupe auprès des populations entourant ses sites industriels s'est poursuivi à travers une aide à caractère éducatif et social :

- En 2017, l'opération de don d'ordinateurs portables reconditionnés aux communautés voisines s'est poursuivie avec environ 620 machines qui ont été déployées sur le territoire Caux vallée de Seine et la région de Fos-sur-Mer.
- Esso a proposé à nouveau aux élèves de CE2 de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine et de la commune de Quillebeuf-sur-Seine de participer à des ateliers éducatifs à MuséoSeine, à Caudebec-en-Caux et au centre de soins des animaux du CHENE. La société prend en charge le billet d'entrée et les animations. Pendant l'année scolaire 2016-2017, 25 classes et 700 élèves ont bénéficié du dispositif.
- Pour intéresser les enfants à la vie économique locale, le programme Notre Commune dispensé par l'association Entreprendre pour Apprendre Normandie leur donne les moyens pour tester la gestion d'un projet qu'ils aimeraient réaliser dans la ville où ils habitent. En partenariat avec Esso, 6 classes de CM1/CM2 de 4 écoles du territoire ont bénéficié de ce programme en 2017.

L'action citoyenne des salariés encouragée

Les sociétés du groupe ExxonMobil encouragent et soutiennent l'engagement bénévole du personnel au sein des associations locales. Un concours annuel récompense les meilleurs projets réalisés par les employés des sites industriels au sein d'associations locales dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sauvegarde du patrimoine local ou de l'aide aux personnes en difficulté. Un jury composé de membres de la direction sélectionne les meilleurs d'entre eux qui reçoivent une aide financière pour aider à leur réalisation. En 2017, 23 projets ont été présentés pour l'ensemble des sites en France.

Les salariés en difficulté disposent d'un fonds de solidarité alimenté par la générosité de leurs collègues et abondé par les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. Sous forme de don ou de prêt, il permet aux salariés qui en ont le plus besoin de faire face aux aléas de la vie. Au 31 décembre 2017, 419 collaborateurs, soit un quart des effectifs, ont cotisé au fonds pour un montant de 18 033 €.

L'engagement aux côtés des fournisseurs

Intégrité, rigueur, éthique et respect : la politique d'achat d'Esso vise à nouer des partenariats de long terme, le groupe veillant particulièrement à ne pas fragiliser ses prestataires, à garantir une égalité de traitement entre les candidats à un appel d'offres et à permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et leurs équipes grâce à des contrats établis de préférence pour cinq ans.



Esso est doté d'une politique d'achat dans laquelle figurent des engagements portant sur les enjeux sociaux et environnementaux :

- la conduite des affaires, dont la politique de « harcèlement sur le lieu de travail » ;
- la politique alcool et drogue ainsi que la politique santé et sécurité ;
- un rappel des obligations légales en matière de travail dissimulé ;
- les principes généraux en matière de protection de l'environnement (ces principes portent sur la gestion des déchets et des rejets dans l'air, l'eau et le sol).

En plus des exigences du groupe, il existe la possibilité d'intégrer des critères de responsabilité sociale d'entreprise dans le cahier des charges qui seront pris en compte dans le choix du prestataire final.

LA TRANSPARENCE ET LA BIENVEILLANCE PRIVILÉGIÉES ①

Des exigences élevées en matière d'éthique et d'intégrité

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur 18 politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Considérant la manière d'obtenir un résultat comme aussi importante que le résultat lui-même, le groupe veille à ce que chaque collaborateur connaisse parfaitement ces politiques et en applique les principes au quotidien. Nul n'a le pouvoir d'y déroger et aucune situation ne peut en justifier la violation. Une information claire est régulièrement diffusée à ce sujet à l'ensemble des salariés et sous-traitants à travers un rappel annuel des politiques, ainsi que lors de la revue de pratique des affaires qui a lieu tous les quatre ans. Des formations régulières sont organisées par la direction juridique pour rappeler au personnel les règles concernant le respect du droit de la concurrence.

Le mode de gestion au sein d'ExxonMobil utilisé par le groupe Esso s'appuie sur des exigences élevées en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise. Parmi les différents systèmes de gestion du groupe, on compte notamment le System of Management Control Basic Standards, le système de gestion de l'intégrité des contrôles (CIMS), le système de gestion de l'intégrité

des opérations (OIMS) et le programme de pratique des relations publiques BPEA (Best Practices in External Affairs). Ce dernier aide la société à adapter ses programmes en matière de relations extérieures en tenant compte de l'environnement économique des communautés qui l'entourent. Il permet également de bien identifier chaque partie prenante en relation avec les activités de l'entreprise.

Le système de contrôle CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des collaborateurs une référence cohérente pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents à ses différentes activités.

Depuis dix ans, bien avant que la réglementation sur les lanceurs d'alerte ne l'impose, Esso a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert au personnel comme aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes. Il permet de rapporter d'éventuelles malversations, notamment dans les domaines comptables et financiers.

Le respect des droits de l'homme ①

Le groupe Esso suit la même philosophie en matière de droits de l'homme que celle d'Exxon Mobil Corporation, qui s'inspire des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies appliqués aux droits du travail. Esso s'engage donc à adopter une politique respectueuse des droits de l'homme au sein de chacune de ses activités, à en évaluer et mesurer les impacts et à communiquer sur ces principes.

Lutte contre la corruption

En application de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la société et ses filiales ont mis en place un programme de lutte contre la corruption en s'appuyant sur les politiques et procédures déjà existantes au sein du groupe ExxonMobil. Il repose notamment sur un système de contrôle interne et de gestion des risques qui intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités et un programme de formation au respect des règles anticorruption soutenues par une équipe d'audit interne qui fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société.



419
collaborateurs,
soit un quart des effectifs,
ont cotisé au fonds
de solidarité en 2017

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS RSE 2017

INFORMATIONS SOCIALES

Intitulé	2016	2017	Page
EMPLOI			
Effectif total	1 860	1 961	54
Répartition des salariés par zone géographique			
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	995	1 134	54
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	291	285	54
Nombre de collaborateurs au siège, territoire et au sein de la filiale Worex	574	542	54
Répartition des salariés par âge			
Pourcentage de collaborateurs de moins de 30 ans	12%	10%	-
Pourcentage de collaborateurs de 30 à 50 ans	51%	51%	-
Pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans	37%	39%	-
Répartition des salariés par sexe			
Pourcentage de femmes dans l'effectif global	22%	20%	55
Femmes cadres dans l'effectif de cadres*	24%	24%	58
Embauches et licenciements			
Entrées	169	322	54
Départs	186	215	54
Départs dans le cadre d'un licenciement	4	7	54
Rémunérations et leur évolution			
Masse salariale en euros	156 974 394	161 550 271	-
Évolution de la masse salariale (donnée 2016 corrigée)	-4,2%	2,9%	-
ORGANISATION DU TRAVAIL			
Personnel posté dans l'effectif*			
Personnel de jour en pourcentage	64%	67%	57
Personnel posté en pourcentage	36%	33%	57
Absentéisme	3,4%	3,6%	57
RELATIONS SOCIALES			
Organisation du dialogue social	Données qualitatives		57
Bilan des accords collectifs	Données qualitatives		57
SANTÉ ET SÉCURITÉ			
Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles			
Nombre de maladies professionnelles déclarées*	1	3	52
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail			
Accidents du travail avec arrêt	3	7	48
Taux de fréquence des accidents du travail	0,97	2,08	48
Taux de gravité	0,319	0,252	48
FORMATION			
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Données qualitatives		56
Nombre d'heures total de formation	76 990	102 172	-
Nombre de salariés formés/effectif	1573	1628	56
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT			
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes			
Pourcentage de femmes dans les embauches de cadres	62%	55%	55
Pourcentage de femmes expatriées dans l'effectif d'expatriés*	17%	20%	58
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées			
Montant des allocations pour enfants handicapés du personnel en euros	18 668	20 691	59
Politique de lutte contre les discriminations	Données qualitatives		58
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Données qualitatives		57
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Données qualitatives		58
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire**	NA		-
À l'abolition effective du travail des enfants**	NA		-

*Unité Économique et Sociale.

**L'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants sont des indicateurs qui n'ont pas été traités car considérés comme non pertinents compte tenu de la législation française interdisant tout travail forcé ou obligatoire ainsi que le travail des enfants.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Intitulé	2016	2017	Page
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE			
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de vérification ou de certification en matière d'environnement	Données qualitatives		60-62
Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement			
Nombre de modules de formation spécifiques à la thématique environnementale	NA	51	62
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions			
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement en millions d'euros	24,6	37,9	106
POLLUTION			
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement			
Émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂) en tonnes/kt de brut	7 684	7 042	63
Émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO _x) en tonnes	2 212	2 094	63
Émissions annuelles de composés organiques volatils (COV) en tonnes***	2 715	2 677	63
Mesure de la qualité de l'eau - demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux en tonnes	812	803	64
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique			
Nombre d'incidents qui ont engendré des plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage	11	11	-
ÉCONOMIE CIRCULAIRE			
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets			
Quantité totale de déchets dangereux générés en tonnes***	13 160	13 783	64
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés en tonnes***	695	3 029	64
Nombre de déversements accidentels > 1 baril***	4	2	62
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire****	NA		-
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales en milliers de m ³	18 731	17 408	66
Consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique en millions de GJ	39,97	40,91	65-66
Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité en millions de tonnes	14,7	16,1	4
Consommation de matières premières des raffineries	Données qualitatives		66
Recours aux énergies renouvelables - quantité de biocarburants incorporés en km ³	809	851	67
Utilisation des sols : suivi de l'état des sols et réhabilitation environnementale	Données qualitatives		62
CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit			
Émissions annuelles de CO ₂ en ktonnes	2 355,6	2 320,9	65
Quantité brûlée aux torches en tonnes	7 069	8 920	65
Adaptation aux conséquences du changement climatique			
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ			
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité			
Données qualitatives			
67			

*** Suite à l'intégration du dépôt de Toulouse au périmètre de reporting, les données 2016 ont été corrigées en tenant compte de ce nouveau périmètre.

**** Le gaspillage alimentaire n'est pas matériel au regard de l'activité du groupe.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Intitulé	2016	2017	Page
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ			
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes en millions d'euros	400	510	69
Sur les populations riveraines ou locales	Données qualitatives		69
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES			
Actions de dialogue avec les communautés environnantes	672	694	70
Actions de partenariat ou de mécénat	Données qualitatives		70
Nombre de projets soumis pour le programme du bénévolat du personnel	NA	23	70
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Données qualitatives		70-71
Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Données qualitatives		70-71
LOYAUTÉ DES PRATIQUES			
Actions engagées pour prévenir la corruption	Données qualitatives		71
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Données qualitatives		53
AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME			
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Données qualitatives		71

Note méthodologique

REPORTING RSE 2017 DU GROUPE ESSO

DÉMARCHE RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Esso répond aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II. Elle s'appuie sur un référentiel interne mis en place par le groupe Esso qui comprend les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées lorsqu'il en existe. Ce référentiel est consultable sur demande. Il comprend également l'organisation et les étapes du reporting, les outils de contrôle des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne, ainsi que la liste des enjeux clés et des indicateurs associés. Le reporting répond également aux exigences du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 sur la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au gaspillage alimentaire. La notion « d'économie circulaire » y est expliquée et un calcul interne des « postes significatifs d'émissions directes et indirectes » est réalisé.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2017 au 31/12/2017,
- de la donnée mesurée au 31/12/2017.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

ESSO S.A.F. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ESSO S.A.F. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

CONTRÔLE EXTERNE

Pour répondre à l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II, le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour le reporting 2017 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur le reporting RSE du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

RESPONSABILITÉ DU (DES) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE)
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013, déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾, ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie du rapport de gestion intitulée « Note méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE et auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites ou d'entités⁽⁴⁾ que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 91% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 36% et 91% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues, en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages, ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

L'un des Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Vincent Papazian
Associé

⁽¹⁾ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Informations quantitatives sociales : effectif total, femmes dans l'effectif global, entrées, départs, départs dans le cadre d'un licenciement, accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence, taux de gravité.

Informations qualitatives sociales : « La mixité et la diversité privilégiées ».

Informations quantitatives environnementales : nombre de déversements accidentels > 1 baril, nombre d'incidents ayant engendré des plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres, attribuables à l'activité de raffinage, quantité brûlée aux torches, émissions annuelles de SO₂, émissions annuelles de NO_x, émissions annuelles de COV, demande chimique en oxygène, volume d'eau annuel pompé dans le milieu, consommation d'énergies des raffineries, émissions annuelles de CO₂, total déchets dangereux générés, déchets dangereux non valorisés ni recyclés.

Informations qualitatives environnementales : « La valorisation des déchets et les actions en faveur de l'économie circulaire ».

Informations quantitatives sociétales : nombre d'actions de dialogue avec les communautés environnantes.

Informations qualitatives sociétales : « L'engagement aux côtés des fournisseurs ».

⁽⁴⁾ La raffinerie de Gravenchon pour les informations sociétales et environnementales. Les entités ESSO S.A.F. et ERSAS pour les informations sociales.

Résultats financiers 2017

P. 78
RÉSULTATS ET DONNÉES
FINANCIÈRES
DU GROUPE ESSO S.A.F.

P. 82
RÉSULTATS ET DONNÉES
FINANCIÈRES
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

P. 84
ÉVÈNEMENTS
SIGNIFICATIFS
DE L'ANNÉE 2017
ET PERSPECTIVES

P. 86
COMPTES CONSOLIDÉS
DU GROUPE ESSO S.A.F.

P. 116
COMPTES ANNUELS
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE ESSO S.A.F.

Résultat net

(en millions d'euros)

	Année 2017	Année 2016
Résultat opérationnel (1)	211	385
Produits et charges financiers	13	9
Impôts courants et différés	(65)	(118)
Résultat net des activités poursuivies	159	276
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Résultat net part du groupe (2)	159	276
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	16,1	14,7
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	13 141	11 147
Ventes de produits raffinés (milliers de m ³)	25 428	24 350
Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m ³)	14 629	15 290

(1) Résultat opérationnel	(A)	211	385
Effets stocks (*)	(B)	91	250
Autres éléments d'ajustement (**)	(C)	(19)	15
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	139	120
(2) Résultat net part du groupe	(D)	159	276
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0
Impôts courants et différés	(F)	(65)	(118)
Effets stocks (*)	(G)	91	250
Impôt sur le résultat hors effets stock (**)	(H)	(46)	(50)
Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés	(D)-(E)-(F)-(G)+(H)	87	94

Le résultat opérationnel du groupe est un gain de 211 millions d'euros qui comprend des effets stocks positifs pour 91 millions d'euros. En 2016, le gain opérationnel de 385 millions d'euros comprenait des effets stocks positifs pour 250 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté est positif de 139 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2016 et inclut des effets de change positifs pour 19 millions d'euros.

La hausse du résultat opérationnel ajusté du groupe de 19 millions d'euros, reflète essentiellement l'amélioration de la marge brute de raffinage dans un contexte de hausse et de volatilité des prix du pétrole brut, partiellement compensée par une augmentation des coûts des utilités et par une charge pour restructuration.

Le résultat financier est positif de 13 millions d'euros et comprend 15 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 65 millions d'euros, incluant un montant de 9 millions d'euros pour la contribution exceptionnelle et additionnelle 2017, le résultat net du groupe est un profit de 159 millions d'euros contre un profit de 276 millions d'euros en 2016.

Le résultat net hors effets stocks et résultat des activités arrêtées ou actifs cédés est un profit de 87 millions d'euros contre un profit de 94 millions d'euros en 2016.

(*) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/ premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/ reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(**) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Année 2017	Année 2016
Résultat net	159	276
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	33	33
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	40	(48)
Effets d'impôt	(35)	(24)
Résultat global consolidé	197	237

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2017, la variation des écarts actuariels calculés est positive pour 40 millions d'euros et inclut l'effet de la hausse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,80 % contre 1,75 % en 2016.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est un profit de 197 millions d'euros en 2017 contre un profit de 237 millions d'euros en 2016.

Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)		
	Année 2017	Année 2016
Chiffre d'affaires	13 141	11 147
Achats consommés	(12 058)	(10 144)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	137	220
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	(0)	127
Variation des autres stocks et des comptes d'échanges	1	(2)
Effets de change opérationnels	19	(7)
Marge brute	1 240	1 341
Charges externes	(519)	(501)
Charges de personnel	(288)	(275)
Impôts et taxes	(60)	(55)
Dotation aux amortissements	(110)	(110)
Dotation aux provisions	(10)	(12)
Autres produits de l'activité	35	33
Autres produits et charges d'exploitation	(58)	(51)
Charges d'exploitation	(1 010)	(971)
Autres produits opérationnels		19
Autres charges opérationnelles	(19)	(4)
Résultat opérationnel	211	385

Résultat opérationnel ajusté

(en millions d'euros)		
	Année 2017	Année 2016
Marge brute	1 240	1 341
dont effets stocks	91	250
Marge brute ajustée des effets stocks	1 149	1 091
Charges d'exploitation	(1 010)	(971)
Résultat opérationnel ajusté	139	120

La marge brute 2017 ajustée des effets stocks s'établit à 1 149 millions d'euros contre 1 091 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 58 millions d'euros.

Les charges d'exploitation de 1 010 millions d'euros en 2017 augmentent de 39 millions d'euros par rapport à 2016. Cette hausse provient d'une augmentation du coût des utilités (17 millions d'euros), d'une charge de restructuration (6 millions d'euros) et de la mise en place d'une gestion centralisée de la maintenance sur le site de Gravenchon avec la société ExxonMobil Chemical France, le surcoût de charges de personnel (12 millions d'euros) ayant été refacturé à ExxonMobil Chemical France.

Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)		
	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Endettement long terme	(13)	(122)
Endettement court terme hors banque créditrice	(23)	(24)
Créances financières court terme	6	5
Trésorerie nette	435	332
(Endettement) / Excedent net	405	191
Montant des capitaux propres	1 166	966
Ratio endettement net sur capitaux propres (*)	(35) %	(20) %

(*) Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2017, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 1 166 millions d'euros contre 966 millions d'euros fin 2016 pour une position financière nette positive de 405 millions d'euros contre une position financière nette positive de 191 millions d'euros fin 2016.

La hausse des capitaux propres pour un montant de 200 millions d'euros provient essentiellement

- du résultat net de l'exercice de 159 millions d'euros;
- des éléments du résultat global pour un montant positif de 38 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite qui s'élèvent à 1 153 millions d'euros à fin 2017. Il a mis en place des garanties par la société ExxonMobil France Holding pour sécuriser à fin 2017 10 % des droits à retraites liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 (voir note annexe 4.1.2 aux comptes consolidés) dans la limite de 1,5 PASS par retraité, soit environ 46 millions d'euros.

Chiffres clés

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au compte de résultat consolidé	Année 2017	Année 2016
Chiffre d'affaires	13 141	11 147
Résultat opérationnel courant	229	370
Résultat opérationnel	211	385
Résultat net part du groupe	159	276
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Effets stocks	91	250
Résultat net hors effets stocks	87	94
Capacité d'autofinancement	348	453

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au bilan consolidé	Année 2017	Année 2016
Capital	98	98
Capitaux propres	1 166	966
Dettes financières	43	148
Actifs non courants	1 281	1 320
Créances financières et disponibilités	448	339

(en euros)

Dividende par action	Année 2017	Année 2016
Dividende versé dans l'année par action	0	0
Résultat net consolidé par action	12,33	21,50

(en millions d'euros)

Investissements	Année 2017	Année 2016
Investissements	40	40
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	60	16
Montant total des investissements	100	56

Données opérationnelles	Année 2017	Année 2016
Prix moyen du Brent (\$/baril)	54	44
Parité moyenne (\$/€)	1,13	1,11
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	34	25
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	16,1	14,7
Ventes de produits raffinés (milliers de m ³)	25 428	24 350
Ventes, activités de distribution sur marché intérieur (milliers de m ³)	14 629	15 290

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à 12 926 millions d'euros en hausse de 18 % par rapport à 2016 reflétant la hausse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers ainsi que la hausse des volumes vendus de 4 %.

À compter du 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions du règlement ANC n°2015-05, les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales ont été constatés en résultat d'exploitation alors qu'ils étaient constatés en résultat financier jusqu'au 31 décembre 2016.

Ainsi un produit net de 25 millions d'euros a été transféré du résultat financier au résultat d'exploitation en 2017.

Le résultat d'exploitation en 2017 est un profit de 248 millions d'euros et comprend des effets stocks positifs de 91 millions d'euros ainsi qu'un produit provenant des gains et pertes de change de 25 millions d'euros. Le résultat d'exploitation en 2016 était un profit de 337 millions d'euros et comprenait des effets stocks positifs de 250 millions d'euros.

Hors effets stocks et gains et pertes de change, le résultat d'exploitation en 2017 est un gain de 132 millions d'euros contre un gain de 87 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 45 millions d'euros provenant de l'amélioration des marges de raffinage constatée en 2017 et d'une reprise nette de 14 millions d'euros de la provision pour engagement de retraite.

Le résultat financier positif de 13 millions d'euros est constitué de dividendes reçus pour 15 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 2 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 63 millions d'euros et comprend principalement une dotation à la provision pour hausse des prix pour un montant de 36 millions d'euros, une dotation pour charge de restructuration pour un montant de 6 millions d'euros, une dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs pour un montant 19 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés pour 2 millions d'euros, de l'impôt pour 27 millions d'euros, de la contribution exceptionnelle et additionnelle 2017 pour 9 millions d'euros, le résultat net comptable est un profit de 160 millions d'euros en 2017.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2014	12 854 578	-
2015	12 854 578	-
2016	12 854 578	-

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 font apparaître un profit de 159 756 381,90 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Bénéfice de l'exercice 2017	159 756 381,90 euros
Report à nouveau avant affectation	89 128 880,39 euros
Total	248 885 262,29 euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 20 juin 2018.

Dividende net	19 281 867,00 euros
Réserve facultative pour fluctuation des cours	70 000 000,00 euros
Autres réserves facultatives	70 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	89 603 395,29 euros
Soit un total de	248 885 262,29 euros

Le dividende ressort à 1,50 euros pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 1,50 euros sera détaché de l'action le 10 juillet 2018 et mis en paiement le 12 juillet 2018.

En application de l'article 28 de la loi 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 % sur les dividendes. Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.



Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)

	2017	2016
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	10 782	8 885
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 144	2 063
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise	12 926	10 948
Production stockée/(déstockée) et divers	234	261
Total des produits d'exploitation	13 160	11 209
Charges d'exploitation hors amortissements	(12 907)	(10 867)
Amortissements	(5)	(5)
Total des charges d'exploitation	(12 912)	(10 872)
Résultat d'exploitation	248	337
Résultat financier	13	7
Résultat courant	261	344
Amortissements dérogatoires	(1)	2
Provision pour hausse des prix	(36)	(30)
Dotations / Reprises sur provisions pour risques	(22)	5
Autres éléments exceptionnels	(4)	17
Résultat exceptionnel	(63)	(6)
Participation et intéressement des salariés	(2)	(2)
Impôts sur les bénéfices	(36)	(23)
Résultat net	160	313

Nota: les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Résultats financiers des 5 dernières années

	2013	2014	2015	2016	2017
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	16 038,7	15 431,3	12 185,6	10 947,7	12 925,9
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	(214,1)	(398,1)	(143,3)	249,6	249,6
Impôts sur les bénéfices	(2,5)	(15,3)	(9,8)	23,5	36,4
Participation et intéressement des salariés	0,7	1,3	1,9	2,2	1,9
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(174,1)	(568,1)	(12,4)	312,9	159,8
Résultat distribué (2)	0	0	0	0	19,3
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	(16,5)	(29,9)	(10,5)	17,4	16,4
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(13,5)	(44,2)	(1,0)	24,3	12,4
Dividende attribué à chaque action	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	417	410	405	384	369
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	63,3	60,3	58,4	56,1	54,6
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	70,9	68,8	65,0	63,9	63,6

(1) Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding SAS

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota: les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2017 ET PERSPECTIVES

Événements significatifs

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 23 janvier 2017 dans le cadre d'un arrêt programmé. Les unités de production ont redémarré successivement à compter du 18 mars 2017 pour atteindre leur pleine capacité dans les derniers jours du mois de mars 2017.

Cet arrêt a permis de renouveler plusieurs éléments du crackeur catalytique et d'améliorer l'efficacité énergétique du naphta Hydrofiner.

Projets de réorganisations de la société Esso S.A.F.

La société a annoncé en mai 2017 un projet de plusieurs réorganisations visant à améliorer l'efficacité des fonctions commerciales et de support du groupe, conduisant à la suppression d'environ 70 postes principalement basés au siège social d'Esso S.A.F. Un plan de départs volontaires a été mis en place permettant la mise en œuvre de ces réorganisations d'ici fin 2018 pour un coût estimé à la charge du groupe Esso S.A.F. de 6 millions d'euros provisionné dans les comptes au 31 décembre 2017.

Projet de cession de l'activité de vente de fuel domestique et gazole non routier de la société Worex, filiale de distribution de carburants et combustibles

En octobre 2017, la société Worex a annoncé un projet d'accord avec la société Total Marketing France (TMF) pour la cession de son activité de vente de fuel domestique et gazole non routier livrés par moyens propres. Ce projet d'accord ne concerne pas les autres activités de Worex, le négoce et les livraisons par moyens tiers qui représentent environ 85 % des volumes vendus par Worex et n'aura pas d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso S.A.F.

La mise en œuvre de ce projet, soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction, devrait être finalisée en 2018 et sera sans impact sur le résultat consolidé du groupe.

La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs du groupe Esso S.A.F. et n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Perspectives

En tant qu'acteur majeur du marché des produits pétroliers en France, le groupe Esso S.A.F. agit de façon responsable et intègre dans tout ce qu'il entreprend la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique, le développement social et économique des territoires où ses raffineries sont installées. Il opère dans un environnement où les modes de production et de consommation de l'énergie vont profondément évoluer avec la transition énergétique dans le cadre du Plan Climat 2017. Dans cette perspective, le groupe met en œuvre sa stratégie en s'appuyant sur quatre piliers.

L'excellence opérationnelle

La fiabilité et l'efficacité des opérations constituent des conditions essentielles pour rester un acteur d'un secteur fortement concurrentiel et en transformation profonde.

Les opérations conduites de façon responsable et respectueuse de l'environnement, sans aucun accident, avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti de l'outil industriel sont la condition et la preuve de la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des unités, la réduction des émissions et la limitation des rejets constituent également des enjeux majeurs.

Renforcer la compétitivité

Pour préserver la compétitivité à long terme de ses deux raffineries, le groupe Esso S.A.F. investit dans son outil industriel pour le rendre toujours plus performant. Pour 2018, le niveau des investissements prévu s'élève à 122 millions d'euros dont 115 millions d'euros dans les raffineries du groupe.

Le grand arrêt de Fos-sur-Mer en 2017 a permis la mise en place de nouveaux projets visant à réduire les consommations d'énergie et à augmenter les capacités de conversion de certaines unités. Sur le site de Gravenchon, les travaux réalisés lors de l'arrêt programmé du premier trimestre 2018 permettront d'adapter la raffinerie à l'évolution de la demande afin de continuer à réduire les importations de gazole et baisser la production de fiouls lourds, tout en continuant à améliorer l'efficacité énergétique. Ces travaux permettront également d'optimiser les productions d'huiles de base et de bitumes.

Le groupe continuera à gérer ses coûts de façon rigoureuse et disciplinée. Ceci est indispensable pour faire face à une concurrence exacerbée s'exprimant sur un marché complètement ouvert aux importations de produits finis fabriqués dans des environnements réglementaires moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles. Relever ce défi nécessite la recherche permanente d'axes d'efficacité pour rester compétitif.

C'est dans cette perspective également que le groupe met en œuvre une réorganisation, accompagnée d'un Plan de Départ Volontaire, qui concerne principalement son siège social et les fonctions support.

Développer les ventes en capitalisant sur des marques fortes

Afin de continuer à développer ses ventes sur le marché intérieur français, le groupe Esso S.A.F. capitalise sur la force de ses marques et innove en permanence pour proposer des produits de haute technologie comme l'Esso Synergy et Mobil 1. La nouvelle génération de carburants Esso Synergy encore plus performante permet de réduire les émissions et les consommations de carburants jusqu'à 2,8 % *. Après avoir démontré en 2017 sa capacité à concevoir, mettre sur le marché et lancer de nouveaux produits innovants, le groupe se tient prêt à saisir de nouvelles opportunités commerciales.

() Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Suprême + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant jusqu'à 2,8 %.*

Faire évoluer la culture de la société pour mieux s'adapter au marché

Engagée dans la transition énergétique, tournée vers les technologies du futur, la transformation digitale et l'amélioration constante de ses procédés et de ses produits, le groupe Esso S.A.F. entend intégrer les technologies de pointe dans ses méthodes, ses moyens et ses procédés. Son attitude à l'égard du changement indispensable est volontariste et déterminée. Les efforts déjà accomplis et les succès remportés témoignent de la capacité d'Esso S.A.F. à se réinventer, gage d'un avenir que le groupe peut regarder avec confiance.

C'est avec la conviction que les produits issus du raffinage resteront nécessaires pour couvrir une partie des besoins en énergie et en pétrochimie de nos sociétés modernes, et que les évolutions en cours ouvrent sur des perspectives durables pour les entreprises qui sauront évoluer, que le groupe Esso S.A.F. va continuer à adapter sa production et son offre aux évolutions du marché.



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ESSO S.A.F.

P. 87
Compte de résultat consolidé

P. 88
Bilan consolidé

P. 91
Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers
Note 1.2. Principes de consolidation
Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

NOTE 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel
Note 2.2. Stocks
Note 2.3. Chiffre d'affaires
Note 2.4. Achats consommés et charges externes
Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels
Note 2.6. Créances clients et autres créances
Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes
Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement
Note 2.9. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

NOTE 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables
Note 3.2. Contrat de location-financement
Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2017
Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE 4. Charges et avantages du personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés
Note 4.2. Paiements fondés sur des actions
Note 4.3. Opérations avec les dirigeants
Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

NOTE 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat
Note 5.2. Impôts différés

NOTE 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables
Note 6.2. Produits et charges financiers
Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

P. 89
Tableau de variation des capitaux propres consolidés

P. 90
Tableau des flux de trésorerie

Note 6.4. Créances financières court terme

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

NOTE 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions
Note 7.2. Passifs éventuels

NOTE 8. Procédures et litiges en cours

NOTE 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution
Note 9.2. Risques industriels et environnementaux
Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique
Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance
Note 9.5. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers
Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts
Note 9.7. Risques de crédit
Note 9.8. Risques de liquidité
Note 9.9. Autres Risques

NOTE 10. Gestion du capital et versement de dividendes

NOTE 11. Transactions avec les parties liées

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation
Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

NOTE 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés
Note 12.2. Engagements reçus

NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture

NOTE 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Note: les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2016	Note
Chiffre d'affaires	13 140,5	11 146,9	2
Autres produits de l'activité	35,5	33,1	
Sous total produits des activités ordinaires	13 176,0	11 180,0	
Achats consommés et charges externes	(12 420,4)	(10 433,4)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	(0,2)	126,7	2
Charges de personnel	(288,0)	(275,2)	
Impôts et taxes	(60,0)	(54,7)	
Dotation aux amortissements	(109,7)	(110,3)	3
Dotation aux provisions	(10,2)	(12,0)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(58,4)	(51,4)	
Résultat opérationnel courant	229,1	369,7	
Autres produits opérationnels	-	19,2	2
Autres charges opérationnelles	(18,6)	(3,7)	2
Résultat opérationnel	210,5	385,2	
Coût de l'endettement financier net	(2,9)	(4,7)	6
Autres produits financiers	17,5	14,5	6
Autres charges financières	(1,3)	(0,4)	6
Impôts courants et différés	(65,3)	(118,2)	5
Résultat net des activités poursuivies	158,5	276,4	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	158,5	276,4	
Part du groupe	158,5	276,4	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	12,33	21,50	
Résultat dilué par action (1)	12,33	21,50	

(1) Part du groupe rapportée au nombre d'actions (12 854 578).

État du résultat global

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2016	Note
Résultat net	158,5	276,4	
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	33,5	32,6	6
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,5)	(0,3)	
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	40,4	(47,6)	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(35,2)	(23,8)	
Résultat global consolidé	196,7	237,3	
Part du groupe	196,7	237,3	
Intérêts minoritaires	-	-	

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

ACTIF	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	52,3	57,6	3
Immobilisations corporelles	845,7	851,6	3
Actifs financiers	202,5	169,1	6
Autres créances	-	-	2
Impôts différés actifs	180,1	241,2	5
Total Actifs non courants	1 280,6	1 319,5	
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 134,2	999,3	2
Créances clients et comptes rattachés	588,4	656,1	2
Créances financières court terme	6,3	4,6	6
Autres créances	154,2	152,8	2
Impôts courants actifs	24,1	-	
Disponibilités	442,0	334,7	6
Actifs destinés à être cédés	-	-	3
Total Actifs courants	2 349,2	2 147,5	
TOTAL ACTIF	3 629,8	3 467,0	

(en millions d'euros)

PASSIF	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	898,6	581,5	
Résultat de l'exercice groupe	158,5	276,4	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total Capitaux propres	1 165,6	966,4	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	13,6	121,7	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	1 098,7	1 139,9	4
Provisions non courantes	48,3	31,9	7
Total Passifs non courants	1 160,6	1 293,5	
Passifs courants			
Endettement court terme	29,4	26,3	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	53,9	51,8	4
Provisions courantes	3,5	3,3	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	794,4	775,1	2
Autres dettes	422,4	343,0	2
Impôts courants passifs	-	7,6	
Total Passifs courants	1 303,6	1 207,1	
TOTAL PASSIF	3 629,8	3 467,0	

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1^{er} janvier 2016	98,4	10,1	113,4	(463,3)	968,0	726,6	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			32,3			32,3	-
Ecarts actuariels de la période				(71,3)		(71,3)	-
Paiements fondés sur des actions					2,4	2,4	-
Autres variations					-	-	-
Résultat 2016					276,4	276,4	-
Au 1^{er} janvier 2017	98,4	10,1	145,7	(534,6)	1 246,8	966,4	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			33,0			33,0	-
Ecarts actuariels de la période				5,2		5,2	-
Paiements fondés sur des actions					2,5	2,5	-
Autres variations					-	-	-
Résultat 2017					158,5	158,5	-
Au 31 décembre 2017	98,4	10,1	178,7	(529,4)	1 407,8	1 165,6	-

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	158,5	276,4
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	(0,6)	(22,7)
Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
Amortissements et provisions	163,7	130,7
Variation des impôts différés	25,9	68,7
Capacité d'autofinancement	347,5	453,1
Variation du besoin en fonds de roulement	(34,9)	(241,1)
Flux net de trésorerie d'exploitation	312,6	212,0
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution (1)	(99,9)	(56,0)
Produit brut des cessions	1,3	28,5
Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
Flux de trésorerie d'investissement	(98,6)	(27,5)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	-
Augmentation de l'endettement	-	64,5
Diminution de l'endettement (2)	(110,9)	-
Flux de trésorerie de financement	(110,9)	64,5
Variation de trésorerie (3)		
Trésorerie d'ouverture	332,2	83,2
Trésorerie de clôture	435,3	332,2
Variation de trésorerie	103,1	249,0

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6)

(3) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	334,7	442,0
Banques créditrices	(2,5)	(6,7)
Trésorerie nette	332,2	435,3

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris - 92 400 Courbevoie. L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2018.

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Normes, interprétations et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017

Les textes suivants n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe :

- Amendements à IAS 12 « Traitement des impôts différés actifs sur pertes non réalisées » ;
- Amendements à IAS 7 « Disclosure initiative » ;
- IFRS 12 « Informations sur les participations dans d'autres entités – Clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir » ;

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2017

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2017 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2017 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2017. Ces textes sont les suivants :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- Clarification IFRS 15 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- Amendements à IFRS 4 « Modalités d'application de la norme IFRS 9 au regard des contrats d'assurance selon la norme IFRS 4 »
- Amélioration annuelle des IFRS (cycle 2015-2017) « concerne les normes IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23 »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » amenée à remplacer notamment la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 a fait l'objet d'une analyse de la part d'Esso S.A.F. et n'aura aucun impact dans les comptes. Les principales problématiques analysées ont concerné les droits d'accises, les incoterms, les clauses de take or pay, la distinction agent / principal et les clauses d'ajustement de prix.

L'impact de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact significatif n'est attendu.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 est en cours de mise en œuvre par Esso S.A.F. Au 31 décembre 2017, le recensement et l'analyse des contrats ont été réalisés. L'évaluation des impacts attendus et la mise en place du mode de gestion de la norme seront poursuivis en 2018.



Note 1.2. Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	No SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 5/6 place de l'Iris 92400 Courbevoie	100
Activité: Raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables- 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99
Activité: Distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2017. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les litiges par exemple.

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Détail des stocks au 31 décembre 2017

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Produits pétroliers		
Pétrole brut		
Valeur Brute	536,3	447,9
Dépréciation	-	(1,2)
Valeur nette	536,3	446,7
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	563,8	514,9
Dépréciation	(1,4)	-
Valeur nette	562,4	514,9
Valeur Brute	1 100,1	962,8
Dépréciation	(1,4)	(1,2)
Valeur nette des produits pétroliers	1 098,7	961,6
Autres stocks		
Valeur Brute	46,0	48,6
Dépréciation	(10,5)	(10,9)
Valeur nette des autres stocks	35,5	37,7
Total (net)	1 134,2	999,3

Impact de la variation des stocks sur le résultat de l'exercice 2017

La hausse de 137 millions d'euros de la valeur brute des stocks de produits pétroliers au 31 décembre 2017 s'explique par un niveau de stock opérationnel plus élevé que fin 2016 ainsi que par la remontée du cours du pétrole brut qui s'est élevé en moyenne à 64 \$ (54 €) le baril de Brent en décembre 2017 contre un prix moyen de 53 \$ (51 €) en décembre 2016. Cette remontée du cours du pétrole brut se traduit par un effet prix sur stock positif de 91 millions d'euros contre un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros en 2016.

La provision pour dépréciation comptable des stocks de produits pétroliers est restée stable à 1,4 millions d'euros en 2017 contre un montant de 1,2 millions d'euros en 2016.

L'impact des effets stocks compris dans la variation nette des stocks de produits pétroliers et donc dans le résultat net consolidé, est positif pour un montant de 91 millions d'euros. En 2016, l'impact des effets stocks avait été positifs de 250 millions et comprenait un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros ainsi qu'une reprise nette de dépréciation des stocks pour un montant de 126,8 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé à fin décembre 2017, une hausse/ baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entraînerait un effet prix sur stock estimé à environ +/- 170 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 49 \$/baril (46 € / baril) en novembre/ décembre 2016 à 64 \$ /baril (54 € / baril) en novembre/ décembre 2017 pour atteindre en moyenne à 68 \$ (55 €) sur la période de réalisation du stock en janvier/ février 2018 alors qu'il était de 55 \$ (51 €) en janvier/ février 2017 sur la période de réalisation des stocks à fin 2016.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2017 s'élève à 22 millions d'euros.

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ». Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers notamment la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E.); en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit:

	Année 2017		Année 2016	
	milliers m ³	millions euros	milliers m ³	millions euros
Carburants Aviation	1 389	544	1 482	486
Supercarburants Automobile	5 439	2 094	4 790	1 582
Gazole et Fioul domestique	11 102	5 263	10 772	4 290
Fuels Lourds	978	276	1 099	230
Gaz de Pétrole Liquéfié	652	138	735	118
Produits semi-finis	4 393	1 125	4 187	1 023
Ventes de carburants et combustibles	23 953	9 440	23 065	7 729
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 475	981	1 285	832
Total ventes de produits raffinés hors taxes	25 428	10 421	24 350	8 561
Ventes de pétrole brut	1 093	333	1 170	301
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	26 521	10 754	25 520	8 862
Ventes de services		243		222
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 144		2 063
Chiffre d'affaires (hors TVA)		13 141		11 147
<i>dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)</i>	14 629	-	15 290	-

2.3.2. Chiffre d'affaires: information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires:

(en millions d'euros)		
Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2017	Exercice 2016
Groupe ExxonMobil	3 302	2 625
Autres sociétés pétrolières	908	666
Autres clients (1)	6 787	5 793
Ventes de produits et services hors taxes	10 997	9 084
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 144	2 063
Chiffre d'affaires (hors TVA)	13 141	11 147

(1) En 2017, aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires

2.3.3. Chiffre d'affaires: information sur les secteurs géographiques

(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires	Exercice 2017	Exercice 2016
France	10 171	9 477
Exportations	2 970	1 670
Total	13 141	11 147

2.3.1. Chiffre d'affaires: information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit:

(en millions d'euros)		
	Exercice 2017	Exercice 2016
Ventes de biens	10 754	8 862
Prestations de services	243	222
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 144	2 063
Total	13 141	11 147

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)		
	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats consommés	(12 057,9)	(10 143,6)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	137,3	220,3
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	1,1	(2,0)
Effets de change opérationnels	19,2	(6,6)
Charges externes	(520,1)	(501,5)
Total	(12 420,4)	(10 433,4)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

(en millions d'euros)		
	Exercice 2017	Exercice 2016
Cession des activités d'avitaillement sur les aéroports Nice, Bordeaux et Le Bourget	-	16,4
Reprise provision sinistre sur le site d'Ambes	-	2,8
Total autres produits opérationnels	-	19,2
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(18,6)	(3,7)
Total autres charges opérationnelles	(18,6)	(3,7)
Total autres produits et charges opérationnels	(18,6)	15,5

En 2017, les autres produits et charges opérationnels comprennent une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 18,6 millions d'euros.

En 2016, les autres produits et charges opérationnels comprenaient principalement le résultat de cession des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget pour un montant de 16,4 millions d'euros.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)		
Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	449,2	428,3
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	139,2	227,8
Total	588,4	656,1

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 130 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(en millions d'euros)

Autres créances	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Autres créances non courantes		
État et collectivités	-	-
Total	-	-
Autres créances courantes		
Personnel	1,3	1,8
État et collectivités (1)	64,9	38,0
Débiteurs divers	62,8	85,4
Charges constatées d'avance	25,2	27,7
Total	154,2	152,8
Total	154,2	152,8

(1) Hors impôts courants actifs

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	231,4	236,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	563,0	538,7
Total	794,4	775,1

(en millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Dettes fiscales et sociales (1)	403,1	321,6
Subventions	0,4	0,5
Créditeurs divers	18,7	20,8
Produits constatés d'avance	0,2	0,1
Total	422,4	343,0

(1) Hors impôts courants passifs

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)				
Variation du besoin en fonds de roulement	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(33,4)		(32,5)	
Stocks	(134,9)		(353,7)	
Créances clients et comptes rattachés		67,7	(245,6)	
Autres créances	(1,3)		(37,7)	
Impôts courants actifs	(24,1)			51,3
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19,3		341,5
Autres dettes		79,4		28,0
Impôts courants passifs	(7,6)			7,6
Total	(201,3)	166,4	(669,5)	428,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(34,9)		(241,1)	

Note 2.9. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- Les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out ou Premier entré, Premier sorti),
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus,
- À la clôture,
- une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- Les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Echange de Quotas d'Emissions de gaz à effet de serre (SEQUE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQUE. Une nouvelle période du SEQUE a débuté le 1^{er} janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché. En 2017, les quotas d'émissions restitués sont de 2 638 milliers de tonnes contre 2 676 milliers de tonnes en 2016.

Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
année 2013	2 152	2 738
année 2014	2 115	2 679
année 2015	2 077	2 578
année 2016	2 039	2 676
année 2017	2 000	2 638
année 2018	1 961	
année 2019	1 922	
année 2020	1 882	
Total années 2013-2020	16 149	13 309

Période 2008-2012

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
année 2008	3 158	3 249
année 2009	3 158	2 906
année 2010	3 158	2 868
année 2011	3 158	2 720
année 2012	3 158	2 710
Total années 2008-2012	15 790	14 453

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement, ou de l'UGT, était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

L'application de ces principes au groupe Esso SAF conduit à tester, dans le cadre d'une valorisation de la totalité des actifs du groupe, la valeur recouvrable des 2 groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le Conseil d'Administration,
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2017

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élevaient à 1 166 millions d'euros au 31 décembre 2017, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des 2 groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

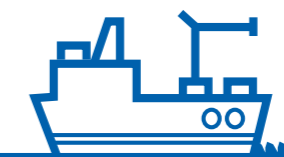
La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2021, puis un retour à des marges de tendance long terme.

Les flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar sont convertis en euros (parité \$/€ retenue à 1,13) sont actualisés à un taux de 6,75 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la suite du test effectué. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation combinée à un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation combinée à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % combiné à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.



Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute (1)	153,1	1,1	(0,6)	153,6
Amortissements (1)	(77,6)	(6,4)	0,6	(83,4)
Dépréciation	(17,9)			(17,9)
Valeur nette	57,6	(5,3)	-	52,3
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 398,7	98,8	(49,4)	2 448,1
Raffinage (2)	2 267,1	90,4	(44,2)	2 313,3
Distribution	131,6	8,4	(5,2)	134,8
Amortissements	(1 547,1)	(104,0)	48,7	(1 602,4)
Raffinage (2)	(1 464,0)	(99,0)	43,8	(1 519,2)
Distribution	(83,1)	(5,0)	4,9	(83,2)
Valeur nette	851,6	(5,2)	(0,7)	845,7

(1) dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 31,1 M€

(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 13,7 M€

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute (1)	156,7	1,2	(4,8)	153,1
Amortissements (1)	(72,4)	(8,9)	3,7	(77,6)
Dépréciation	(15,0)	(2,9)		(17,9)
Valeur nette	69,3	(10,6)	(1,1)	57,6
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 366,1	55,0	(22,4)	2 398,7
Raffinage (2)	2 220,0	50,2	(3,1)	2 267,1
Distribution	146,1	4,8	(19,4)	131,6
Amortissements	(1 463,3)	(101,4)	17,6	(1 547,1)
Raffinage (2)	(1 370,5)	(96,3)	2,8	(1 464,0)
Distribution	(92,8)	(5,1)	14,8	(83,1)
Valeur nette	902,8	(46,4)	(4,8)	851,6

(1) dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 35,2 M€

(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 17,7 M€

Note 4. Charges et avantages au personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, pour lesquelles la gestion de ces régimes n'est pas externalisée, les engagements de retraite et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 «avantages du personnel», suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue tous les trois ans par un actuaire indépendant. La dernière revue a eu lieu en 2015 et a confirmé la pertinence des hypothèses.

Les provisions pour retraite constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,80 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées «AA»);
- un taux d'inflation à long terme de 1,9 % pour déterminer les salaires futurs;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : La variation de -0,5/+0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +4 %/-11 %.

4.1.2 Evolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2017 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2017	1 188,3
Coût des services rendus	16,2
Charge d'intérêts	20,2
Autres	14,9
Charge/(produit) de l'exercice	51,3
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1)	(40,4)
Prestations versées	(51,1)
Engagements au 31 décembre 2017	1 148,1

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2016	1 149,5
Coût des services rendus	13,5
Charge d'intérêts	24,6
Autres	2,0
Charge/(produit) de l'exercice	40,1
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1)	47,6
Prestations versées	(48,9)
Engagements au 31 décembre 2016	1 188,3

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Au 31 décembre 2017, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2017 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s'élèvent à 463 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés ont été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.



4.1.3 Paiements des retraites effectués en 2017 et montants prévisionnels 2018

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2017 à 51,1 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2018 sont estimés à 53,9 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) se sont élevés en 2017 à 6,1 millions d'euros. Pour 2018, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6 millions d'euros.

4.1.4 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Provisions pour retraite	1 148,1	1 188,3
Provisions pour les médailles du travail	4,5	3,4
Total	1 152,6	1 191,7

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2017 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,5 millions d'euros (2,4 millions d'euros en 2016).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017 s'élève à 375 milliers d'euros (595 milliers d'euros en 2016).

Au 31 décembre 2017, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 1 687 milliers d'euros (2 858 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2017 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2017	Année 2016	Année 2017	Année 2016
Cadres	556	528	45	47
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 177	1 052	60	59
Ouvriers	135	171	7	7
TOTAL	1 868	1 751	112	113

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

En 2017, l'effectif salarié est en hausse de 117 titulaires et provient principalement de la mise en place d'une gestion centralisée de la maintenance sur le site de Gravenchon avec la société ExxonMobil Chemical France.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2017 est une charge d'impôt pour un montant de 65,3 millions d'euros contre une charge d'impôt de 118,2 millions d'euros en 2016. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 223,8 millions d'euros contre un profit de 394,6 millions d'euros en 2016.

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2017 consolidé comprend une contribution exceptionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros ainsi qu'une contribution additionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros. Les deux contributions sont calculées au taux de 15 % sur l'impôt sur les sociétés et représentent une charge d'impôt supplémentaire de 9,2 millions d'euros.

La charge d'impôt 2017 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2017	Exercice 2016
Bénéfice net avant impôt	223,8	394,6
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(77,1)	(135,9)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	6,4	5,7
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 28,92 % en 2016	-	12,5
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 25,83 % en 2017	14,2	-
- des contributions exceptionnelle et additionnelle sur l'impôt sur les sociétés 2017	(9,2)	-
- divers	0,4	(0,5)
Impôt réel des activités poursuivies	(65,3)	(118,2)
Dont :		
Impôt courant	(39,8)	(49,8)
Impôt différé	(25,5)	(68,4)

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2017		au 31 décembre 2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		(132,0)		(133,5)
Impôts différés sur les décalages temporaires	5,8		4,9	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(10,2)		(15,2)
Impôts différés sur les participations		(5,6)		(5,2)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	307,0		351,5	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(63,5)		(73,2)
Impôts différés sur déficits reportables	78,6		111,9	
Total	391,4	(211,3)	468,3	(227,1)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	180,1		241,2	

Au 31 décembre 2017, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 468 millions d'euros en baisse de 93 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Le résultat 2017 a conduit à déterminer un résultat fiscal positif estimé à 184 millions d'euros qui après application du plafonnement de l'utilisation des déficits a limité la consommation de la perte fiscale reportable à 93 millions d'euros.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales reportables sur une durée de 10 ans qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Au 31 décembre 2017, le montant total des impôts différés actifs sur déficits reportables dont la consommation est estimée probable, s'élève à 78,6 millions d'euros (111,9 millions d'euros en 2016) correspondant à un déficit fiscal reportable activé limité à 256 millions d'euros (349 millions d'euros en 2016).

Cette estimation tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir d'hypothèses de marges de raffinage intégrant un environnement de bas de cycle d'ici à 2021, d'une hypothèse de remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 70 \$/baril à moyen terme (*), mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Ces prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

(* Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti,
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.



Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Dividendes versés par les filiales non consolidées	14,6	14,5
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Ecart de change positifs	2,9	-
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	17,5	14,5
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(1,4)	(1,8)
Coût de l'endettement financier brut	(1,5)	(2,1)
Autres revenus négatifs d'intérêt	(1,3)	(0,1)
Ecart de change négatifs	-	(0,8)
Autres charges financières	-	(0,3)
Total charges financières	(4,2)	(5,1)
Résultat financier	13,3	9,4

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2017 est la suivante:

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2016	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2017
Actifs financiers disponibles à la vente	1,0				1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	167,9			33,4	201,3
Autres immobilisations financières	0,2				0,2
Total	169,1	-	-	33,4	202,5

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante:

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2015	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1		(0,1)		1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	135,3			32,6	167,9
Autres immobilisations financières	0,2				0,2
Total	136,6	-	(0,1)	32,6	169,1

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice (1)	Chiffre d'affaires de l'exercice (1)	Bénéfice ou (perte) de l'exercice (1)	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux (1)	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	8 649	4 490	222	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	8 649	4 490	222		1 372			
2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	5 593	4 513	144	50,00	4	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	4 286	2 814	19	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	19 564	5 622	(338)	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 692	10 605	1 316	34,00	2 592	B	niveau 3	567
- Raffinerie du midi	17 674	20 474	4 224	33,33	2 790	B	niveau 3	1 408
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	14 187	38 385	9 704	33,33	554	B	niveau 3	2 328
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	16 518	11 742	1 763	25,85	426	B	niveau 3	456
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	95 514	94 155	16 833		11 344			4 758
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	91 537	282 970	64 712		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3 niveau 2	9 656
Sous-total participations inférieures à 20 %	91 537	282 970	64 712		10 826			9 656
TOTAL	195 700	381 615	81 767		23 542			14 414

(en milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Variation
Juste valeur des titres (2)	201 400	167 900	33 500
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	177 858	144 358	33 500

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2016, ces filiales et participations représentent seulement 2,97 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1,85 % du passif hors capitaux propres et 1,09 % du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2016

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée:

- niveau 1: valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2: valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3: valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel:

- méthode A: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)

- méthode B: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode D: valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode C: valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode (M): valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2017, le taux d'actualisation retenu est de 7 % stable par rapport au 31 décembre 2016.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2017 stable par rapport au 31 décembre 2016. Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses: une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 14 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2017. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 14,4 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2017.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

Année 2017	Esso Raffinage S.A.S.	WorexS.N.C.®
pourcentage de détention	100 %	99,99 %
Informations financières		
- Actifs non courants	786,4	17,1
- Actifs courants	189,8	168,9
TOTAL ACTIF	976,2	186,0
- Capitaux propres part de l'entité	285,6	6,1
- Passifs non courants	537,3	2,0
- Passifs courants	153,3	177,9
TOTAL PASSIF	976,2	186,0
RESULTAT NET	(5,1)	3,1

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (4,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

Compte tenu de sa position financière nette excédentaire, le groupe Esso S.A.F. a procédé au remboursement au cours du 1^{er} semestre 2017 d'un montant de 100,5 millions d'euros correspondant à la ligne financement à long terme souscrite auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil.

(en millions d'euros)

Endettement long terme	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Contrat de location-financement (1)	13,1	20,9
Comptes bloqués participation du personnel	0,5	0,3
Compte groupe passif financier (2)	-	100,5
Total	13,6	121,7

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Au 31 décembre 2017, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location concertis au taux du dollar au 31 décembre 2017, soit 1,1993 (\$/€). Au 31 décembre 2016, le taux du dollar était de 1,0541 (\$/€).
(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)

Endettement court terme	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Compte groupe passif financier (1)	2,7	2,0
Avance financière reçue	14,7	16,1
Contrat de location financement	5,3	5,7
Financement court terme	-	-
Banque créditrice	6,7	2,5
Total	29,4	26,3

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

6.5.3. Contrat de location-financement: redevances restant à payer

(en millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	6,3	14,2	-
Total	6,3	14,2	-

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Calcul de l'endettement net du groupe	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Endettement long terme	(13,6)	(121,7)
Endettement court terme	(29,4)	(26,3)
Créances financières court terme	6,3	4,6
Disponibilités	442,0	334,7
Montant de l'endettement net	405,3	191,3

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Variation
Endettement long terme	(13,6)	(121,7)	108,1
Endettement court terme hors banque créditrice	(22,7)	(23,8)	1,1
Créances financières court terme	6,3	4,6	1,7
Total endettement financier	(30,0)	(140,9)	110,9
Banque créditrice	(6,7)	(2,5)	(4,2)
Disponibilités	442,0	334,7	107,3
Total trésorerie nette	435,3	332,2	103,1
Total endettement net	405,3	191,3	214,0

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Variation
Endettement financier net au début de la période	191,3	6,8	184,5
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	312,6	212,0	100,6
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(98,6)	(27,5)	(71,1)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	-	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	-	-	-
Endettement financier net à la fin de la période	405,3	191,3	214,0

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2017 le groupe dispose d'une ligne de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2017	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	(439)	Indéterminée	Non / taux variable

(*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil



Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un évènement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2017	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2017
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	1 139,8	-	(41,1)	-	1 098,7
Provisions pour restructurations	0,0	3,4	-	-	3,4
Provisions pour remise en état des sites	22,7	17,6	(2,2)	(0,3)	37,9
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,8	0,1	-	-	0,9
Autres provisions non courantes (2)	8,5	1,6	(0,8)	(3,2)	6,1
Total provisions non courantes	1 171,8	22,7	(44,1)	(3,5)	1 147,0
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	51,8	53,9	-	(51,8)	53,9
Provisions pour restructurations	0,6	3,0	-	(0,5)	3,1
Provisions pour remise en état des sites	1,9	2,2	-	(4,1)	(0,0)
Autres provisions courantes (2)	0,8	0,1	(0,3)	(0,3)	0,4
Total provisions courantes	55,1	59,2	(0,3)	(56,7)	57,4
Total provisions	1 226,9	81,9	(44,3)	(60,2)	1 204,4

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2016	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2016
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	1 103,0	36,8	-	-	1 139,8
Provisions pour restructurations	0,5	-	(0,5)	-	0,0
Provisions pour remise en état des sites	22,2	4,5	(1,8)	(2,2)	22,7
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,8	-	-	-	0,8
Autres provisions non courantes (2)	9,7	2,3	(3,2)	(0,3)	8,5
Total provisions non courantes	1 136,3	43,6	(5,5)	(2,6)	1 171,8
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	50,2	51,8	-	(50,2)	51,8
Provisions pour restructurations	1,3	0,5	-	(1,2)	0,6
Provisions pour remise en état des sites	-	1,9	-	-	1,9
Autres provisions courantes (2)	9,0	0,8	-	(9,0)	0,8
Total provisions courantes	60,5	55,0	-	(60,4)	55,1
Total provisions	1 196,8	98,6	(5,5)	(63,0)	1 226,9

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 6 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 million d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 8. Procédures et litiges en cours

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation.

Au 31 décembre 2017, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par les éléments suivants :

- la baisse de la demande en produits pétroliers en Europe, la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de Russie et le déséquilibre de la demande de carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable du raffinage européen. Malgré la fermeture ces 10 dernières années de près de 25 % de la capacité de raffinage européenne, les surcapacités du secteur demeurent. Sa restructuration devrait donc se poursuivre du fait des politiques énergétiques mises en place dans les pays membres.
- en France, la capacité de raffinage a été réduite de plus de 30 %, et l'arrêt de la raffinerie de la Mède dans les Bouches-du-Rhône en fin d'année 2016, confirme cette tendance structurelle. Cependant, la baisse de la diésélisation et le rééquilibrage progressif de la consommation d'essence par rapport au gazole devrait permettre à long terme au raffinage de mieux répondre aux attentes des marchés domestiques et ainsi limiter les importations de distillats. Compte tenu de la vitesse de renouvellement du parc automobile, cette tendance devrait prendre plus d'une décennie avant d'avoir un impact significatif pour le raffinage français.

Par ailleurs, la forte baisse du prix du pétrole brut sur la période 2013 à 2015 a conduit à une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée annuellement alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement. Ainsi pour les années 2016 et 2017, la hausse du prix du pétrole brut s'est traduite par une taxation immédiate des effets stocks positifs de 250 millions d'euros en 2016 et 91 millions d'euros en 2017, après imputation de 50 % de la perte fiscale provenant des effets stocks négatifs générés entre 2013 et 2015.

Note 9.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environmental Business Planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « Operating Integrity Management System » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes

Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. Différentes réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2016, deux autres réunions ont eu lieu en juillet 2016 avec les partenaires financiers et en septembre 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le PPRT n'était pas approuvé. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique sont d'une part des risques de 'transition' liés aux contraintes pouvant être imposées aux acteurs économiques et industriels pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part des risques de nature 'physique', avec la multiplication potentielle des phénomènes naturels hors normes.

Comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de la structure de la demande de ses marchés qui résulteraient du plan climat et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe se préparent par ailleurs à satisfaire des réglementations plus restrictives sur certains produits (réduction de la teneur en soufre des fiouls soutes au 1^{er} janvier 2020, et de celle du fioul domestique à une date à confirmer) en réduisant au minimum l'accroissement de l'énergie et des émissions de carbone nécessaires.

Compte-tenu de l'augmentation anticipée du prix du carbone d'une part et d'autre part d'une réduction des autorisations des émissions de soufre, des projets sont mis en place progressivement pour que les combustibles nécessaires aux opérations de raffinage soient gazeux plutôt que liquides. Par ailleurs, tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu pour être opéré avec une dépense d'énergie supplémentaire la plus faible possible. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés, d'autant plus faciles à justifier que le prix de l'énergie est élevé.

Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations...) en conformité avec les exigences réglementaires. Une description plus détaillée de ces risques figure dans le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (cf. Rapport RSE).

Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2017, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2017 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

Note 9.5. Risques de marché: matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, «ExxonMobil Sales and Supply». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société «ExxonMobil Sales and Supply» peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2017 s'établit à 1099 millions contre 962 millions d'euros fin 2016 soit une hausse de 137 millions d'euros. Cette hausse fait suite à la remontée des cours du pétrole brut à 67 \$/baril fin 2017 contre 55 \$/baril fin 2016. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2017, ces effets stocks sont positifs pour 91 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 250 millions en 2016. Cette hausse des cours du brut a eu un impact significatif sur le résultat du groupe Esso S.A.F. en 2017 (cf. note annexe 2.2).

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Ainsi la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut jusqu'à 37 \$/baril fin 2015. En 2017, un montant de 200 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2016.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014	Année 2013
Montant de la réserve début de période	-	30	500	560	560
Affectation à la réserve (1)	200	-	-	-	-
Prélèvement sur la réserve (1)	-	(30)	(470)	(60)	-
Montant de la réserve fin de période	200	-	30	500	560

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Position nette à 30 jours	(400)	(300)
Position nette à 10 jours	110	100

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2017, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +49 M€ en cas de baisse du dollar, de -55 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à un gain de change opérationnel de 19 millions d'euros constaté en 2017 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

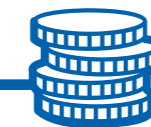
	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(22,7)	(13,6)	(23,8)	(121,7)
Actifs financiers	6,3		4,6	
Trésorerie nette	435,3		332,2	
(Endettement) / Excedent net	418,9	(13,6)	313,0	(121,7)

Au 31 décembre 2017, les passifs financiers comprennent principalement un contrat de location-financement de 18 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier «DHT CHINA». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les actifs financiers de 6 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger. La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2017 à une fluctuation de +0,5 %/-0,5 % sur les taux est non significative.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.



Note 9.7. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2017, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,1 millions d'euros, soit 0,001 % du chiffre d'affaires hors taxes, stable par rapport à 2016.

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Les informations sur les délais de paiement avec la décomposition par tranche de retard des factures reçues et des factures émises non réglées à la clôture de la société Esso S.A.F. sont données dans le rapport de gestion.

Note 9.8. Risques de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 9.9. Autres Risques

Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2017, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2017, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre. Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 405 millions d'euros à fin 2017 contre une position financière nette positive de 191 millions d'euros à fin 2016. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés ni préfinancés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2015, aucun dividende n'avait été versé au titre de cet exercice. Le bénéfice réalisé en 2016 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice. Pour l'exercice 2017, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 1,50 euro par action, dont la date de mise en paiement est prévue le 12 juillet 2018.

Note 11. Transactions avec les parties liées

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2017 sont les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges année 2017	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(7 889)	(7 889)	
Achats de services	(198)	(195)	(3)
Achats de fournitures et utilités	(78)	(4)	(74)
Ventes de produits pétroliers	3 087	3 015	72
Prestations de services	215	187	28
Charges financières	(3)	(3)	
Produits financiers	-	-	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2017	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(563)	(563)	(1)
Créances commerciales	139	131	8
Dettes financières	(31)	(28)	(3)
Créances financières	6	2	4

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2016 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges année 2016	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(6 069)	(6 069)	
Achats de services	(192)	(189)	(3)
Achats de fournitures et utilités	(61)	(4)	(57)
Ventes de produits pétroliers	2 419	2 361	58
Prestations de services	206	182	24
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2016	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(539)	(539)	-
Créances commerciales	228	220	8
Dettes financières	(140)	(138)	(2)
Créances financières	5	-	5

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.



Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2017 (17 millions d'euros au 31 décembre 2016)

Note 12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12.1. Engagements donnés

(en millions d'euros)		
Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Contrat Air Liquide (1)	105	115
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	20	40
Engagements locations capacités de stockage (3)	22	26
Engagements locations diverses (4)	13	12
Autres engagements donnés (5)	35	37
Total	195	231

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC, l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense, l'engagement pris en 2016 pour un contrat de location des bureaux situés au Pecq.

Note 12.2. Engagements reçus

(en millions d'euros)		
Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	218	287
Total	469	538

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

Note 13. Évènements postérieurs à la clôture

Arrêt pour entretien programmé de la raffinerie de Gravenchon

La raffinerie de Gravenchon a été progressivement mise à l'arrêt à partir du 8 mars 2018 dans le cadre d'une maintenance programmée. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 349 700 euros au titre de l'année 2017 dont 21 800 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 43 050 euros au titre de l'année 2017 dont 7 150 euros au titre euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs corporels (Notes 3.1 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés) Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élevaient à 845,7 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis. Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

A chaque clôture, en présence d'indice de perte de valeur, le groupe apprécie une valeur d'utilité de ses actifs corporels et il réalise, le cas échéant, un test de dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable des actifs corporels. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 3.3 des états financiers, la valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la direction du Groupe ESSO et notamment à l'appréciation des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2021 puis un retour à des marges de tendance long terme. Par ailleurs, cette évaluation s'appuie sur des paramètres en matière de parité euro-dollar, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur - la capitalisation boursière d'ESSO SAF étant inférieure aux capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017- et du niveau élevé d'estimations et hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la détermination des valeurs recouvrables, nos travaux ont consisté, avec l'appui de nos experts en évaluation :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests des deux raffineries;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2016 et 2017 et obtenir des explications de la Direction;
- Prendre connaissance et vérifier les analyses de sensibilité effectuées.

Evaluation des impôts différés actifs (Note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés) Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les déficits fiscaux totaux du groupe d'intégration fiscal s'élevaient à 468 millions d'euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différés inscrits au bilan consolidé s'élevaient à 256 millions d'euros, soit 79 millions d'euros d'actifs d'impôts

différés. Au cours de l'exercice 2017, les déficits fiscaux utilisés se sont élevés à 93 millions d'euros, induisant une charge d'impôts différés actif de 32 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 5.2 des annexes aux comptes consolidés, les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour utiliser ces déficits reportables. La base taxable du groupe d'intégration fiscale tient compte, entre autres, de l'effet prix sur stock qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes.

La capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une durée de 10 ans. Ces prévisions de profits taxables relevant du jugement de la direction s'appuient principalement sur les prévisions du groupe également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

Nous avons considéré la recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d'intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Pour l'appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- Pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- Considéré l'impact du plafonnement de l'utilisation des déficits fiscaux et l'horizon temporel de consommation.

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers (Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés) Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 099 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane et en acquitté dans des lieux de stockages opérés par le groupe ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Comme indiqué dans la note 2.2 des annexes aux comptes consolidés, les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes

consolidés et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

- (i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :
Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :
- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
 - Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
 - Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
- Pour les stocks de pétrole but et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
 - Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, Grant Thornton était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux
Associée

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

P. 116
Bilan au 31 décembre 2017

P. 119
Tableau de financement de l'exercice 2017

P. 118
Compte de résultat de l'exercice 2017

P. 120
Annexe au bilan et au compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

ACTIF	2017			2016	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	40 446	36 915	3 531	3 295	
Fonds commercial	598	598	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	290		290	295	
Immobilisations corporelles					
Terrains	11 610	1 230	10 380	11 030	
Constructions	34 775	23 157	11 618	11 700	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 355	30 355	21 000	18 297	
Autres immobilisations corporelles	15 350	10 966	4 384	3 008	
Immobilisations corporelles en cours	2 977		2 977	2 682	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 324	1 219	175 105	175 085	
Créances rattachées aux participations	-		-	-	
Prêts	-		-	-	
Autres immobilisations financières	-		-	-	
Total I	333 725	104 440	229 285	225 392	ACTIF IMMOBILISÉ
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	537 861		537 861	448 281	
En-cours de production - produits finis	563 762	1 363	562 399	514 916	
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	628 254	128	628 126	670 652	
Autres	546 668		546 668	369 582	
Disponibilités					
	-		-	-	
Charges constatées d'avance					
	5 811		5 811	7 156	COMPTES DE RÉGULARISATION
Total II	2 282 356	1 491	2 280 865	2 010 587	ACTIF CIRCULANT
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Écart de conversion actif	5 376		5 376	901	
Total général	2 621 457	105 931	2 515 526	2 236 880	

(en milliers d'euros)

	PASSIF	2017	2016
	Capital social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	10 262	10 262
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	563 249	298 249
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	89 129	41 212
	Résultat de l'exercice	159 756	312 917
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	18 932	18 474
	Provisions fiscales sur stocks de brut	2 814	
	Provisions pour hausse des prix	66 209	30 492
	Autres	195	195
	Total I	1 028 835	830 090
	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	5 376	901
	Autres	4 150	5 551
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	213 924	228 099
	Autres	53 802	35 320
	Total II	277 252	269 871
	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	6 596	985
	Emprunts et dettes financières divers	17 610	33 431
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807 745	786 513
	Dettes fiscales et sociales	364 055	300 342
	Autres dettes	13 258	15 584
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	175	64
	Total III	1 209 439	1 136 919
	Écart de conversion passif	-	-
	Total général	2 515 526	2 236 880

Compte de résultat de l'exercice 2017

(en milliers d'euros)

	2017	2016
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	12 925 923	10 947 712
Montant net du chiffre d'affaires	12 925 923	10 947 712
(dont à l'exportation = 2 970 097 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	48 852	119 607
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	3 670	(7 963)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	22 709	149 373
Autres produits	159 332	56
Total	13 160 486	11 208 785
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 618 563	7 737 053
Variation de stock	(88 384)	(100 197)
Autres achats et charges externes	903 618	949 693
Impôts, taxes et versements assimilés	2 165 709	2 086 987
Salaires et traitements	54 634	56 073
Charges sociales	63 592	63 894
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
- sur immobilisations: dotations aux amortissements	4 688	4 719
- sur immobilisations: dotations aux provisions	-	-
- sur actif circulant: dotations aux provisions	1 365	1 191
- pour risques et charges: dotations aux provisions	6 736	23 483
Autres charges	181 940	49 103
Total	12 912 461	10 871 999
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	248 025	336 786
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	14 614	14 517
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10	3
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		155 445
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	14 624	169 965
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		901
Intérêts et charges assimilées	1 529	703
Différences négatives de change		160 983
Total	1 529	162 587
2- RESULTAT FINANCIER	13 095	7 378
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	261 120	344 164

Compte de résultat de l'exercice 2017 (suite)

(en milliers d'euros)

	2017	2016
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	261 120	344 164
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	3 300	28 096
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 797	11 245
Total	12 097	39 341
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 875	3 484
Sur opérations en capital	489	4 713
Dotations aux amortissements et provisions	66 760	36 750
Total	75 124	44 947
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(63 027)	(5 606)
Participation et intéressement	(1 912)	(2 181)
Impôts sur les bénéfices	(36 425)	(23 460)
5- RÉSULTAT NET	159 756	312 917

Tableau de financement de l'exercice 2017

(en milliers d'euros)

Ressources	2017	2016
Capacité d'autofinancement de l'exercice	210 541	327 486
Produits de cessions d'immobilisations	1 055	27 609
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	-	-
Augmentation des capitaux propres	-	19 742
Augmentation de l'endettement net	-	-
Total	211 596	374 837

Emplois	2017	2016
Acquisitions d'immobilisations	9 344	4 721
Dividendes mis en paiement	-	-
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	39 252	260 616
Diminution de l'endettement net	163 000	109 500
Total	211 596	374 837



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, tenant compte des adaptations du plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage ou dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au «Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les «Engagements hors bilan».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs incombent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement signé en juin 2013, a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.S.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société «tête de groupe» et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément. Jusqu'au 31 décembre 2015, la société «tête de groupe» Esso S.A.F. enregistrait le crédit d'impôt généré au niveau du groupe par les filiales déficitaires dans un compte d'attente en dettes au passif de son bilan.

Un gain d'intégration fiscale aurait dû être comptabilisé en réduction de la dette inscrite au passif du bilan d'Esso S.A.F. correspondant à la consommation des déficits par les filiales bénéficiaires entre 2013 et 2015. Ce gain a été constaté en 2016 pour un montant de 22 844 milliers d'euros.

À compter du 1^{er} janvier 2016, la société Esso S.A.F. a décidé de modifier la prise en compte des résultats de l'intégration fiscale et de constater le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Il s'agit d'un changement de méthode dont l'impact a été comptabilisé en capitaux propres en 2016 pour un montant de 19 743 milliers d'euros.

Par ailleurs, le montant des déficits propres aux filiales qui a été utilisé par la société «tête de groupe» Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 23 janvier 2017 dans le cadre d'un arrêt programmé. Les unités de production ont redémarré successivement à compter du 18 mars 2017 pour atteindre leur pleine capacité dans les derniers jours du mois de mars 2017.

Cet arrêt a permis de renouveler plusieurs éléments du crackeur catalytique et d'améliorer l'efficacité énergétique du naphta Hydrofiner.

Projets de réorganisations de la société Esso S.A.F.

La société a annoncé en mai 2017 un projet de plusieurs réorganisations visant à améliorer l'efficacité des fonctions commerciales et de support du groupe, conduisant à la suppression d'environ 70 postes principalement basés au siège social d'Esso S.A.F. Un plan de départs volontaires a été mis en place permettant la mise en œuvre de ces réorganisations d'ici fin 2018 pour un coût estimé à la charge du groupe Esso S.A.F. de 6 millions d'euros provisionné dans les comptes au 31 décembre 2017.

Projet de cession de l'activité de vente de fuel domestique et gazole non routier de la société Worex filiale de distribution de carburants et combustibles

En octobre 2017, la société Worex a annoncé un projet d'accord avec la société Total Marketing France (TMF) pour la cession de son activité de vente de fuel domestique et gazole non routier livrés par moyens propres. Ce projet d'accord ne concerne pas les autres activités de Worex, le négoce et les livraisons par moyens tiers qui représentent environ 85 % des volumes vendus par Worex et n'aura pas d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso S.A.F. La mise en œuvre de ce projet, soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction, devrait être finalisée en 2018 et sans impact sur le résultat consolidé du groupe.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès: le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des couts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. Différentes réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2016, deux autres réunions ont eu lieu en juillet 2016 avec les partenaires financiers et en septembre 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le PPRT n'était pas approuvé. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2017 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 6 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Événements postérieurs à la clôture

Arrêt pour entretien programmé de la raffinerie de Gravenchon

La raffinerie de Gravenchon a été progressivement mise à l'arrêt à partir du 8 mars 2018 dans le cadre d'une maintenance programmée. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2017	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	41 081	476	225	(737)	41 045
Immobilisations incorporelles en cours	295	166	(171)		290
Total I	41 376	642	54	(737)	41 335
Immobilisations corporelles					
Terrains	11 717			(107)	11 610
Constructions	35 615	730	190	(1 760)	34 775
Installations techniques, matériels et outillages industriels	47 926	2 767	1 654	(992)	51 355
Autres immobilisations corporelles	14 110	2 847	166	(1 773)	15 350
En-cours et autres	2 682	2 358	(2 064)		2 976
Total II	112 050	8 702	(54)	(4 632)	116 066
Immobilisations financières					
Participations	176 304	20			176 324
Créances rattachées à des participations	0				0
Prêts	(0)				(0)
Autres immobilisations financières	(0)				(0)
Total III	176 304	20	0	0	176 324
Total général	329 730	9 364	0	(5 369)	333 725

4-2 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2017	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	36 868	464	(417)	36 915
Immobilisations corporelles	65 333	4 224	(4 465)	65 092
Immobilisations financières				
Total	102 201	4 688	(4 882)	102 007

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2017	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements		Valeur nette
			de l'exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	31 771	13 716
Total général	45 487	0	4 014	31 771	13 716

(1) contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ».

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,3 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,7 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	5 664	-	5 664
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
Total	10 262	0	10 262

4-5 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.									
1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)									
- Worex	1 797	5 728	1 987	1 163 982	99,99	9 297		18 673	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	505 775	19 343	630 655	100,00	141 214	14 743	19 000	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	7 783	309	4 451	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50 % du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	14 242	4 224 (1)	20 474 (1)	33,33	2 790			1 408
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	26 605	38 335 (1)	168 429 (1)	17,23	8 760			6 254
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 507	1 316 (1)	10 605 (1)	34,00	2 592			567
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGPPP)	12 443	7 121	(338) (1)	5 622 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						80			200
2- Participations dans des sociétés françaises						4 021	704	16 262	6 185

(1) Chiffres de 2016

4-6 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valette nette
Pétrole brut	536 302		536 302
Produits intermédiaires et finis	563 762	(1 363)	562 399
Autres	1 559		1 559
Total	1 101 623	(1 363)	1 100 260

4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	10 263			10 263
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	-	200 000		200 000
Autres réserves facultatives	298 249	65 000		363 249
Report à nouveau	41 211	47 917		89 128
Résultat 2016	312 917		(312 917)	
Résultat 2017		159 756		159 756
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	-			-
- pour hausse des prix	30 492	35 717		66 209
- pour dépréciation fiscale des stocks	-	2 814		2 814
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	18 474	1 793	(1 335)	18 932
Total	830 090	512 997	(314 252)	1 028 835

Notes:

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014	Année 2013
Montant de la réserve début de période	-	30	500	560	560
Affectation à la réserve	200	-	-	-	-
Prélèvement sur la réserve	-	(30)	(470)	(60)	-
Montant de la réserve fin de période	200	0	30	500	560

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2)	228 099	1 360	(14 420)	(1 115)	213 924
Autres provisions					
Pour perte de change	901	5 376	(901)	-	5 376
Pour risques exceptionnels	5 551	1 814	(2 608)	(605)	4 152
Pour charges exceptionnelles (3)	35 320	24 007	(5 526)	-	53 801
Total	269 871	32 557	(23 455)	(1 720)	277 252

(1) Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

(2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

(3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

Au 31 décembre 2017, la société n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement

à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2017 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés s'élevaient à 356 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés ont été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

4-9 Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	918	-	(320)	598
Sur immobilisations corporelles	-	616	-	616
Sur immobilisations financières	1 218	-	-	1 218
Sur actif circulant	1 385	1 364	(1 258)	1 491
Total	3 522	1 980	(1 578)	3 924

Au 31 décembre 2017, une dépréciation d'un montant de 1 364 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2017. La dépréciation constatée en 2016 pour le montant de 1 191 milliers d'euros a été reprise.

4-10 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montant de liquidité de l'actif à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	628 126	628 126	-
Autres créances	546 668	546 668	-
Sous-total	1 174 794	1 174 794	0
Charges constatées d'avance	5 811	5 811	-
Total général	1 180 605	1 180 605	0

Dettes: La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Factures non parvenues	116 999	93 890
Dettes fiscales et sociales	24 492	33 822
Impôts sur les sociétés à payer	0	7 579
Avoirs à établir	2 874	2 915
Autres charges à payer	23 990	47 850
Total	168 355	186 056

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Factures à établir	18 177	27 627
Avoirs à recevoir	8 574	5 828
Impôts sur les sociétés à recevoir	24 052	-
Autres produits à recevoir	25 641	4 939
Total	76 444	38 394

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance. Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	151 964	23 141	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	304 035	145 978	-
Autres créances	407 599	15 447	-
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	17 360	2 594	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	652 827	104 549	-
Au résultat			
Charges financières	1 710	-	-
Produits financiers	-	-	-

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2017		2016	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros
Carburants aviation	1 389	544	1 482	486
Supercarburants automobile	5 439	2 094	4 790	1 583
Gazole et Fioul domestique	10 942	5 146	10 600	4 150
Fiouls lourds	978	276	1 099	230
Gaz de Pétrole Liquéfié	652	138	735	118
Produits semi-finis et autres produits	4 393	1 125	4 187	1 023
Ventes de carburants et combustibles	23 793	9 323	22 893	7 590
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 475	981	1 285	832
Total ventes de produits raffinés hors taxes	25 268	10 304	24 178	8 422
Ventes de pétrole brut	1 093	333	1 170	301
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	26 361	10 637	25 348	8 723
<i>dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)</i>	14 469	6 775	15 118	5 912
Ventes de produits pétroliers hors taxes	-	10 637	-	8 723
Ventes de services hors taxes	-	145	-	162
Sous-total	-	10 782	-	8 885
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	-	2 144	-	2 063
Chiffre d'affaires (*)	-	12 926	-	10 948
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France	-	9 956	-	9 278
- Export	-	2 970	-	1 670
Total	-	12 926	-	10 948

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

À compter du 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions du règlement ANC n°2015-05, les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales ont été constatés en résultat d'exploitation alors qu'ils étaient constatés en résultat financier jusqu'au 31 décembre 2016. Ainsi un produit de 25 millions d'euros a été transféré du résultat financier au résultat d'exploitation en 2017. À titre comparatif, le résultat net lié à ces opérations commerciales était une charge de 6 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier pour l'année 2017 est positif de 13,1 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 14,6 millions d'euros. Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants:

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	1 710	-
Produits financiers		
Intérêts reçus	-	-
Dividendes reçus	200	14 414

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 63 millions d'euros et comprend les éléments suivants:

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2017
Cessions d'actifs immobilisés	489
Coûts de restructuration	(6 432)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(19 285)
Autres charges et produits exceptionnels	1 190
Dotation & reprise aux provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires)	(38 989)
Total résultat exceptionnel	(63 027)

4-17 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2017, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 91 millions d'euros (contre 250 millions d'euros négatifs en 2016).

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2017 comprend une contribution exceptionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros ainsi qu'une seconde contribution additionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros. Les deux contributions sont calculées au taux de 15 % sur l'impôt sur les sociétés et représentent une charge d'impôt supplémentaire de 9 166 milliers d'euros.

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2017	Avant impôt	Impôts sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	261 121	(37 903)	223 218
Résultat exceptionnel (et participation, interressement)	(64 938)	10 644	(54 294)
Contribution exceptionnelle et additionnelle 2017	-	(9 166)	(9 166)
Résultat comptable	196 183	(36 425)	159 758

B. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(en milliers d'euros)

Exercice 2017	(charge)/produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	(31 536)
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	2 700
Contribution exceptionnelle et additionnelle 2017	(9 166)
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	1 577
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	(36 425)

C. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice actif / (passif)	Montant en fin d'exercice actif / (passif)	Variation sur l'exercice (accroissement) / allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(67)	(67)	-
Provisions pour hausse des prix	(10 498)	(22 796)	(12 298)
Amortissements dérogatoires	(6 361)	(6 518)	(157)
Autres	-	(969)	(969)
Total provisions réglementées	(16 926)	(30 350)	(13 424)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	83 679	79 744	(3 935)
Autres	5 687	4 176	(1 511)
Total charges non déductibles temporairement	89 366	83 920	(5 446)
Déficits reportables	193 157	161 295	(31 862)
Total	265 597	214 865	(50 732)

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2017 qui s'élève à 184 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 468 millions d'euros à fin décembre 2017. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 161 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2017, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 38 125 milliers d'euros.

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017 s'élève à 375 milliers d'euros (595 milliers d'euros en 2016). Au 31 décembre 2017, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 1 687 milliers d'euros (2 858 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2017	2016
Engagements pour retraite du personnel (1)	463 610	500 018
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	37 673	37 673
Contrat Air Liquide (2)	104 297	115 232
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	2 841	3 960
Engagements locations capacités de stockage (4)	21 941	25 853
Engagements locations diverses (5)	6 008	8 813
Autres engagements donnés (6)	64 173	54 584
Total	700 543	746 133

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 1,80% des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2017 s'établit à 35 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

(5) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

(6) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées (1)		Redevances restant à payer (1)		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 720	49 993	6 283	14 191	-
Total	6 720	49 993	6 283	14 191	-

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier « DHT CHINA » de type « Very Large Crude Carrier » pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2017 aurait été de 4 014 milliers d'euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 27 757 milliers d'euros.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2017	2016
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 633	250 812
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	189 652	260 271
Total	440 285	511 083

4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2017	2016	2017	2016
Cadres	259	263	25	23
Agents de maîtrise, employés et techniciens	102	108	17	20
Ouvriers	8	13	3	4
Total	369	384	45	47

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

4-22 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2017 ressort à 55 569 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position bénéficiaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été constaté en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan dans le poste « dettes fiscales et sociales ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a constatés en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan le poste « dettes fiscales et sociales ».

À fin décembre 2017, le montant total de la créance au titre du CICE venant en diminution de la charge d'impôt due par le groupe fiscal intégré au titre de l'exercice 2017 s'établit à 1 372 287 euros.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société ESSO S.A.F.
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 4.15 Résultat financier » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2015-05 et son incidence sur les comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation (Note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels) Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175,1 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction ; - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle et obtenir des explications les supportant ;
 - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
 - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers (Notes 1.3 et 4.6 de l'annexe aux comptes annuels) Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 100 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries de la filiale Esso Raffinage ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, Grant Thornton était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société ESSO S.A.F.
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux
Associée

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

1.1 Convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial, dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Un avenant à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 22 mars 2017. Cet avenant porte sur la détermination de la redevance revue annuellement.

Le montant net des prestations facturées au titre de cette convention par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 2 817 963 Euros, au titre de l'exercice 2017.

1.2 Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises, par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Un avenant de cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 22 mars 2017. Cet avenant concerne des nouveaux services rendus par la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. dans le cadre du suivi de ces activités.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 8 817 400 Euros au titre de l'exercice 2017.

1.3 Contrat de rémunération entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding SAS de la caution donnée pour les obligations de sécurisation des retraites (actionnaire direct à plus de 10% et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 13 septembre 2017 concerne la caution donnée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. pour l'obligation de sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite mentionnés à l'article L137-11 du code de sécurité sociale. ExxonMobil France Holding SAS se porte solidairement caution au bénéfice des retraités pour l'ensemble des obligations de sécurisation de la société Esso S.A.F.

Le montant de la rémunération facturée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. s'élève à 7 803 € au titre de l'exercice 2017.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon, qui a été prolongé d'une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 300 991 220 Euros, au titre de l'exercice 2017.

2.2 Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à la somme de 242 726 590 Euros, au titre de l'exercice 2017.

2.3 Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'ExxonMobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10%)

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société ExxonMobil Corporation. La société Esso S.A.F., en tant qu'employeur des personnes concernées, a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2017, la somme enregistrée dans les comptes d'Esso S.A.F. est une charge de 887 428 Euros.

2.4 Downstream Master Service Agreement avec la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Cette convention concerne diverses prestations de support et d'assistance technique et réglementaire.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 55 942 183 Euros au titre de l'exercice 2017. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 25 116 298 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.5 Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières, dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 3 964 971 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.6 Contrat d'approvisionnement entre Esso SAF et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 1 456 675 Euros, au titre de l'exercice 2017. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 52 744 177 Euros, au titre de l'exercice 2017.

2.7 Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10% et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élèvent à 501 624 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.8 Convention de services relatif aux certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. autorisée par le Conseil d'Administration du 24 juin 2015 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d'économies d'énergie.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 67 000 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.9 Convention d'entraide PJG - NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (Mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon. Elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 5 677 539 Euros, au titre de l'exercice 2017. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 351 673 Euros.

2.10 Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France s'élèvent à 4 674 174 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.11 Convention de sous-location entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 173 869 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.12 Contrat de bail commercial entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 283 107 euros au titre de l'exercice 2017.

2.13 Convention de services « Tour Manhattan » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 2 682 395 euros au titre de l'exercice 2017.

2.14 Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Antoine du Guerny, Président Directeur Général d'Esso S.A.F. à partir du 21 juin 2017

Monsieur Antoine du Guerny bénéficie au titre de son mandat d'une garantie de retraite et de prévoyance, selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008, respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F. En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraite et de prévoyance et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence » pour les modalités de ces plans, y compris l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F. Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Antoine du Guerny s'élèvent à 1 687 000 Euros.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

Par ailleurs, nous avons été informé(s) de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.15 Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F., par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2005.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 0 Euros au titre de l'exercice 2017.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux
Associée



Ce rapport annuel a été édité par la Direction des Affaires Générales d'Esso S.A.F.
Conception/Réalisation : All Contents
Crédits photos : © Christophe Delacroix et DDB Europe



Esso Société Anonyme Française
au capital de 98 337 521,70 euros
Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord
Courbevoie (Hauts-de-Seine)
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :
Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris
92095 Paris-La Défense cedex
Téléphone : 01 49 67 90 00

Documents présentés
à l'assemblée générale
des actionnaires le 20 juin 2018
et communiqués
au Comité Central d'Entreprise
de l'Unité Économique et Sociale
Esso S.A.F./Esso Raffinage /ExxonMobil
Chemical France



Une marque **ExxonMobil**